PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE L'AGGLOMERATION STEPHANOISE

COFINANCÉ PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU

SOMMAIRE

SIGNATAIRES.....4

PREAMBULE.....5
1 - La cohésion sociale apparaît comme une force pour le développement local..... 12
2 - Pour autant des faiblesses ou des fragilités qui se cristallisent et qui interrogent les dynamiques sociales et urbaines..... 12
3 - Des politiques locales déjà bien engagées au service de la cohésion et du développement social urbain de l'agglomération et dont l'organisation et le pilotage peuvent être renforcés..... 13

Article 1. Quartiers d'intervention.....14

Article 2. Objectifs poursuivis dans les quartiers visés au présent protocole de préfiguration..... 16
2.1. Orientations stratégiques du contrat de ville..... 16
2.2. Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain..... 20
2.2.1. Pour la Ville de Saint-Etienne.....20
2.2.2. Pour la Ville de Saint-Chamond : enjeux stratégiques et déclinaisons opérationnelles....27
2.2.3. Pour la Ville de Rive-de-Gier : enjeux stratégiques et déclinaisons opérationnelles.....31

Article 3. Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration.....35

Article 4. Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration.....37

Article 5. Opération(s) faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage.....39

Article 6. Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain.....43

Article 7. Articulation avec la convention intercommunale d'attribution 44

Article 8 . Gouvernance du Contrat de Ville et conduite de projet 45
8.1 Gouvernance..... 45
8.2. Conduite de projet..... 47
8.3. Association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés..... 49

Article 9. Opérations financées au titre du programme de travail.....51
9.1. Modalités de financement par l'Anru de la conduite du projet de renouvellement urbain..... 52
9.2. Modalités de financement par l'Anru des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet prévus dans le programme de travail..... ..... .53
9.3. Modalités de financement par l'Anah des études et des expertises du programme de travail..... 56
9.4. Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail..... 57
9.5. Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires..... 59

Article 10 (*A titre* exceptionnel) Opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration.....60

Article 11. Durée du protocole de préfiguration.....62

Article 12. Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain - points de rendez-vous avec l'ANRU..... 62

Article 13. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration.....62
13.1. Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement..... 62
13.2. Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole..... 63
13.3. Le financement des opérations contractualisées dans le protocole..... 64
13.4. Contrôle et audits..... 65
13.5. Conséquences du non-respect des engagements..... 65
13.6. Clause de renégociation du protocole..... 65
13.7. Traitement des litiges..... 66
13.8. Conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence..... 67

Article 14 67

ANNEXES.....69

Vu le Règlement Général de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur

Vu le Règlement Financier de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur

SIGNATAIRES

- L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,

- L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'Anru », représentée par son directeur général, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,

- L'Agence nationale de l'habitat (Anah), représentée par son directeur général,

- L'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole représenté par son président, ci-après nommé le porteur de projet,

- Les communes comprenant au moins un quartier inscrit à l'article 1 de la présente convention pluriannuelle, représentées par les Maires : Saint-Etienne, Saint-Chamond et Rive-de-Gier

- Les maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la présente convention,
  - Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne
  - Métropole Habitat Saint-Etienne
  - Gier Pilat Habitat
  - Alliade Habitat
  - Loire Habitat
  - Toit Forézien
  - Cité Nouvelle

- La Caisse des Dépôts, représentée par son directeur régional,

- Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

- L'Association des Maitres d'Ouvrage Sociaux de la Loire

LES DÉFINITIONS

- **Le « porteur de projet »** est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.
- **Le « projet de renouvellement urbain », ou « projet »,** représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.
- **Le « programme de travail » ou « programme »** est constitué de l'ensemble des opérations d'ingénierie, et le cas échéant d'investissement, du protocole de préfiguration approuvées par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru, ou par délégation par le délégué territorial de l'Anru, qu'elles soient financées ou non par l'Anru.
- **L'« opération »**, action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.
- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), **les concours financiers de l'Anru**, programmés au sein d'un protocole de préfiguration des projets, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'Anru, et le cas échéant sous la forme de prêts bonifiés autorisés par l'Anru et distribués par Action Logement, conformément aux modalités prévues dans les règlements de l'Anru relatifs au NPNRU et dans la convention tripartite État - Anru - UESL Action Logement portant sur le NPNRU.

PREAMBULE

Le présent protocole de préfiguration s'appuie sur le dossier, élaboré conformément au dossier type prévu à l'annexe I du RGA relatif au NPNRU, examiné par le comité d'engagement du 7 juillet 2017

Une agglomération en mutation

Avec une aire urbaine de près de 500 000 habitants la plaçant au 17ème rang national, l'agglomération stéphanoise possède de nombreux atouts. Le pôle stéphanois constitue un moteur économique important au travers de son caractère industriel composé de secteurs de pointe (la mécanique de précision et le pôle manutech, l'optique et le manufacturing, les technologies médicales...) et le développement de sites tertiaires.

Elle porte aussi un pôle universitaire très actif et de grandes écoles. Enfin, elle fait du design un marqueur du territoire porté par la Cité du design et reconnu notamment au travers de La Biennale du design et son entrée dans le réseau UNESCO « villes créatives design ».

L'agglomération a su mobiliser différents outils publics pour son développement tels que la DTA, l'EPASE, l'EPORA, l'ANRU et la société publique locale CAP Métropole qu'elle a créée récemment. Les politiques des collectivités territoriales et de l'État (économie, grands équipements, déplacements, grands projets urbains) convergent vers un objectif commun de reconquête de l'attractivité de la ville centre et des autres polarités de l'agglomération.

Pour autant, le territoire de Saint-Étienne Métropole est confronté à des enjeux liés aux particularités physiques de son territoire, à son histoire, à ses héritages et à ses nouvelles dynamiques.

Ces enjeux s'inscrivent dans un contexte plus large :

- une aire urbaine en croissance dont il constitue le cœur de chauffe en termes d'attractivité, d'innovation économique, d'enseignement supérieur et d'accessibilité nationale ;

- la dynamique de l'aire métropolitaine lyonnaise à laquelle l'agglomération contribue ;

- des défis globaux de la crise économique, de la raréfaction des ressources et du changement climatique qu'il doit appréhender à son échelle ;

- des déséquilibres démographiques, avec des centres villes qui perdent des habitants, en particulier parmi la population active, et une démographie qui s'accroît sur les coteaux ;

- un écart économique et social par rapport aux autres grandes agglomérations rhône-alpines : Saint-Étienne Métropole apparaît en retrait par rapport à ses deux voisines, la Métropole de Lyon et Grenoble-Alpes Métropole, en matière de poids économique et de richesse de ses habitants. Le revenu médian par Unité de Consommation ne s'élevait en 2010 qu'à 17 000 euros par an. C'est 15 % de moins que dans les deux autres métropoles et 7 % en dessous du niveau national hors Île-de- France;

- la précarité se concentre sur les communes de fonds de vallée ainsi qu'à Saint-Étienne, dans les quartiers de centres anciens et d'habitat social.

Le SCOT Sud Loire

Le SCOT Sud-Loire approuvé le 19 décembre 2013 est un document de planification dont l'objectif majeur est de promouvoir pour les années à venir un cadre de vie de qualité pour tous les habitants des 116 communes qui forment le Sud-Loire au sein de la Communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole, de la communauté d'agglomération de Loire-Forez, des Communautés de Communes du Pays de Saint-Galmier et des Monts du Pilat.

Les ambitions du projet de territoire pour le Sud Loire :
- inscrire le territoire dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique ;

- accompagner les tendances démographiques et définir une politique équilibrée de production de logements ;
- renforcer le développement économique et l'emploi ;
- structurer l'offre en équipements, commerces et services ;
- s'inscrire durablement dans le développement de la métropole lyonnaise.

Les orientations :
- construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne ;
- préserver et valoriser les milieux naturels et agricoles ;
- préserver les ressources et adapter le Sud Loire au changement climatique et aux risques ;
- mettre en oeuvre un modèle de développement ambitieux et maîtrisé.

L'objectif démographique pour l'ensemble du Sud Loire est de 50 000 habitants supplémentaires entre 1999 et 2030. Soit 50 600 nouveaux logements entre 2014 et 2030 dont 2/3 pour le parcours résidentiel des habitants et 1/3 pour accueillir de nouveaux ménages et donc pour renouer avec la croissance démographique.

Des objectifs spécifiques ont été définis pour mettre en œuvre un modèle de développement ambitieux et maîtrisé :

1/ Structurer le territoire autour des centralités :
- Renforcer Saint-Etienne comme centralité d'échelle métropolitaine ;
- Conforter les "centralités" comme lieux de vie privilégiés ;
- Privilégier avec les centralités, le renouvellement urbain et les espaces desservis par les transports collectifs ;
- Développer des objectifs qualitatifs aux extensions urbaines, de façon à : offrir des types d'habitat diversifiés, renforcer les espaces déjà urbanisés, optimiser la consommation d'espace.

2 / Mettre en oeuvre une stratégie pour le développement économique et l'emploi,

3 / Accompagner le développement commercial du Sud Loire (notamment renforcer l'attractivité du centre-ville des centralités du SCoT Sud Loire, notamment Saint-Etienne, Saint-Chamond et Rive-de-Gier),

4 / Articuler développement urbain et desserte alternative à la voiture particulière.

Le projet d'agglomération de Saint-Etienne Métropole

Plusieurs enjeux ont été identifiés autour desquels le projet d'agglomération de Saint-Etienne Métropole s'est structuré :
- raisonner en bassin de vie ;
- inventer sa propre attractivité au côté de la 2ème agglomération de France pour favoriser l'emploi ;
- accompagner l'émergence de filières d'avenir par la poursuite de la mutation des secteurs traditionnels en créant des synergies entre l'industrie, la recherche et la formation. Quatre filières clefs : Optique et manufacturing, Télécoms, média et numérique, Ingénierie et santé, Services créatifs et industries créatives ;
- le design est une composante transversale du positionnement économique de l'agglomération et de sa démarche d'attractivité territoriale (biennale, réseau UNESCO « villes créatives design ») ;
- Renforcer le positionnement national et régional de Saint-Étienne comme ville d'enseignement supérieur ;
- préserver le lien ville/nature et soutenir les productions agricoles de proximité, facteurs d'attractivités du territoire ;
- accompagner l'émergence d'une offre d'habitat adaptée aux revenus de la population et soutenir des opérations de renouvellement urbain ;
- conforter le lien social, l'accès à l'emploi ;
- inscrire le territoire dans les réponses aux défis énergétiques et la préservation de l'environnement ;
- améliorer les conditions de son accessibilité régionale et nationale, et en parallèle, celles de la bonne desserte multimodale de l'ensemble de son bassin de vie ;
- répondre au défi climatique et énergétique.

Le projet d'agglomération se structure autour de 3 axes stratégiques qui visent à affirmer un positionnement au sein de la région Rhône-Alpes Auvergne :

- une agglomération dynamique et attractive ;
- une agglomération résolument durable ;
- une agglomération au plus près des habitants.

Pour affirmer le positionnement de l'agglomération à l'échelle de la nouvelle Région Auvergne/ Rhône-Alpes, les objectifs suivants sont poursuivis, il s'agit :

- d'intensifier les coopérations et les partenariats avec Lyon, en travaillant ensemble en cohérence et complémentarité pour un duo gagnant - gagnant. Dans ce contexte, la vallée du Gier, trait d'union entre les agglomérations lyonnaise et stéphanoise, constitue un espace à enjeux métropolitains à exploiter ;
- de devenir pilote dans l'aménagement du Sud - Loire, en s'affirmant et se coordonnant avec les agglomérations voisines pour neutraliser les concurrences et l'évasion vers d'autres territoires avec l'ambition d'attirer de nouveaux ménages sur l'agglomération.

Des projets structurants sont identifiés sur lesquels s'appuyer pour le développement du territoire :

- la promotion et la mise en oeuvre de la liaison autoroutière A 45 entre Saint-Étienne et Lyon ;
- l'amélioration de la desserte ferroviaire Lyon / Saint-Étienne (qualité de l'offre, capacité, robustesse...) ;
- la création d'une nouvelle ligne de tramway Châteaucreux - La Terrasse à Saint-Etienne ;
- la liaison par le rail entre Saint-Étienne à l'Est lyonnais et Saint-Exupéry ;
- 5 sites déclarés d'intérêt stratégique avec des projets de reconquête de friches industrielles dont : Novaciéries à Saint-Chamond (45 ha) et « *Entrée Est* » à Rive-de Gier (27 ha) ;
- un schéma d'accueil des entreprises (SAE) présentera les orientations de la stratégie économique sur l'agglomération afin d'offrir des solutions foncières et immobilières adaptées aux entreprises qui souhaitent s'implanter et se développer sur le territoire ;
- un accompagnement de proximité du tissu économique local avec le déploiement de 4 référents territoriaux, pour tisser des liens forts entre la collectivité et le tissu économique local et un partenariat avec l'Agence de développement de la région lyonnaise (Aderly) ;
- un travail sur l'évolution de la Communauté d'agglomération vers le statut de Communauté urbaine et de Métropole.

La politique de l'habitat et de renouvellement urbain

L'agglomération a connu une baisse de population, notamment sur les communes urbaines, liée à une situation locale de crise économique (fermeture des principaux grands sites industriels de l'agglomération). Cette baisse démographique essentiellement due à un solde migratoire déficitaire notamment sur la ville de Saint-Etienne et les communes urbaines s'est ralentie sur la période 1990-2011 (l'agglomération a perdu 10 000 habitants entre 1999 et 2011, soit 780 habitants /an contre environ 2 800 habitants / an entre 1990 et 1999). Pour la période 2008-2013, on observe une évolution annuelle positive de la population de l'agglomération (+ 0,1% par an) mais une évolution encore négative sur la ville centre (- 0,1% par an).

Saint-Etienne Métropole se caractérise par un centre d'agglomération qui continue à perdre des habitants (malgré un ralentissement de cette tendance) et une périphérie de plus en plus lointaine dont la population s'accroit avec notamment l'arrivée de jeunes ménages et de familles à revenus élevés. Ce sont les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs qui ont davantage quitté l'agglomération pour résider à l'extérieur. Ces départs ont entraîné une spécialisation sociale des territoires de l'agglomération.

Le revenu médian des habitants de l'agglomération reste faible (17 516€) et inférieur au revenu médian national (19 218 €), régional (20 062 €) et départemental (18 019 €), avec des écarts entre les revenus les plus élevés et les plus faibles qui augmentent (interdécile 2006 : 5,4 et 2011 : 5,9). Les ménages aux revenus faibles et très faibles sont particulièrement concentrés dans les communes urbaines. Les familles monoparentales et les jeunes ménages, populations souvent plus fragiles avec des attentes particulières en matière de logement sont surreprésentés dans les centres urbains.

L'agglomération est marquée par la présence d'un parc de logement en mauvais état, notamment dans les communes urbaines et dans la ville centre. L'agglomération compte 4 055 logements en 2011 appartenant aux catégories 6, 7 et 8 du Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI), dont 607 en noyau dur. L'observatoire des copropriétés de l'Anah fait ressortir 1 000 copropriétés en grandes difficultés essentiellement de petite taille. Les grandes copropriétés des années 50/70, situées principalement dans les communes urbaines ont beaucoup vieilli. Ce type de parc risque de rencontrer les mêmes difficultés de fonctionnement que celles rencontrées dans une partie du parc public et du parc ancien en n'intéressant que les ménages les moins solvables qui n'auront pas les moyens d'en assurer l'entretien.

Ce manque d'offre de logement qualitative, provoque le départ des ménages en recherche de parcours résidentiels ascendants vers les secteurs périurbains. La vacance sur Saint-Etienne Métropole est importante et continue a progressé depuis 2006. Elle est essentiellement présente dans les communes urbaines et principalement due en volume à la vacance dans le parc privé.

A l'échelle des 15 quartiers politique de la ville, la vacance totale est de 13,07 %, la vacance commerciale de 10,73 % (données AMOS 42 nov. 2015). Mis à part les quartiers Tarentaize-Beaubrun et le centre de Rive-de-Gier qui font apparaitre des taux de vacance du parc social inférieurs à la moyenne des quartiers QPV, les autres quartiers concernés par le protocole ANRU font apparaitre des taux de vacance supérieurs, allant de 15% à 30 %.

La demande de logement social fait apparaitre peu de pression. On observe 1 attribution pour 2,13 demandes en 2014 (une attribution pour 2,37 demandes en 2013). Cet indicateur de mesure de la pression de la demande de logement social est moindre comparé à d'autres intercommunalités (4,10 à Toulouse / 4,03 à Strasbourg / 3,98 à Lille). La majorité des ménages souhaitent en général rester sur le même bassin d'habitat. Parallèlement on observe des parcours résidentiels vers l'offre neuve HLM, de Saint-Etienne vers la couronne et de la couronne vers la plaine du Forez, en particulier, les ménages avec enfant les plus solvables. Les ménages restant sur Saint-Etienne sont ceux disposant des ressources les plus faibles.

Le territoire du Sud Loire se caractérise par un faible marché de la promotion immobilière. Sur la période 2012-2015 (estimation), le marché de la promotion immobilière de Saint-Etienne Métropole représente selon les années de 60 % à 67 % du marché du bassin d'habitat. Il se caractérise par un volume faible de 200 et 250 ventes par an.

La faiblesse des prix de vente et des niveaux de loyers ont pour conséquence de rendre difficile la mobilisation d'investisseurs pour réhabiliter les logements du fait des risques financiers liés à la faible perspective de plus-values à la revente et aux risques locatifs. Ce manque d'investissement se traduit pas une dégradation du bâti, une occupation des logements souvent réduite à un public captif, un taux de vacance élevé et plus globalement une accentuation du décrochage entre attentes résidentielles et qualité de l'offre remise sur le marché.

On assiste à la mise en place d'un « modèle économique du mal logement » sur un patrimoine ou quasiment aucun travaux n'a été réalisé, et avec un comportement indélicat de certains propriétaires qui fixent des montants de loyers en fonction des aides au logement dont bénéficient les ménages défavorisés. Ces propriétaires arrivent paradoxalement à des taux de rentabilité locative pouvant aller jusqu'à 6 % - 7%.

La relative faiblesse des prix d'achat des logements anciens sur le marché immobilier ancien rend possible un accès à la propriété pour des ménages aux revenus modestes. Mais ces derniers ont ensuite des difficultés pour payer les charges et pour régler leur facture énergétique. Cette paupérisation des propriétaires occupants s'observe dans les petits copropriétés du parc ancien, ainsi que dans les grandes copropriétés des années 50-70, elle se traduit par des situations d'impayés et des dysfonctionnements dans la gestion de ces ensembles immobiliers.

Pour les immeubles les plus dégradés, la faiblesse du prix d'achat peut conduite à l'apparition de marchands de sommeil.

Une partie du parc HLM où les loyers sont les plus bas est en concurrence directe avec le segment du parc locatif privé qui fait office de parc social de fait. L'accès des ménages modestes à la propriété (dégradée) a également pour effet de priver les bailleurs privés et publics des candidats à la location les plus solvables.

L'Habitat et le renouvellement urbain font partie des choix structurants pour rendre l'agglomération dynamique et attractive. En effet, pour Saint-Etienne Métropole l'habitat et le cadre de vie constituent des composantes essentielles de l'attractivité du territoire, indispensables pour répondre aux besoins des habitants et pour favoriser l'arrivée de nouvelles populations sur l'agglomération stéphanoise. L'action de Saint-Etienne Métropole pour la période 2014-2020 s'articule ainsi autour de deux enjeux majeurs qui se déclinent en plusieurs objectifs :

- reconquérir l'attractivité résidentielle et urbaine des centres-villes, notamment à l'échelle de la ville centre et des fonds de vallées en favorisant la mixité ;
- contribuer à l'attractivité du territoire en créant les conditions d'un parcours résidentiel dans l'agglomération pour toutes les catégories de ménages ;

Il s'agit globalement de « *retendre* » le marché en favorisant le renouvellement et la réhabilitation de l'offre de logement existante (privée, publique) notamment dans les communes urbaines et la ville-centre.

Compétente en matière d'équilibre social et de l'habitat, l'agglomération ambitionne de traduire ces objectifs en programmes d'action opérationnels dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Contrat de Ville en veillant à l'équilibre du développement du territoire entre espace urbain et rural dans une recherche de cohésion sociale et territoriale. Les quartiers du contrat de ville et du NPNRU sont constitués des segments les plus fragiles du marché de l'habitat. Ils sont des quartiers à enjeux forts pour la politique locale de l'habitat et de renouvellement urbain de Saint-Etienne Métropole.

Le PLH a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2014 pour la période 2011-2013. Ce bilan fait apparaitre à 3 ans de mise en œuvre une réalisation de 45% de l'objectif global du PLH prévu sur les **6 ans** (5 166 PC accordés soit 1 722 logements /an pour un objectif de 1 900 logements/an). Cependant, alors que les rythmes moyens de production des communes urbaines hors Saint-Etienne et des communes de couronne sont proches des objectifs du PLH, ceux des communes périurbaines et rurales au-dessus des objectifs, celui de la Ville de Saint-Etienne est en dessous des objectifs sur la période (616 logements/an pour un objectif de 810 logements/an).

Suite à ce bilan et à la définition du nouveau projet d'agglomération, de nouvelles orientations ont été définies pour la seconde partie du PLH. Elles visent à favoriser le renouvellement et la réhabilitation de l'offre de logement existante (privé, public) notamment dans les communes urbaines et la ville-centre et à diminuer la programmation d'offre nouvelle de logements sociaux pour la période 2015-2016 :

- Requalifier le parc ancien dans le cadre de projets urbains : l'objectif est d'impulser une dynamique de revalorisation des centres anciens touchés par la dégradation du bâti et la précarisation des ménages en conduisant des opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en Renouvellement Urbain sur Saint-Étienne, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, La Ricamarie et Firminy. Ces opérations permettront d'améliorer l'habitat en le rendant plus performant avec des systèmes d'aides aux travaux en direction des propriétaires du parc privé couplées à des actions coercitives. Il s'agira également de permettre le développement d'une offre nouvelle diversifiée pour favoriser la mixité. Sur les autres territoires de l'agglomération il s'agira de répondre aux enjeux de la lutte contre la précarité énergétique, de l'adaptation à la perte d'autonomie et du traitement de l'habitat indigne par des actions en diffus.

- La réhabilitation des copropriétés fragilisées : le diagnostic du Programme Local de l'Habitat (PLH) a montré la nécessaire vigilance à avoir concernant le parc des copropriétés des années 1950 à 1970. L'Agglomération souhaite poursuivre des actions de veille et de prévention en s'appuyant sur l'observatoire des copropriétés porté par Epures. Il s'agira également d'intervenir sur des opérations ciblées afin d'aider et d'appuyer les copropriétaires dans la réalisation de leur projet de réhabilitation. L'un des enjeux sera également de développer l'animation d'un partenariat public-privé sur le sujet.

- Les orientations suivantes ont été définies concernant le logement social suite au bilan à mi-parcours du PLH :
  - la définition d'un objectif de programmation révisé de production d'offre nouvelle de logements locatifs publics pour la fin du PLH. Cet objectif a été établi à 370 logements/an pour la période 2015-2016 au lieu de 634 logements. Les conclusions de l'étude réalisée par EPURES, mettent en exergue certains éléments techniques privilégiant une approche à la baisse de la programmation des logements locatifs sociaux par rapport aux objectifs inscrits dans le PLH

(augmentation de la vacance dans certaines parties du parc social, enjeux de développement de la réhabilitation du parc locatif social nécessitant la mobilisation d'importantes ressources de la part des bailleurs sociaux, prévisions de programmation des bailleurs sociaux, étude sur les besoins en logements sociaux de la DREAL) ;
- favoriser une production de logement social en renouvellement de l'offre existante pour répondre aux besoins des ménages dans une recherche d'équilibre et de non spécialisation des territoires ;
- sur les communes urbaines, poursuivre les démolitions et la reconstruction du parc HLM le plus dégradé et énergivore, notamment sur certains quartiers ;
- poursuivre les efforts sur les communes « *article 55* » : avec la création de logements sociaux mais aussi en maîtrisant la production de logements ;
- poursuivre et développer la rénovation thermique du parc HLM en veillant à la maitrise des niveaux de loyers et de charges ;
- La création d'un comité de programmation du logement social co-animé par l'Etat et chaque EPCI est envisagé il devrait être l'occasion de mieux partager les enjeux et les projets de la programmation annuelle du logement locatif social pour l'offre nouvelle, les réhabilitations et les démolitions.

- L'accession abordable : l'objectif est d'informer et de sensibiliser les acteurs sur cette notion et sur les moyens et outils possibles (PSLA, ventes HLM, TVA 5,5%, paiement différé du foncier type pass foncier, primes,...). La faisabilité d'un outil pour soutenir les ménages dans leur primo accession fait partie des axes de réflexion qui seront développés dans le cadre du PLH3 (ancien couplé aux aides aux travaux, neuf). L'accession abordable sera une offre à favoriser dans le cadre des opérations de renouvellement urbain dans une perspective de diversification de l'offre et de parcours résidentiels pour certains ménages ;

- Compatibilité PLU/PLH : les éléments de bilan sont plutôt positifs sur la période du PLH 2, avec 21 PLU révisés et 676 ha déclassés. Il s'agira de poursuivre le travail engagé. L'élaboration d'un PLH3 sera également l'occasion de définir de nouveaux objectifs de production territorialisés en compatibilité avec le SCOT. Compte tenu du passage en communauté urbaine l'agglomération est compétente en matière d'urbanisme ce qui permettra de favoriser la compatibilité PLH/PLU ;

- La performance énergétique des logements : les orientations du PLH sont de poursuivre les actions engagées (aide à la réhabilitation du parc ancien, soutien au logement social performant, rénovations thermiques exemplaires de classe B en copropriété et parc HLM) en lien avec la politique de développement durable d'agglomération dans une recherche :
  - de lutte contre la précarité énergétique ;
  - d'amélioration de la qualité énergétique des logements et de l'attractivité du parc immobilier (plateforme de la rénovation énergétique) ;
  - de recherche d'exemplarité sur certaines opérations.

<u>Le contrat de Ville 2015-2020 : un nouveau cadre d'intervention partenarial</u>

L'agglomération de Saint-Etienne Métropole est engagée depuis de nombreuses années auprès des communes et des acteurs locaux dans la conduite d'un projet territorial visant à favoriser la cohésion sociale et urbaine à l'échelle de son territoire, notamment par le soutien aux projets de renouvellement urbain et au volet habitat/cadre de vie du contrat urbain de cohésion sociale.

Dans le cadre du premier programme national de rénovation urbaine ce sont 8 quartiers sur 5 communes qui ont été concernés par des interventions lourdes pour un coût total de plus de 540 M€ TTC. Ces projets ont permis de dédensifier les quartiers concentrant le plus de difficultés et de créer une offre nouvelle de logements avec des morphologies d'habitat mieux adaptées aux besoins des ménages. Ce sont plus de 2000 logements locatifs sociaux qui ont été démolis et près de 1700 logements sociaux qui ont été reconstruits. Dans le cadre de l'Opération de Traitement de l'Habitat Ancien à Saint-Etienne (Crêt de Roc et Beaubrun), ce sont près de 300 logements privés dégradés qui ont été démolis, et 700 logements qui ont été fortement requalifiés.

Ces opérations ont également permis de développer des compétences, des savoir-faire et des partenariats à l'échelle locale (collectivités, bailleurs sociaux, services de l'Etat…) sur lesquelles l'agglomération souhaite s'appuyer pour conduire un nouveau programme de développement.

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de Ville 2015 2020, du contrat de plan Etat-Région, et de la programmation des fonds européens, l'agglomération a engagé un travail partenarial en lien avec les communes et les autres acteurs de la politique de la ville.

Ces travaux ont permis de formaliser un diagnostic de territoire, de déterminer une géographie prioritaire d'intervention partagée, et de définir des objectifs stratégiques et opérationnels à l'échelle de l'agglomération. Le Contrat de Ville d'agglomération a été signé le 1er juillet 2015.

Le diagnostic du Contrat de Ville identifie les principales forces et faiblesses du territoire suivantes :

1 - La cohésion sociale apparaît comme une force pour le développement local

- **Une cohésion sociale réelle à l'échelle du territoire** avec une bonne qualité des services, un faible coût de la vie, une culture de la solidarité ;
- **Une activité associative riche** et constituée d'une grande diversité de structures **agissant au plus près des habitants**, mais fragilisée ;
- **Un engagement de tous dans l'éducation** et la formation des enfants et des jeunes qui profitent aussi aux plus vulnérables ;
- **Des quartiers** à forte identité, accessibles et **qui ont nettement « bougé »** ;
- **Des quartiers avec une forte valeur patrimoniale, industrielle, architecturale, paysagère**, une agglomération qui bénéfice d'un cadre environnemental attractif ;
- Des quartiers traversés par **des dynamiques citoyennes** ;
- **Un potentiel et une dynamique économique sur le long terme** malgré des transformations lourdes et des soubresauts liés à l'évolution de l'activité industrielle ;
- **Des innovations sociales** visant à améliorer la vie des habitants (jardins partagés, insertion par le sport...) ;
- **Des espaces de partenariat** à l'échelle des territoires ;
- **Une antériorité / une expérience** dans les procédures de rénovation urbaine.

2 - Pour autant des faiblesses ou des fragilités qui se cristallisent et qui interrogent les dynamiques sociales et urbaines

- **Une perte de 10 000 habitants** entre 1999 et 2011 (surtout les communes urbaines) ;
- **Des indicateurs sociaux et de santé très précaires**, avec une concentration de la pauvreté malgré les efforts de rééquilibrage ;
- **Un chômage qui s'est accru avec la crise**, qui touche en priorité les faibles niveaux de qualification et de formation et s'accompagne de comportements de « non recours » ;
- **Des centre-ville de fond de vallée** en difficulté avec un <u>enjeu en matière de commerce</u> et un <u>habitat privé ancien et dégradé</u> sur lequel il est compliqué d'agir ;
- Une question persistante concernant **l'attractivité résidentielle et l'adaptation de l'offre de logement** à la demande ;
- <u>Un éventail de problématiques plus ou moins distribuées</u> sur l'ensemble des quartiers avec :
  - Des quartiers qui accueillent **de nouvelles populations très fragilisées** ;
  - Des phénomènes d'**isolement** ;
  - **Une population vieillissante** dans certains quartiers ;
  - Un nombre important de **familles monoparentales en grande difficulté** (fonction parentale, emploi...);
  - Des phénomènes de **repli communautaire** ;
  - Une plus forte **discrimination ressentie par les habitants** des quartiers les plus pauvres;
  - Des phénomènes d'**incivilités** renvoyant souvent à la jeunesse ;
  - **Une délinquance qui demeure**, sur certains secteurs.

3 - Des politiques locales déjà bien engagées au service de la cohésion et du développement social urbain de l'agglomération et dont l'organisation et le pilotage peuvent être renforcés

- **Des coopérations entre les principaux acteurs des politiques publiques locales**, Etat, Conseil général, bailleurs, Région, Caisse d'Allocations Familiales, mais aussi avec les associations ;
- **Une politique de l'habitat conduite au niveau de l'agglomération**, élément majeur de cohésion et d'équilibre du territoire communautaire ;
- **Une offre d'insertion renforcée** (outils de coordination, interventions vers des publics cibles) mais **un partenariat du SPEL à consolider** en direction des quartiers;
- **Deux démarches Ateliers Santé Ville et un Contrat Local de Santé***, constituant les « chevilles ouvrières » du volet santé de la politique de la ville ;
- **Une échelle d'agglomération à investir en matière de prévention de la délinquance**, jusqu'ici traitée en instances communales ;
- **Une thématique éducation**, très investie en programmation CUCS, mais organisée à l'échelle communale **sans animation d'agglomération*** ;
- **Un rôle de la culture et du sport** qui s'est développé, mais qui reste **à renforcer** à l échelle d'agglomération ;
- Une animation technique à améliorer pour **rendre l'action du Contrat de ville plus efficiente et lisible***.

Le contrat de ville du territoire de l'agglomération stéphanoise identifie, sur la base du diagnostic intégré, six enjeux globaux pour l'intervention de la politique de la ville.

Cinq enjeux portent tout à la fois sur l'attractivité, la cohésion sociale et le vivre ensemble :
- le développement économique et l'emploi au bénéfice des habitants des quartiers ;
- l'attractivité des quartiers calée sur la qualité urbaine et de l'habitat, l'accessibilité aux équipements et services, et la mixité de peuplement ;
- le mieux vivre ensemble et la poursuite de la réduction de l'insécurité ;
- la réduction de la précarité et l'ouverture des quartiers et de leurs habitants sur l'extérieur ;
- le soutien et l'encouragement des dynamiques associatives et citoyennes pour l'animation et la vie des quartiers.

Un sixième enjeu soulève des problématiques et défis relatifs à l'organisation des acteurs du territoire et vise l'évolution de la conduite d'action de la politique de cohésion sociale et urbaine.

Article 1. Quartiers d'intervention du contrat de ville

Le contrat de ville identifie les quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Agence **(cf. annexes 1 et 2).** Il développe la stratégie d'intervention relative au devenir de ces quartiers qui oriente la définition des programmes urbains.

Le protocole de préfiguration liste les quartiers ayant vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'Anru, sur le territoire de l'EPCI :

- Les quartiers d'intérêt national, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :
  - **Montreynaud et Tarentaize-Beaubrun à Saint-Etienne.**

- *Les quartiers d'intérêt régional (quartiers prioritaires de la politique de ville non-inscrits dans l'arrêté visé au II de l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1er août 2003)* retenus par l'ANRU, à l'issu du CA du 23 juin 2015 :
  - **La Cotonne-Montferré et quartiers Sud-Est à Saint-Etienne,**
  - **Les centres-villes de Saint-Chamond et Rive-de-Gier.**

- Le porteur de projet porte une intervention de renouvellement urbain sur les quartiers prioritaires suivants, identifiés dans le cadre du Contrat de Ville , qui ne feront pas l'objet d'un soutien financier de l'Anru dans le cadre du NPNRU :

  - Sur la Ville de Saint-Etienne :
    - Le QPV du Crêt-de-Roc/Soleil fera l'objet d'une intervention, à la fois pour finaliser le PRU du quartier centre-ville du Crêt-de-Roc sur les aspects habitat/cadre de vie et prendre en compte la réalisation d'une nouvelle ligne de Tramway traversant le quartier du Soleil. Une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU a été lancée au 1ème trimestre 2016 sur le secteur ;
    - A une moindre échelle, le quartier QPV de Terrenoire et le quartier classé en veille de la Dame Blanche feront l'objet d'interventions sur l'habitat et les espaces publics. Le quartier en veille de Saint-Roch devrait connaître la mise en oeuvre d'une action conjointe entre la ville et l'EPASE sur l'habitat ancien, en lien avec le site de la Charité (CHU) et l'amélioration des espaces publics du quartier. Une étude-préopérationnelle a été lancée dans ce sens.

  - A Andrézieux-Bouthéon des études de recomposition urbaine du QPV de La Chapelle vont donner lieu à des opérations de démolitions / reconstruction et de réhabilitation.

  - Dans la vallée du Gier : Le QPV du secteur du Dorlay/Les Pins/La Bachasse. Des réflexions sont engagées comprenant des projets de réhabilitation de logements locatifs sociaux. Le quartier Cours Marin à l'Horme (Veille active) a fait l'objet d'une étude, la ville est engagée dans une action de requalification du parc ancien dégradé avec un projet de reconstruction d'une offre nouvelle de logements.

  - Dans la vallée de l'Ondaine quatre quartiers ont été retenus par la Région Rhône-Alpes en accord avec Monsieur le Préfet de Région pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement pour la conduite d'études permettant d'envisager, suite à validation, une première phase opérationnelle d'ici 2 ou 3 ans :
    - La Romière (Le Chambon-Feugerolles) ;
    - Montrambert-Méline ou Le Montcel Centre-Ville (La Ricamarie) ;
    - Layat/Bas-Mas et Firminy Vert (Firminy).

Un programme de réhabilitation d'équipements publics et de logements sociaux dans certains QPV de l'agglomération se déroulera en parallèle du PRU dans le cadre de l'ITI sollicitant les fonds européens. Actuellement, 900 logements HLM situés en quartiers prioritaires du contrat de ville seraient bénéficiaires d'une aide en matière de réhabilitation énergétique (BBC, BBC+) pour une enveloppe FEDER de 4,2 M€. Une enveloppe de 0,46 M€ est également prévue pour conduire des opérations de réhabilitation énergétique d'équipements publics.

Article 2. Objectifs poursuivis dans les quartiers visés au présent protocole de préfiguration

2.1. Orientations stratégiques du contrat de ville

Trois piliers constituent les fondements du contrat de ville de Saint-Etienne Métropole. Les piliers 1 et 3 visent à renforcer le développement social du territoire, à accompagner l'autonomie de ses habitants, et à développer l'activité économique et favoriser l'emploi.

Le pilier 2 vise à améliorer le cadre de vie des habitants, il est décliné en cinq orientations stratégiques.

2.1.1 Orientation stratégique n° 1. : Reconquérir et redonner une attractivité aux centres anciens dégradés des vallées et de la ville centre

Le renouvellement urbain des communes urbaines et la requalification de l'habitat ancien dégradé sont un enjeu majeur du contrat de ville et du Programme Local de l'Habitat de Saint-Étienne Métropole. Il doit permettre notamment :

- de redonner une attractivité résidentielle à ces quartiers pour favoriser la mixité,
- de lutter contre les situations de précarité énergétique par la réhabilitation, la démolition des logements les plus dégradés,
- et par la production d'une offre performante énergétiquement et mieux adaptée à la demande.

Un pré-diagnostic portant sur le parc ancien dégradé a permis d'identifier plusieurs secteurs d'intervention, notamment sur la ville centre et les principales centralités de fonds de vallées (Saint-Chamond, Firminy, Rive-de-Gier, La Ricamarie) sur lesquels pourraient être engagées différentes opérations lourdes de type PNRQAD, OPAH-RU, comprenant des interventions sur l'habitat, l'aménagement urbain, la revitalisation commerciale, les équipements... D'autres dispositifs de droit commun pourront également être mobilisés de manière coordonnée sur les autres secteurs les plus dégradés (outils de la politique d'action foncière, RHI, opérations de démolition-reconstruction...).

Les impacts escomptés d'une approche multidimensionnelle sur les centres anciens dégradés des vallées et de Saint-Étienne sont multiples : attractivité renforcée, accueil de nouvelles populations (familles et actifs notamment), mise en place de parcours résidentiels ascendants pour les ménages des quartiers, évolution qualitative du parc de logement en accession à la propriété ou locatif libre, évolution des prix de l'immobilier, mobilisation d'investisseurs privés sur les quartiers, amélioration de la qualité urbaine, architecturale et du cadre de vie, diminution de la vacance (logements, locaux commerciaux...).

Déclinaison opérationnelle

1. Réhabiliter l'habitat en profondeur, démolir le bâti obsolète et produire une nouvelle offre de logements diversifiée dans le cadre de projets urbains transversaux ;
2. Aménager des espaces publics répondant aux usages des habitants en intégrant les objectifs de développement durable et de vivre ensemble ;
3. Mettre en place et soutenir des actions de résorption de la vacance des rez-de-chaussée ;
4. Créer et/ou réhabiliter des équipements structurants de proximité pour répondre aux besoins des habitants.

2.1.2 Orientation stratégique n° 2 : Poursuivre la dynamique du renouvellement urbain des quartiers d'habitat social les plus en difficulté de l'agglomération

Le premier programme de rénovation urbaine a permis d'enclencher un processus de mutation urbaine et sociale sans précédent (à Saint-Étienne sur Montreynaud, Sud-Est, au Chambon-Feugerolles à La Romière / Le Bouchet, à La Ricamarie sur Le Montcel, à Firminy sur Layat / Bas-Mas, et à Rive-de-Gier sur Le Grand-

Pont). D'une manière générale, l'amélioration de l'environnement urbain et de la qualité de l'habitat notamment en termes de confort, d'économie énergétique, d'environnement et d'usage, de desserte, ont permis de renforcer l'attractivité de ces quartiers, et d'amorcer un changement d'image.

Malgré une dédensification importante du logement social et un cadre de vie renouvelé, l'image et l'attractivité de ces quartiers restent fragiles. Les efforts de diversification de l'offre d'habitat restent à poursuivre, l'arrivée d'entreprises demeure incertaine. La prise en compte du volet économique est encore insuffisante et la gestion des espaces reste problématique sur certains secteurs tant au niveau des usages, des circulations, des encombrants et des questions de tranquillité. La pérennité des projets réalisés n'est pas acquise et il convient de poursuivre les efforts engagés sur le long terme.

Parallèlement, d'autres secteurs « décrochent » et nécessitent un ciblage et une coordination des politiques urbaines, économiques et sociales (La Cotonne, Terrenoire, La Chapelle, Le Dorlay et la Bachasse/les Pins...).

Il s'agit donc de finaliser les interventions sur les quartiers ayant bénéficié d'une première phase de rénovation urbaine et sociale et de mettre en œuvre des programmes d'actions coordonnées sur des secteurs qui « décrochent » à travers des actions sur l'habitat (démolition, reconstruction, réhabilitation, création d'espaces privatifs en pied d'immeuble , interventions sur l'habitat dégradé) et des actions sur les équipements (création, réaménagement ou reconstruction), des espaces d'activité et des aménagements extérieurs (voirie et réseaux, espaces extérieurs, ...).

Le traitement global du cadre de vie représente aujourd'hui et pour les années à venir un enjeu essentiel. Cet objectif ne pourra être atteint qu'à la condition d'un partage et d'une appropriation par tous les partenaires des objectifs poursuivis et des actions menées, y compris et surtout par les habitants dans le cadre d'une gestion urbaine et sociale de proximité efficace.

Déclinaison opérationnelle

1. Poursuivre le renouvellement du parc HLM et amplifier sa réhabilitation dans une logique de réduction des coûts énergétiques ;
2. Poursuivre la requalification des espaces publics et du cadre de vie ;
3. Conforter l'action urbaine engagée par la création ou la rénovation d'équipements fédérateurs dépassant les limites des quartiers.

2.1.3 Orientation stratégique n°3 : Améliorer l'attractivité de l'offre immobilière existante, prévenir et lutter contre la précarité énergétique

Le parc privé potentiellement indigne a diminué mais il représente encore plus de 4 000 logements à l'échelle de l'agglomération, 1 000 copropriétés en grande difficulté ont été recensées, essentiellement de petite taille. Ce sont les communes urbaines qui concentrent le plus de logements indignes et notamment la ville de Saint-Étienne pour plus de la moitié de ce parc. Ce parc privé, qui peut être considéré comme un «parc social de fait» n'est pas un facteur de cohésion sociale. Il génère des difficultés sociales et des situations importantes de déqualification urbaine.

De manière plus large, une partie du parc de logements reste encore obsolète sur les secteurs urbains et les quartiers de la politique de la ville. Il est peu performant énergétiquement et trop peu attractif au regard de l'habitat périurbain. Ce phénomène concerne tant le parc ancien dégradé que le logement social et les copropriétés des années 70 (350 grandes copropriétés de plus de 20 logements sont suivies dans le cadre de l'observatoire des copropriétés de l'agglomération).

L'une des conséquences est une vacance qui, surtout dans les communes urbaines, reste importante et qui progresse (10 % sur le territoire) au contraire des communes de couronne et périurbaines. En volume, cette vacance est essentiellement due à la vacance dans le parc privé. Mais le parc HLM connaît une vacance globale de près de 8,5 %. La vacance commerciale est très localisée notamment sur certains quartiers en politique de la ville : à Saint-Étienne et dans les communes urbaines (Firminy, La Ricamarie, Saint-Chamond, Rive-de-Gier).

La mobilisation des bailleurs publics pour la réhabilitation et le renouvellement de leur parc sur les secteurs de projet, ainsi que la création d'une offre nouvelle de logements par des opérations d'acquisition-amélioration ou de démolition-reconstruction sera un facteur de réussite de la rénovation urbaine. La convention départementale Etat /AMOS42 / EPCI fixe un objectif de 1 500 réhabilitations lourdes sur la période 2015-2017.

L'intervention sur les grandes copropriétés est également un enjeu important du contrat de ville et du PLH. Leur attractivité résidentielle diminue à un moment où de nombreuses ventes vont se réaliser car leurs propriétaires vieillissent... Ce type de parc rencontre les mêmes difficultés de fonctionnement que celles d'une partie du parc public : il n'intéresse à l'achat que les ménages les moins solvables n'ayant pas les moyens d'en assurer l'entretien et les programmes de travaux énergétiques. Il est nécessaire de poursuivre le travail de veille et d'identification des copropriétés fragiles, de soutenir la rénovation technique et énergétique de certaines copropriétés, d'approfondir le travail d'accompagnement mis en œuvre dans le cadre du POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété concernant actuellement 8 grandes copropriétés situées en sites Contrat de Ville).

Déclinaison opérationnelle

1. Réhabiliter ou renouveler l'offre de logements dégradés ;
2. Améliorer la situation des copropriétés fragiles par un accompagnement vers la rénovation énergétique.

2.1.4 Orientation stratégique n° 4 : Améliorer la mobilité et les parcours résidentiels des habitants

L'enjeu de l'accessibilité des quartiers est fondamental, et la mobilité au sens large peut favoriser l'intégration sociale, économique, et territoriale des habitants des quartiers de la politique de la ville. Les liens avec la ville-centre, avec les zones d'emploi et les grands équipements métropolitains s'en trouveront renforcés. Cette accessibilité doit également permettre le renforcement des lieux de vie locale afin de conforter les différents pôles de commerces et de services existants sur les quartiers, qui profiteront de flux supplémentaires et rayonneront au-delà de leur zone de chalandise actuelle.

Les réponses proviennent donc d'une intervention sur le contexte territorial (favoriser l'accès aux transports collectifs, développer des services individuels à la mobilité, agir sur la localisation des activités) et sur les ressources et comportements individuels (apprentissage et aides à la mobilité...).

Concernant le peuplement, les quartiers de l'agglomération sont composés d'une part importante de ménages qui ont des ressources très modestes et qui accueillent de nouvelles populations très fragilisées, générant une véritable problématique de mixité. La mise en place d'une stratégie de peuplement à l'échelle de l'agglomération constitue un complément indispensable aux opérations de renouvellement urbain et d'amélioration du cadre de vie, garante d'une plus grande mixité sociale.

Elle doit permettre la mobilité résidentielle tout en assurant un parcours locatif ascendant à chaque ménage. Cette stratégie de peuplement doit être menée sur le long terme et pour être efficace, articulée à une stratégie urbaine visant à réduire les déséquilibres territoriaux.

Les attributions des logements et les mutations dans le parc social constituent des moyens de rééquilibrer le peuplement en cohérence avec les actions patrimoniales menées et les autres politiques publiques. De même, les processus de relogement accompagnant les démolitions doivent permettre des parcours résidentiels ascendants. Il s'agit selon les territoires de corriger, de prévenir ou de poursuivre les évolutions de peuplement observées, par une action coordonnée des acteurs, bailleurs sociaux, communes et réservataires de logements.

Déclinaison opérationnelle

1. Améliorer l'intégration urbaine et sociale des quartiers par la desserte, les liaisons de transports publics et les modes doux ;

2. Améliorer la connaissance du peuplement et de la demande sur les quartiers prioritaires ;
3. Définir des objectifs partagés en matière d'attribution de logements sociaux ;
4. Développer l'accompagnement social des habitants liés aux relogements.

2.1.5 Orientation stratégique n° 5 : Poursuivre la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

A l'interface des problématiques urbaines et sociales, la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité revêt une importance particulière face aux enjeux d'appropriation et de respect du cadre de vie public et privé par les habitants des quartiers. Elle peut constituer le nouveau laboratoire du développement social urbain et de la démocratie participative, renforcer la dimension « usage » et « appropriation des espaces à vocation publique » et aider à anticiper la gestion des aménagements qui vont être réalisés.

A l'échelle de l'agglomération, trois cadres d'intervention de la GUSP ont été mis en place : l'un au titre de l'ANRU intégré dans les projets de rénovation urbaine, l'autre au titre du CUCS et enfin un dernier au titre de la GUSP « préventive » pour des sites qui n'étaient pas inscrits en géographie prioritaire.

Les résultats tant quantitatifs que qualitatifs sont probants, mais les marges de progrès restent toutefois importantes : formalisation d'une charte renouvelée, capitalisation entre les réseaux d'acteurs, développement d'un savoir-faire sur le parc privé, participation étendue au-delà des opérations urbaines....

L'enjeu est de taille et les impacts attendus multiples : interventions réactives sur les dysfonctionnements quotidiens dans les quartiers, appropriation active pérenne du cadre de vie par les habitants, amélioration du climat social dans les quartiers et les résidences, création de services de proximité prenant appui sur l'insertion professionnelle, contribution à la dynamique de rénovation urbaine en lien avec les maisons de projets, consolidation et pérennisation des jardins partagés, intensification des rencontres intergénérationnelles, intégration des nouveaux arrivants, développement des solidarités...

A noter qu'en septembre 2016, Saint Etienne Métropole a fait appel à une AMO pour accompagner les communes (à l'exception de Saint-Etienne qui développe la démarche « en interne ») pour le développement de la démarche GUSP dans les 15 QPV. Cela se traduit par :

- la mise en place d'un groupe opérationnel de proximité partenarial dédié,
- le développement de diagnostics partagés « cadre de vie » à l'échelle des quartiers,
- la production d'un plan d'actions partagé entre gestionnaires d'un même quartier,
- la formalisation de la démarche et du plan d'actions dans une convention locale de GUSP

Déclinaison opérationnelle

1. Mettre en place des programmes d'actions partagés dans le cadre de la nouvelle charte d'agglomération GUSP et de ses applications locales ;
2. Améliorer l'implication des habitants dans la gestion de leur quartier et de leur environnement ;
3. Veiller au bon entretien et à la gestion des réalisations, vectrices d'attractivité et de changement d'images ;
4. Favoriser la consolidation et le déploiement des jardins partagés.

2.2. Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain

2.2.1 Pour la ville de Saint-Etienne

Après 10 ans de rénovation urbaine (période 2005-2015) avec l'appui de l'ANRU et de ses partenaires, et un programme initial de près de 350 M€, dont 96 M€ de l'ANRU, ainsi qu'un montant de l'ordre de 8 M€ apporté par l'ANAH en faveur de la requalification de l'habitat ancien dégradé et des copropriétés, la Ville de Saint-Etienne souhaite poursuivre sa reconquête résidentielle, notamment sur les quartiers les plus fragiles, qu'ils soient localisés en centre ancien ou secteurs plus périphériques (quartiers années 70). Le NPNRU vise à conforter les acquis obtenus sur Montreynaud et Tarentaize-Beaubrun, à enclencher un véritable projet sur Cotonne-Montferré et à achever le PRU des Quartiers Sud-Est.

Tarentaize-Beaubrun

Le quartier de Tarentaize Beaubrun a une vocation en tout premier lieu de centre-ville. Connecté directement à l'hyper centre par un réseau de rues parallèles, il s'affirme comme un quartier populaire et vivant, fort de sa dynamique sociale. On y trouve de grands équipements qui rayonnent à l'échelle de l'agglomération comme la Maison de l'Emploi, la Médiathèque ou le Musée du puits Couriot. Porte Ouest d'entrée dans la ville, malgré son habitat ancien souvent paupérisé, il est en capacité d'affermir l'attractivité du centre-ville par une rénovation ciblée et une amélioration également de son parc social plus récent. Le maintien d'équipements, d'entreprises sur le site de l'Apprentissage et de commerces vers la centralité, mais aussi une image renouvelée par des innovations sociales et environnementales, notamment liées à l'énergie et au numérique (Ami ville durable et parc éco sciences) peut placer ce quartier « solidaire » comme une vitrine du renouveau Stéphanois.

Montreynaud

Le quartier de Montreynaud, colline à distance du centre-ville, est néanmoins inséré dans le tissu de première couronne de l'agglomération. Ainsi il bénéficie à la fois d'un environnement paysager inestimable et d'une connexion aux grandes infrastructures de déplacement. Par ailleurs, il a désormais une double fonction à la fois résidentielle mais aussi économique avec le fort développement d'immobilier d'entreprises grâce au premier programme de rénovation urbaine, et un lien direct avec le technopole et la grande zone d'activité du Marais qui s'étale le long de l'autoroute jusqu'au centre-ville et au quartier créatif manufacture plaine Achille-cité du design . En poursuivant la mutation urbaine engagée, passant d'immeubles massifs en un habitat à taille humaine, en continuant d'améliorer le cadre de vie et de consolider ses fonctions économiques, la puissance publique affermit ses capacités à être un quartier de périphérie, où il fait bon vivre et travailler.

Sud-Est

Après près de 15 ans de rénovation urbaine, les Quartiers Sud Est ont enfin trouvé leur destinée. Les grands immeubles massifs ont laissé la place à un développement économique centré autour d'un équipement public local (centre nautique), d'activités médicales et de santé, et à un développement commercial (moto et cycle) bénéficiant d'une visibilité immédiate de la RN 88.
La vie de quartier se consolide également avec des constructions nouvelles, des aménagements de proximité et de nouveaux commerces, banalisant ce quartier de faubourg dans l'extension du centre-ville. Il retrouve désormais une place apaisée dans le paysage du grand quart sud-est.

Cotonne-Montferré

Pour ce qui est de la Cotonne Montferré, c'est un petit quartier collinaire très proche à la fois de la nature des coteaux ouest stéphanois et du centre de vie de l'agglomération, greffé à la ligne de tram, à centre 2 Bellevue et à Tarentaize Beaubrun. Sa vocation et ses qualités résidentielles ne sont plus à démontrer. Il n'est pas envisagé de développement résidentiel pour Cotonne Montferré mais une gestion raisonnée et pérenne des résidences et des espaces de vie qui la composent.

C'est par l'attractivité de chacun de ses quartiers que la Ville centre retrouvera une attractivité renouvelée.

2.2.1.1 Tarentaize-Beaubrun : enjeux stratégiques et déclinaisons opérationnelles

Sur Tarentaize-Beaubrun (7 090 habitants dans le périmètre QPV), premier quartier de France à avoir bénéficié d'une convention ANRU en 2005, bien avant le PNRQAD, le PRU qui s'achève a permis d'amorcer la reconquête de l'habitat privé indigne et d'intervenir sur des secteurs opérationnels très dégradés. Il reste cependant des poches importantes de précarité et les avancées obtenues demeurent fragiles. Pour autant, ce quartier de centre-ville peut bénéficier de sa dynamique et de ses services et équipements, malgré tout en profonde mutation (départs de la CAF, URSSAF, CPAM, reconversion de la Comédie, arrivée du Parc Eco-sciences à Couriot...).

Le quartier TBC est lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du PIA et de l'ANRU "Ville durable et solidaire", candidature portée conjointement par la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole, en partenariat avec le groupe Suez. La proposition qui y est développée s'appuie sur la mise en place d'une plate-forme numérique, outil innovant au service du projet, que ce soit pour viser l'excellence des logements, des bâtiments et du quartier, ou que ce soit pour la mise en place d'outils de communication, d'information et de participation citoyenne. Le projet de renouvellement urbain s'inscrit ainsi dans une recherche de synergies avec les politiques publiques d'environnement et d'innovation ambitieuses du territoire, qui s'incarnent notamment dans la convention « territoire à énergie positive pour la croissance verte » et par le label French Tech.

Pour améliorer l'attractivité du quartier, il est nécessaire de poursuivre le renouvellement urbain, dont les enjeux sont :

- **Enjeu 1 : Affirmer l'accroche du quartier à l'hypercentre et conforter la "porte Ouest" de la ville**

Objectifs opérationnels : la requalification des espaces publics du quartier qui font la suture avec le territoire de la ville est une priorité, que ce soit en entrée / sortie de ville comme en lien avec l'hypercentre (Apprentissage, Dupré-Rondet, Tarentaize, Boivin, rue de la Ville, St-Just / Pareille) ; les traversées du boulevard urbain doivent être facilitées, et les circuits de mobilités douces valorisés.

- **Enjeu 2 : Poursuivre une intervention lourde sur les secteurs d'habitat les plus dégradés**

Objectifs opérationnels : il s'agit de mettre la priorité aux opérations ciblées de traitement d'îlots dégradés (Rondet-Tarentaize, Gonnard / Abbé de l'Epée, Soleysel-Beaubrun...), soit en démolition, soit en requalification, de manière à ce que l'intervention soit fortement visible dans le paysage du quartier et puisse être un levier pour une nouvelle attractivité ; par ailleurs, l'amélioration de l'habitat ancien, mobilisant les outils de l'ANAH (Opah-RU, RHI, LHI, ORI ...), et du logement social dans le diffus continuera de se déployer, en complémentarité.

- **Enjeu 3 : Renforcer le cœur de quartier autour de la place St Ennemond et enclencher une évolution de Tarentaize**

Objectifs opérationnels : la centralité de quartier fait apparaître des dysfonctionnements importants liés aux problématiques d'insécurité. Elle doit retrouver sa place grâce à des actions de sécurisation, de confortement des équipements, et à l'amélioration de l'habitat. Dans le prolongement de ce secteur, l'ensemble Tarentaize fera l'objet d'une action combinée sur l'habitat social, les rez-de-chaussée et les espaces publics.

- **Enjeu 4 : Favoriser les synergies de projet avec la centralité**

Objectifs opérationnels : L'intervention sur le secteur du bourg médiéval (requalification patrimoniale du bâti, revalorisation des espaces publics et reconquête des rez-de-chaussée commerciaux) ainsi que le repositionnement du centre administratif CPAM/CAF (administrations en partance) libèrera des espaces à réinvestir (commerces, parking, logements) qui permettront de mieux relier le quartier à l'hypercentre et de faire de Tarentaize-Beaubrun-Couriot un vrai quartier de centre-ville.

- **Enjeu 5 : Renforcer les équipements et la dynamique économique pour plus d'attractivité et de mixité**

Objectifs opérationnels : la consolidation de la reconversion de la Comédie en pôle du spectacle vivant, l'implantation du parc éco-sciences à Couriot, la requalification des équipements de proximité (centre social du Babet, espace Pibarot) ainsi que le confortement de la dynamique économique autour de l'Apprentissage doivent contribuer à une meilleure attractivité et mixité pour le quartier.

2.2.1.2 Montreynaud : Enjeux stratégiques et déclinaisons opérationnelles

Montreynaud, ce grand quartier de 6 000 habitants construit sur une colline à 5 km du centre-ville, n'est pas dépourvu d'atouts. Pour autant, sa situation continue de se dégrader socialement, malgré les immenses efforts conduits depuis plus de 10 ans et les investissements portés par le premier PRU (multiples interventions sur l'habitat, diversification par l'économique, renouveau des espaces publics majeurs).
Ceux-ci sont visibles et ont amené un mieux vivre pour les habitants. Il n'empêche que ce quartier reste « à part ». Le projet social notamment a sans doute manqué d'ampleur et de stratégie et est obéré par la question de l'insécurité quotidienne, malgré la présence d'une ZSP. Il s'agit d'accompagner plus solidement le projet social, mais aussi de poursuivre le renouvellement urbain pour redonner une attractivité pérenne au territoire, en poursuivant sa dédensification progressive sans mettre en péril le niveau de services à la population.

Les principaux enjeux du nouveau projet de renouvellement urbain, dans la continuité du 1er programme, sont les suivants :

- **Enjeu 1 : Conforter la qualité et l'attractivité du réseau des équipements sociaux, culturels, éducatifs et sportifs**

Les équipements sont des éléments indispensables de l'attractivité résidentielle en direction des habitants actuels et de nouvelles populations. La prégnance des questions de cohésion sociale complexifiées par les désordres de tranquillité publique et par le fait communautaire poussent les partenaires à intervenir fortement et à accompagner le projet social autour d'associations consolidées et d'équipements à la hauteur des enjeux de renouveau.

Objectifs opérationnels :
Une intervention significative sur l'ensemble des actions susceptibles d'améliorer la capacité à vivre ensemble et contribuer à la restauration d'un projet social partagé. Chaque sous-quartier doit disposer d'un équipement fédérateur :

- sur Molina : Rénovation qualitative du groupe scolaire ;
- sur Saint-Saëns : Mutation de l'ex-école Elsa Triolet en équipement culturel et associatif structurant ;
- sur Chabrier : Renforcement des commerces, poursuite de la ZFU-territoire entrepreneur ;
- sur les hauts de Montreynaud : Restructuration des locaux associatifs du forum (dont évolution de la bibliothèque associative).

Et sur l'ensemble du quartier, requalification des écoles et gymnases existants (Gounod, Paganini, Vivaldi), valorisation du collège.

Pour l'ensemble des interventions énoncées ci-dessus, il convient d'appréhender simultanément l'action physique proprement dite et son accompagnement en matière d'animation, de politique de fonctionnement et de gestion. Le NPNRU trouve tout son sens dans son articulation avec le contrat de ville.

- **Enjeu 2 : Conforter la présence des entreprises et des commerces dans le quartier**

Le pôle économique de Montreynaud s'est constitué fortement à l'occasion du PRU 2005-2015, autour d'initiatives tant publiques (pépinière, centre commercial, hôtel de bureaux) que privées (Grand'Ourse, Green Space, centre d'affaires, ...). Il a permis à la fois de reconnecter le quartier à la ville en générant des liens nouveaux entre le haut et le bas du quartier, mais aussi de diversifier les fonctions de la colline. Il reste à consolider les entreprises du site, leurs conditions d'accueil et de prise sur le territoire, en affermissant le lien aux habitants.

Objectifs opérationnels :
En lien avec les besoins du territoire, maintenir l'occupation et le niveau de service actuel, favoriser l'initiative privée dans d'éventuels nouveaux développements, renouveler l'animation territoriale attendue par les acteurs du quartier (entreprises, demandeurs d'emploi, acteurs de l'insertion, ...).

- **Enjeu 3 : conforter l'armature urbaine du quartier**

Objectifs opérationnels :
En travaillant sur la structuration du quartier dans ses différents pôles d'habitat / services / équipements et l'organisation des déplacements, il s'agit de :
- améliorer l'accroche du quartier à la Ville, à partir du bas du quartier (Molina) vers le plateau des halles et le technopole, en lien avec l'arrivée du tramway dans le secteur du Marais ;
- valoriser la trame verte et bleue, dans le cadre des réflexions engagées à l'échelle de la ville, à différentes échelles intéressant la vie du quartier, le confort des espaces publics, la qualité résidentielle ;
- Concernant les secteurs à traiter, il s'agira principalement des suivants :
  - sur le secteur Saint Saëns et Molina : programmes d'interventions transversaux sur les espaces, les immeubles et équipements publics, valorisation des entrées du quartier et des connexions au parc de Montreynaud ;
  - poursuite secteur Forum : reconfiguration du terminal de transports en commun sur le haut de Montreynaud, abords des copropriétés dans la poursuite du traitement de la dalle ;
  - de façon générale sur l'ensemble du quartier : promotion d'un schéma directeur des espaces publics dans un but d'amélioration de la gestion urbaine de proximité, notamment sur le parc.

- **Enjeu 4 : Renforcer la qualité d'habiter et l'attractivité résidentielle en poursuivant le renouvellement d'un habitat tirant profit des qualités du site**

La nécessité de finaliser la remise à niveau du parc de logements dans les standards du marché conduit à une nette adhésion des partenaires aux actions de démolition et de réhabilitation pouvant aller en ce sens. Néanmoins, compte-tenu des incertitudes liées au marché du logement et à l'image du quartier de Montreynaud, il semble difficile de porter dès aujourd'hui une vision partenariale clarifiée à l'échelle des 10 ans du NPNRU. Il est proposé un programme en deux temps, avec des certitudes sur le court terme (2015-2020) et une stratégie à adapter à mi-parcours du futur PRU, quant aux suites à donner.

Objectifs opérationnels :
- procéder à des réhabilitations qualitatives, poursuite de démolitions ciblées, potentiel de nouvelles constructions et de nouvelles typologies ;
- accompagner les copropriétés encore fragiles (Forum, Belvédère) ;
- intervenir sur les quartiers encore insuffisamment impactés par le renouvellement urbain : Molina, Saint Saëns.

On pourra noter les intentions de projets suivantes, à approfondir dans le cadre du présent protocole ou au-delà :
- sur Chabrier :
  - développement de programmes de logements neufs sur Chabrier et à proximité du centre commercial / Promotion de programmes d'accession à la propriété ;
  - démolition potentielles à étudier sur le long terme ;
- sur Saint Saëns :
  - intervention sur le secteur Jannequin,démolition/résidentialisation ;
  - réhabilitation et résidentialisation Haies vives ;
  - réhabilitation de la barre Offenbach (à étudier de façon partenariale) ;
- de façon transversale : Réhabilitations (Guitton, sur le haut de Montreynaud/Lalo, à Molina...)

Une attention particulière devra être portée à la restructuration et à la gestion des espaces déconstruits dont certains pourraient être en « jachère urbaine » sur un temps long.

2.2.1.3 Cotonne-Montferre : Enjeux stratégiques et déclinaisons opérationnelles

Les étapes d'urbanisation du quartier de la Cotonne-Montferré sont singulières :

- le secteur Montferré a tout d'abord été urbanisé, entre 1964 et 1969 par la SA d'HLM Logirel afin d'accueillir des populations rapatriées d'Algérie (total de 212 logements aujourd'hui) ;
- à la fin des années 70, Logirel a complété son offre locative en construisant les Tours Peyrard (138 logements). Cette SA a depuis été intégrée au Groupe Amalia, et renommée Alliade Habitat ;
- puis en 1970 débute la réalisation de la ZAC de la Cotonne, qui s'achèvera vers 1980, mêlant construction de 377 logements sociaux par la SAIEM (patrimoine repris par Métropole Habitat en 2004, et réhabilité dans le cadre de la convention CGLLS), de 629 logements en copropriétés et équipements ;
- parallèlement, au gré d'opportunités foncières, une offre privée collective ou individuelle s'est développée en pourtour, sur les coteaux et les terrains restés disponibles (on notera spécifiquement la construction du lotissement de la Tour, dans les années 90).

Au cours de ces différentes phases de développement, ce petit quartier n'a jamais fait l'objet de requalifications notables, hormis quelques interventions sur l'espace public et les rénovations des résidences de la SAIEM confiées désormais à Métropole Habitat. Quartier collinaire proche du centre commercial Centre 2 et du centre-ville étendu, il bénéficie d'atouts notables même si son image est aujourd'hui très dépréciée et son peuplement de plus en plus fragile tant dans le logement social que dans les copropriétés. Ce secteur est identifié comme à enjeu dans le cadre de la politique locale de l'habitat en matière d'intervention sur les grandes copropriétés fragiles.

Avec un solide projet de renouvellement urbain, il s'agit de restaurer l'image positive du quartier et son attractivité.

- **Enjeu 1 : Suturer les deux secteurs Montferré et Bobby Sands et renforcer la centralité de Bobby Sands, commerces et services**

La restructuration de l'espace commercial de la Cotonne est un enjeu qui va au-delà de la fonction de proximité assuré par un tel équipement. Elle est l'opportunité de favoriser une certaine mixité fonctionnelle au cœur du quartier.

Objectifs opérationnels :

- consolider la centralité commerciale et de services par la requalification du bâtiment principal ;
- traiter le secteur sommital comme entrée privilégiée au quartier et liaison entre Cotonne et Montferré.

- **Enjeu 2 : Tisser les espaces publics diffus pour améliorer la qualité résidentielle et le cadre de vie des lieux dépréciés comme Montferré ou non valorisés comme les belvédères sur la Ville**

Objectifs opérationnels :
La qualification des espaces publics devrait permettre une meilleure appropriation du quartier, de ses espaces verts et liaisons douces par les habitants, et le renforcement de la tranquillité publique par une attention à la gestion courante. Les intentions de programmes, qui seront à approfondir dans le cadre du présent protocole, concernent :

- l'aménagement de la liaison Follereau Montferré
- le traitement des arrêts et du terminal bus
- les accès aux parcs, à la voie verte et aux espaces verts du quartier
- l'interface avec la structure d'équipements publics restructurés (Groupes scolaires regroupés sur Montferré, Centre social Le Colibri)

- **Enjeu 3 : Structurer le bâti, en ciblant à la fois l'habitat (logement social, copropriétés fragiles) et les équipements**

Objectifs opérationnels :

Requalification de l'habitat et amélioration de la gestion quotidienne des résidences. Ce point se décline selon plusieurs registres (réhabilitations, recherche de performance énergétique) et dans plusieurs lieux du quartier et se traduit par un programme d'actions matérielles centré autour de :

- la réhabilitation de la résidence Montferré d'Alliade Habitat déjà engagée mais à consolider dans un projet plus ambitieux incluant des rénovations internes des logements, des restructurations éventuelles pour faire évoluer les typologies des logements ;
- la réhabilitation qualitative de la Tour Cassin ;
- un programme global (gestion et travaux) concernant les copropriétés avec l'accent mis particulièrement sur les enjeux de rénovation thermique.

Remise à niveau les équipements majeurs (écoles, centres sociaux, locaux institutionnels).
Ce deuxième point est le complément indispensable de celui de la requalification de l'habitat pour donner une dimension globale à la recherche d'une nouvelle attractivité. Il intègre les perspectives d'amélioration du fonctionnement social, à travers les équipements. Sont envisagés :

- la réorganisation du patrimoine scolaire pour éliminer les effets ségrégatifs entre résidences et s'adapter à l'évolution du quartier ;
- le réaménagement de l'offre des centres sociaux résultant de la fusion des établissements,
- la rénovation du poste de police et de la piscine ;
- la création d'un lieu dédié à l'accueil de la Maison du Projet et de l'équipe emploi.

- **Enjeu 4 : Connecter/raccrocher le quartier à la Ville dans un lien plus fort aux proximités**

Objectifs opérationnels :

Supprimer ou faire évoluer les logements les plus déqualifiés et produire du foncier mutable en lisière du quartier, se traduisant par :

- la reconquête du secteur des tours Peyrard, fortement affectées par de la vacance et sujettes à des difficultés techniques récurrentes du bâti, pour lesquelles un projet de démolition totale ou partielle doit être envisagé ;
- sur la résidence Montferré d'Alliade, la démolition du bâtiment D rue de la Vierge, et du bâtiment C 15 square Lanza del Vasto ;
- des programmes de constructions nouvelles, sur les secteurs Montferré, seront à étudier pour permettre d'opérer une diversification sur le plan des formes urbaines et des produits logements.

Développer une cohérence de projet avec l'évolution du tissu économique de la ZI de la Chauvetière et connecter fortement le quartier avec les secteurs « Centre Deux-Tréfilerie » et secteur Bellevue.

2.2.1.4 Quartiers sud-est : Enjeux stratégiques et déclinaisons opérationnelles

En rénovation urbaine depuis 2000 avec le point de départ de la démolition de la « Muraille de Chine », les Quartiers Sud-Est ont profondément changé. Il reste désormais à finaliser l'ancrage du secteur à la dynamique de la ville, en construisant sur les terrains dégagés de nouvelles formes bâties et implantant des activités économiques diversifiées, dans l'élan des premières réussites observées (maisons Foncière Logement, village Moto-cycles, activités de santé autour de l'Hôpital Privé de la Loire).

- **Enjeu 1 : Achever les opérations de renouvellement urbain sur les logements jugés peu attractifs, mal situés ou à la rénovation complexe**

Objectifs opérationnels :

Les interventions seront principalement axées sur un travail de requalification de l'habitat, principalement dans le cadre de réhabilitations, avec une attention particulière aux enjeux énergétiques, complété par quelques démolitions ponctuelles et une résidentialisation.

Le programme d'action se focalise principalement autour du traitement des deux zones géographiques formant les points noirs du périmètre : le secteur Renoir et le secteur Loti. Ces deux secteurs concentrent les difficultés en matière de qualité de l'habitat, de concentration des foyers de délinquance et de commerce dégradé.
La mutation de ces secteurs se traduit par le recours à :

- la démolition des 2 immeubles P. Loti, nécessaire à la réalisation de la zone d'activité éponyme ;
- la démolition de la barre le Corbusier et de la barre Renoir, dans un deuxième temps ;
- la construction de programmes d'habitat diversifiés.

- **Enjeu 2 : Dans la poursuite du PRU1, apporter une nouvelle offre de commerces de proximité, renforcer les services et la qualité d'usage**

Il s'agit de développer une offre commerciale et économique sur les grands fonciers libérés par les démolitions financées en partie dans le PRU1 : future ZA Pierre Loti et secteur d'aménagement Grande Marandinière, comprenant mutation des commerces et promotion de nouveaux logements en accession.

Objectifs opérationnels :

Outre les programmes visant à la requalification de l'habitat, une intervention sera menée pour assurer la mutation de polarités d'activités commerciales obsolètes vers des programmes d'activités plus viables. Les actions concerneront :

- la démolition du centre commercial M. Sembat (et la Palle - en PRU1) et l'aménagement du nouveau pôle commercial « Féguide » ;
- l'aménagement de la zone d'activités sur le secteur Loti et des abords du centre nautique

- **Enjeu 3 : Concrétiser la diversification et poursuivre l'amélioration de l'offre d'habitat**

Objectifs opérationnels :

L'objectif de maintien et d'encouragement de la diversité de la population se traduit par l'engagement de programmes de réhabilitations importants pouvant intégrer un volet rénovation énergétique afin de maintenir ou de réinscrire une partie du parc de logement dans le marché immobilier. Les programmes de logements neufs doivent également être construits tant pour renouveler l'offre locative que de promouvoir une offre diversifiée en accession à la propriété :

- réhabilitations des immeubles Colette, Petite Marandinière, Claude Monet ;
- construction de programmes neufs Madagascar, ex Staps, Grande Marandinière, ex école Baptiste Marcet.

- **Enjeu 4 : Accompagner la finalisation du PRU par un projet social visant la valorisation des équipements existants**

Le succès de la mise en œuvre du programme d'intervention est assujetti au maintien de l'environnement social et urbain de ce quartier pour lequel il convient d'être vigilant. Un effort particulier sur les enjeux de proximité et de tranquillité devra accompagner les interventions.
Ce projet nourrit également le renforcement de la cohésion sociale des habitants du quartier.

Objectifs opérationnels :
Mettre en place un programme d'intervention consacré à l'amélioration de la qualité de service des équipements de quartier se traduisant par :

- la rénovation de l'école Montchovet ;
- la requalification du nouveau théâtre Beaulieu et le traitement de ses abords ;
- voire l'extension du centre social Alfred Sisley dans une perspective de regroupement d'activités à ce jour dispersées (ex ateliers de l'Esplanade).

2.2.1.5 de façon transversale, sur les 4 quartiers stéphanois

- **Enjeu transversal : Retrouver un vivre ensemble, améliorer le cadre de vie et la sécurité dans les quartiers prioritaires**

Le cadre de vie des quartiers est dégradé sur certains lieux bien identifiés et souffre d'occupations négatives récurrentes, ce qui rend le quotidien des habitants difficile et donne une mauvaise image. Il s'agit de mettre en œuvre une stratégie solide en matière de GUSP et en faveur de la sécurité et de la tranquillité, afin de hausser le niveau général d'intervention dans les quartiers pour passer d'une gestion ponctuelle à une gestion partenariale et concertée. Des initiatives sont déjà en place, qui doivent être consolidées.

Objectifs opérationnels :

En accompagnement du projet de rénovation urbaine, il s'agira :

- de partager l'état des lieux des espaces publics avec les services gestionnaires et les bailleurs pour définir une stratégie d'intervention sur ces espaces en fonction des usages et l'évolution du peuplement des résidences,
- de mieux articuler l'organisation de proximité des bailleurs et de la Ville,
- de déployer des actions en faveur de la sécurité dans les quartiers et d'assurer un apaisement des tensions à l'échelle des ilots les plus touchés, en lien avec les différents dispositifs en matière de tranquillité publique : CLSPD, ZSP, médiation chantiers, ...
- de développer les actions/manifestations permettant une occupation positive de l'espace public, en particulier sur les espaces de centralité, mais également celles impliquant les habitants (jardins, marches exploratoires...).

2.2.2. Pour la ville de Saint-Chamond : enjeux stratégiques et déclinaisons opérationnelles

Le centre-ville de Saint-Chamond compte près de 7 000 habitants dont 3 160 en QPV. Il est également identifié comme prioritaire dans le cadre de la politique locale de l'habitat en matière de requalification du parc ancien dégradé. Depuis plusieurs années, la Ville a engagé une politique volontariste pour requalifier ce secteur mais ses seuls moyens ne lui permettent pas de créer une dynamique suffisante et de valoriser sa situation stratégique.

Le périmètre du projet « centre-ville » présente une caractéristique remarquable dans le sens où il s'agit du plein cœur de la deuxième commune de l'agglomération. Les indicateurs socio-économiques font état d'un décrochage rapide et violent de ce secteur. Ce quartier est marqué par une très forte hétérogénéité, avec des secteurs très largement en dessous du seuil de pauvreté côtoyant des secteurs particulièrement aisés. La priorité est de concentrer les moyens sur un projet urbain, économique et social d'envergure sur ce périmètre, en lien avec le projet de *Novaciéries* qui doit servir de locomotive pour la relance de la ville (projet d'intérêt communautaire qui devrait entrainer la création de 700 emplois). La réussite de ce projet d'ensemble permettra d'irriguer les quartiers périphériques, notamment ceux du Creux et du Crêt de l'œillet.

La stratégie développée devra permettre de reconquérir les friches et redonner une attractivité résidentielle et économique au centre-ville. Il s'agit aujourd'hui de restaurer la vocation d'attractivité externe du centre-ville et sa fonction de mixité, de réussir l'accroche urbaine avec le projet, en cours, de reconversion du site Novaciéries et d'en faire une locomotive pour la commune dans son ensemble.

Le projet doit ainsi permettre un nouveau dynamisme urbain alliant mixité sociale et générationnelle permettant de participer à l'intégration des nouveaux arrivants et maintenir les populations de jeunes adultes sur la commune. L'attractivité du territoire sera renforcée grâce à la qualité des espaces publics, une adaptation des formes urbaines aux caractéristiques des sites, une qualité de l'habitat et du cadre de vie et par la présence de services en adéquation avec les besoins de la population. La requalification du site de Novacieries, ayant enclenché le renforcement des équipements et l'attractivité à l'échelle du bassin d'habitat.

- **Enjeu 1 : Réussir la couture urbaine entre Novaciéries et le centre de vie historique de la Ville, la Rue de la République.**

L'opération de *Novaciéries* porte sur 45 hectares, elle a pour ambition de valoriser un patrimoine industriel exceptionnel et vise à bâtir "un éco-site industriel" compatible avec les exigences écologiques du XXIème siècle. Ce projet situé en plein cœur de la ville de Saint-Chamond est appelé à devenir un quartier mixte durable où se mêleront à proximité d'un parc urbain : activités économiques, industrielles, commerces, services, loisirs et habitat. Environ 10 000 m² dédiés aux loisirs (cinéma) et au commerce sur le site de la halle 01 (projet *Hall in One*) sont programmés à l'horizon 2018, dans le respect de l'identité architecturale du site.

L'enjeu est de réaliser une véritable couture urbaine entre le projet *Novaciéries* et la rue de la République, cœur historique de la commune. Un projet d'éco-quartier (lauréat de l'appel à projet "quartiers durables de Rhône -Alpes") dont une première phase : acquisitions foncières, démolitions, construction de 30 logements est engagée permettra de traiter la transition entre les deux secteurs.

Cette restructuration est une opportunité forte pour améliorer le fonctionnement urbain, les espaces publics et les déplacements à l'échelle du centre-ville.

Le confortement tout au long du projet de démarches participatives liées à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est également un enjeu pour l'amélioration du cadre de vie au quotidien et l'adhésion aux projets plus structurants.

Objectifs opérationnels :

- qualification de l'entrée de ville par la Rue de Saint Etienne (dans le cadre d'une réflexion globale sur les déplacements dans la ville : redéfinition des espaces de circulation et aménagement paysagers afin de passer de 10 000 à 7 000 véhicules/jours)
- mise en place d'un programme d'action pour traiter l'interface entre l'entrée nord de Novaciéries (Halle 01 et parc urbain) et le cœur de ville se traduisant par :
    - l'aménagement du parvis de la Halle 01 ;
    - le traitement de l'Ilot Lathuillière : valorisation de ce patrimoine industriel remarquable et emblématique en redéfinissant son usage (projet de transformation en marché couvert de producteurs). Le traitement de cet ilot doit être un pilier pour une restructuration de qualité des espaces situés aux abords ;
    - le traitement et la restructuration de la rue des trois frères (qualifications et aménagements des espaces publics, évolution des modes de déplacements)
- amélioration de la lisibilité des espaces, de l'accessibilité et du stationnement depuis les abords de la halle 01 jusqu'au cœur de ville ;
- traitement des immeubles et espaces de la Rue de la République, des places Dorian et Grevenbroich avec une logique de valorisation, notamment d'un point de vue patrimonial ;
- en marge du périmètre QPV, restructuration du parvis face à l'Hôtel Dieu et démolition de la CPAM (en lien avec le projet de restructuration de l'Hôtel Dieu en maison des associations, *cf.* enjeu n°3 ci-dessous) : requalification des espaces publics pour améliorer la qualité de cet espace clé à l'interface entre le cœur de ville (rue de la République) et le quartier de Saint-Julien.

- **Enjeu 2 : Requalifier et restructurer l'offre d'habitat public et privé**

L'habitat à l'échelle du centre-ville se caractérise par un parc de logements privés anciens marqués par une forte vétusté et un parc social dégradé. Des phénomènes de vacance importants touchent aussi bien le parc privé, que le parc public. On observe une surreprésentation du logement social (« de fait » et public) et un manque d'offre résidentielle de qualité susceptible de générer une attractivité qui favoriserait davantage la mixité.

Il s'agit de rénover ou de démolir les logements sociaux publics et privés les plus vétustes en reconstruisant la ville sur elle-même, et de favoriser la création d'une offre résidentielle de qualité.

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place une OPAH Renouvellement urbain pour requalifier le parc ancien (étude pré-opérationnelle lancée, programme habitat en cours de définition, signature de la convention envisagée au premier semestre 2016) avec notamment :
    - des interventions incitatives et coercitives visant à améliorer le parc de logements et à faire disparaitre les logements indécents ou insalubres ;
    - des interventions plus lourdes de type restructuration, démolition visant à aérer le tissu urbain ou à recycler des immeubles ;
    - des interventions spécifiques ciblées sur les copropriétés privées dégradées : programme d'ensemble sur la gestion et les travaux ;
    - L'objectif est de réussir une transition de l'habitat ancien et dégradé vers du petit collectif destiné à attirer de nouvelles populations. Différents secteurs sont visés pour de la recomposition urbaine alliant habitat et espaces publics : ilot Sabotin, secteur Germain Morel ;

- Restructurer et réhabiliter l'offre locative sociale :
    - démolition d'un immeuble en copropriété avec la ville comprenant un restaurant municipal dédié au 3ème âge et 53 petits logements vacants à plus de 50%. Le restaurant a déménagé fin 2015 sur un programme neuf réalisé par l'office en centre-ville. Redéfinition d'une organisation urbaine et création d'espaces publics ;
    - démolitions, réhabilitations et résidentialisations sur les groupes « HBM », « Jeanne d'Arc » et « Boucherie ». Il s'agit de reconquérir un secteur à forte vacance, dont les cellules ne sont plus adaptées à la demande (T3 de 50m2) mais permettant d'apporter une offre locative d'un bon rapport qualité prix : de 169 € (T1) à 228 € (T3) /mois. Une étude de recomposition urbaine permettra de définir le contenu du projet et les opérations à réaliser en phase opérationnelle ;
    - requalification des logements : rue Alsace Lorraine, Fours Banaux, Croix Gauthier Bd Delay. Afin de pérenniser le patrimoine ayant des qualités intrinsèques mais aussi urbaines, des travaux qualitatifs importants axés sur la performance énergétique, sur le confort et le service rendu de l'offre locative viseront à capter une clientèle plus exigeante en produit locatif ;

- Diversifier l'offre immobilière :
    - programmes immobiliers engagés visant à diversifier le parc de logement avec une offre neuve sur les ilots Loubet Nord et Sud (promoteur privé) et Rue du Garat (Gier Pilat Habitat) ;
    - travail sur les secteurs rue de Saint Etienne, rue Gambetta, rue des trois frères et la friche Manutex pour accueillir une nouvelle offre de logements ;
    - Ilot Pierre CURIE: implantation d'un foyer-résidence sous maitrise d'ouvrage privée, avec une partie en accession à la propriété.

- **Enjeu 3 : un appareil commercial et une offre d'équipements rénovés**

<u>Enjeu 3.1 : Développer une stratégie pour restaurer, préserver et développer les commerces, proposer une offre innovante et lutter contre le mitage commercial</u>

La taille importante du centre-ville et la segmentation des différents secteurs ne favorisent pas une bonne lisibilité des espaces publics et d'une organisation urbaine d'ensemble. On observe également une faible offre commerciale et la présence de friches commerciales qui renforcent un déficit d'image du centre-ville. Il s'agit de faire de cet enjeu un des éléments de la couture urbaine avec le site Novaciéries.

La Ville de Saint Chamond souhaite soutenir la fonction commerciale par la restauration, la préservation et le développement du commerce et de l'artisanat, de combattre la mono-activité (restauration rapide,...), de freiner l'implantation de petits commerces de moindre qualité par tous les outils réglementaires et économiques en sa possession. De plus la collectivité pour assurer ce développement va favoriser la mise en place d'une offre innovante et la lutte contre le mitage commercial.

Un travail de fond a déjà débuté avec la réalisation d'une étude (CCI et CMA) et la relance de l'association des commerçants. Une convention d'objectifs devrait être signée entre la ville et l'association. L'enjeu est de disposer d'un interlocuteur représentatif en matière de commerce, notamment pour la mise en place de différents programmes d'action (projet de dossier FISAC). Le droit de préemption sur les fonds de commerce a été mis en place, des expérimentations sont en cours avec Gier Pilat Habitat.

L'ensemble de ce travail et de cette stratégie visera particulièrement le plein cœur de ville et notamment le secteur de la Rue de la République et des Trois frères. Sur ces secteurs, un lien particulier existe avec la thématique de l'habitat ancien dégradé, en effet, les locaux commerciaux sont en rez-de-chaussée de ce bâti. Il conviendra de développer une réflexion sur les modes opératoires à inventer pour traiter de ces deux thématiques.

Il s'agira de mettre en place d'une stratégie de restauration de l'appareil commercial de la rue de la République se traduisant par :

- un traitement du mitage du linéaire et un accompagnement de la mutation des locaux d'activités obsolètes vers des produits plus attractifs ;
- l'apport d'une nouvelle offre de commerce d'attractivité externe.

Objectifs opérationnels :

- restructuration de la place Saint-Pierre : ce secteur, situé à proximité de la rue de la République, est un secteur à très fort enjeu en terme de développement commercial, il est actuellement est un espace peu qualitatif saturé en véhicules stationnés ;
- mise en place un traitement opérationnel conjoint avec la thématique de l'habitat ancien dégradé ;
- traiter le mitage du linéaire et accompagner la mutation des locaux d'activités obsolètes vers des produits attractifs ;
- apporter une nouvelle offre de commerce d'attractivité externe.

Enjeu 3.2 Le projet de restructuration de « l'Hôtel Dieu »

La ville de Saint-Chamond est riche d'un tissu associatif comportant près de 600 structures. La création d'une maison des associations est envisagée afin de renforcer le rôle des associations dans la vie locale, d'améliorer le service rendu mais également de permettre des économies d'échelle dans la gestion du patrimoine communal. Propriété de la commune, L'Hôtel Dieu (bâtiment classé) est un site intéressant. Il est situé sur un secteur stratégique, à l'interface entre le plein cœur de ville (Rue de la République) et le quartier de Saint-Julien. Un parvis et l'ancienne CPAM lui font face, ces espaces devant être requalifiés pour plus d'attractivité. Ainsi la ville souhaite réfléchir sur 2016 à une étude d'opportunité et de programmation permettant de définir plus précisément les contours de cette opération d'ensemble : réaménagement de l'hôtel Dieu, parvis et requalification des espaces suite à la démolition de la CPAM.

Enjeu 3.3 L'offre éducative

Au niveau des équipements, un nouvel équipement a été livré en 2015 au centre social et culturel de « Lavieu », intervenant essentiel de la vie du centre-ville. La perspective d'une réorganisation du patrimoine scolaire avec une nouvelle offre éducative pourrait être un élément essentiel et complémentaire favorisant la mixité et l'attractivité de ce secteur.

Objectifs opérationnels :

- La collectivité va mener une réflexion sur la réorganisation du patrimoine scolaire (école Lamartine, du Chatelard et du Garat) pour éviter les phénomènes ségrégatifs (étude de programmation sur 2016), développer une offre éducative novatrice et attractive, avec une recherche de performance énergétique et de rationalisation dans la gestion de ce patrimoine. A cette fin une étude de programmation sera menée sur 2016 afin de définir les éléments suivants : opportunité, diagnostic social, diagnostic bâtiments, impact sur la carte scolaire, impact déplacements, éléments de programmation... Ce travail de réorganisation va s'accompagner du développement d'une politique éducative en faveur des enfants les plus en difficultés, avec notamment la mise en place du Dispositif de Réussite Educative.

- **Enjeux transversaux**

La Mobilisation des habitants et des usagers et le confortement de la GUSP comme un outil permettant d'améliorer le cadre de vie au quotidien sont des éléments qui participeront à la réussite du projet de renouvellement urbain.

Objectifs opérationnels :

- travail de la ville et du bailleur avec les habitants, les usagers, le conseil citoyen du quartier sur le partage de diagnostic et d'état des lieux pour définir des interventions sur les espaces visés ;
- résidentialisation et redéfinition des espaces publiques et privés ;

- travail en lien avec les dispositifs en matière de tranquillité publique (CISPD, chantiers éducatifs et d'insertion...) pour la gestion des espaces et leur appropriation.

2.2.3 Pour la ville de Rive-de-Gier : enjeux stratégiques et déclinaisons opérationnelles

Trait d'union entre Saint-Étienne et Lyon, Rive-de-Gier n'a pas échappé, après les décennies glorieuses, à la paupérisation, au déclin économique, et à l'échec des choix de logements des années 60 – 70, ce qui a engendré la nécessité de réorganiser et requalifier la ville dès les années 90 – 2000. Cela s'est traduit notamment par la réalisation de plusieurs opérations de renouvellement urbain (« Cour du Couvent », Dorian, Lanoir, Proud'hon, quartier du But), la création et la réorganisation d'équipements (MJC, centres sociaux, maison des associations), la requalification de la gare ferroviaire et de ses abords.

Le dernier chantier d'envergure en phase finale est le projet de rénovation urbaine conduit dans le cadre du 1er programme ANRU sur le quartier du Grand Pont. Avec la démolition de plus de 200 logements et la reconstitution d'une offre nouvelle de logements sociaux dans la commune et dans 3 autres communes périphériques, la réhabilitation énergétique en BBC rénovation de près de 450 logements, la résidentialisation du parc social et la création d'équipements publics (salle polyvalente, gymnase, aire sports urbains, voiries, parc, place), le projet a permis de désenclaver le quartier et d'améliorer son cadre de vie et ses conditions d'habitat. Parallèlement, la ville a également développé sur le site « La Marianne / Marthoret » à proximité du quartier du Grand Pont un secteur d'urbanisation résidentielle (environ 200 logements en accession à la propriété dont une centaine de logements livrés).

Aujourd'hui, la commune est engagée dans la reconquête de sa partie Est et de son centre-ville.

Le projet « *Entrée Est* » porte sur la reconquête de friches industrielles. Le périmètre d'études de projet représente environ 27 ha. Il comprend deux grandes emprises industrielles (le site DURALEX et la halle COUZON) d'environ 14 ha qui sont aujourd'hui inoccupées. Des études de faisabilité ont permis d'esquisser un programme qui comprendra une offre nouvelle de logements (environ 200 en accession à la propriété), des commerces en rez-de-chaussée, des activités, des équipements publics (école intercommunale) et un aménagement des berges de la rivière Le *Gier*, qui est un affluent du Rhône et qui traverse la commune. Ce projet de rayonnement métropolitain dont les premières opérations permettront dès l'horizon 2016 d'enclencher la mutation urbaine du site va constituer un signal fort pour les habitants et les différents acteurs locaux, régionaux, voire nationaux. Il doit être un moteur pour favoriser le changement d'image de la ville et contribuer à la réussite du projet centre-ville.

Le secteur centre-ville compte un quart de la population communale (3 733 habitants en 2008 dont 1 830 en QPV), un projet de rénovation urbaine du centre ancien de Rive-de-Gier a été affiché dès 2007 dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune (PADD) et engagé grâce à différentes opérations mises en œuvre à l'échelle de certains tènements dégradés. Mais, en dépit des efforts réalisés par la ville et de sa volonté d'intervenir, des difficultés demeurent liées à la présence de propriétaires pauvres et qui n'ont pas les moyens d'intervenir sur leur logement.

En articulation avec l'élaboration du contrat de ville, une double démarche d'études a été engagée à partir de l'année 2013 visant à définir une stratégie globale d'intervention en matière de développement commercial et un projet de renouvellement urbain dans le cadre d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU prenant en compte les différents risques auxquels la commune est soumise (PPRI, PPRM).

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain présenté à l'ANRU, il s'agit aujourd'hui de finaliser la reconversion de Rive-de-Gier dans le cadre d'une stratégie de reconquête de son centre ancien actuellement très paupérisé. Ce centre-ville doit constituer l'articulation entre le quartier du Grand Pont (ANRU 1) et la gare ferroviaire à l'Ouest, et le futur quartier « *Entrée Est* ».

Située à proximité de l'agglomération lyonnaise, la localisation de la commune, en fait la « *porte d'entrée* » de l'agglomération stéphanoise et du secteur Loire-Auvergne. La présence d'une gare ferroviaire, un foncier abordable, une vie associative et culturelle dynamique, sont autant d'atouts et de gages de réussite pour ce projet de développement ambitieux.

La commune souhaite s'engager sur des opérations de restructuration urbaine, visant à restructurer et diversifier l'offre d'habitat tant dans l'ancien que dans l'offre nouvelle et ce en éradiquant les problèmes d'insalubrité. L'offre commerciale et de services sera redynamisée tout comme les équipements publics à rayonnement intercommunal dont le fonctionnement sera optimisé.

En parallèle, la restructuration des modes de déplacements et du stationnement doit permettre au centre-ville de retrouver de véritables espaces publics piétons et un accès privilégié pour les commerces. De plus, le maillage avec les secteurs périphériques (Entrée Est, Gare) permettra au quartier de retrouver une véritable centralité et attractivité.

Ainsi, tout en préservant son caractère multiculturel et populaire, et fort de ce redynamisme urbain, le centre-ville de Rive-de-Gier devrait améliorer sa vocation de quartier résidentiel, il est en capacité d'attirer de nouveaux ménages des coteaux ou de l'agglomération lyonnaise à la recherche d'un investissement immobilier à prix abordable.

Cet attrait est renforcé par une offre commerciale, de services et d'équipements publics de proximité. A travers le renouvellement urbain du centre-ville, accompagné de la reconquête de l'entrée Est et de la potentielle découverture du "Gier" à l'étude.

- **Enjeu 1 : requalifier l'habitat ancien dans le cadre d'un projet global et dans une recherche de mixité sociale**

Le centre ancien dégradé de Rive-de-Gier est constitué de nombreux logements insalubres. Le centre est identifié comme prioritaire dans le cadre de la politique locale de l'habitat en matière de requalification du parc ancien dégradé. L'arrêt de la paupérisation et la recherche d'une mixité sociale effective sont au cœur des enjeux liés à l'intervention en matière d'habitat sur le secteur.

Objectifs opérationnels :

- mettre en place une OPAH Renouvellement urbain pour requalifier le parc ancien (étude pré-opérationnelle lancée, programme habitat en cours de définition, signature de la convention envisagée au quatrième trimestre 2016) avec notamment :
    - des interventions incitatives et coercitives visant à améliorer le parc de logements et à faire disparaitre les logements indécents ou insalubres ;
    - des interventions plus lourdes de type restructuration, démolition visant à aérer le tissu urbain ou à recycler des immeubles ;
    - des interventions spécifiques ciblées sur les copropriétés privées dégradées : programme d'ensemble sur la gestion et les travaux ;
    - une diversification de l'offre de logements (locatif, accession) ;

- l'îlot Notre Dame : ce secteur a déjà fait l'objet d'acquisitions et de démolitions d'immeubles dégradés à l'abandon. Un groupe restreint d'immeubles est maintenant ainsi en copropriété ville et particuliers. Une réflexion sur le traitement de cet ilot intégrant une offre d'habitat restructurée et requalifiée sera engagée dans le cadre du protocole ;
- la rue Noire : ce sous ensemble a fait l'objet d'une requalification urbaine dans les années 60-70 et d'une opération RHI dans les années 80. Il présente aujourd'hui des dysfonctionnements liés à la concentration de logements sociaux dans une structure urbaine ancienne et étriquée. La présence d'un parc locatif social ancien nécessitera une réflexion avec le bailleur social sur sa stratégie patrimoniale en articulation avec le projet urbain ;
- le secteur Richarme : ce sous ensemble est structuré par la rue Richarme, ancienne rue commerçante parallèle au Gier couvert dans les années 60, ce secteur constitué pour une grande partie de logements anciens dégradés est marqué par une image négative. Le programme d'intervention sur ce secteur sera précisé suite aux compléments d'études en cours sur le volet urbain ;
- sur le secteur de la mairie, une réflexion est engagée sur la résidence « le bassin » (Néolia) faisant la liaison entre le PRIR et l'entrée Est.

- **Enjeu 2 : améliorer le fonctionnement urbain et le cadre de vie des habitants en intégrant les contraintes du territoire**

Le diagnostic urbain réalisé a mis en évidence un certain nombre de contraintes liées aux flux importants de déplacements motorisés, aux risques d'inondations, mais également des liens fonctionnels et des poches de verdure qui sont autant des potentiels à valoriser. Le projet urbain vise à améliorer la qualité des espaces publics et leur fonctionnement, à aérer la structure urbaine et à la connecter aux autres polarités de la commune (Grand Pont, gare, projet Entrée Est) et aux liaisons avec les coteaux au Nord et au Sud. Ce projet prend en compte les contraintes liées au risque d'inondation sur certains secteurs.

Des compléments d'études sont envisagés. Ils portent, d'une part, sur le fonctionnement hydraulique du Gier sur l'axe cours du 11 novembre/place de la libération et sur des propositions visant à réduire les risques d'inondation (scénarios de découverture), d'autre part, sur la problématique des déplacements. Ces études devraient permettre de finaliser le projet urbain avec des variantes d'aménagement sur certains secteurs. Ils permettront d'anticiper dès à présent les éventuelles évolutions à long terme à l'échelle du centre-ville. Cette démarche n'impacte pas la stratégie urbaine de court terme développée sur les ilots prioritaires d'intervention dans le cadre de l'OPAH RU.

Objectifs opérationnels :

- mise en œuvre d'un programme de réaménagement d'espaces publics et de requalification des rues commerçantes du centre-ville dans le cadre d'un plan d'ensemble prenant en compte les problématiques déplacements ;
- le désenclavement des rues Jules Guesde et Jean Jaurès par la réalisation de percées apparait comme une opportunité pour redynamiser le secteur commerçant et pour développer une vocation résidentielle sur une partie du site collinaire ;
- le quartier du But : héritage de l'urbanisation trop rapide du début du XXème siècle lors de l'essor de l'exploitation minière, ce sous ensemble est un ensemble d'habitations vétustes non adaptée à la demande (petites typologies), inaccessibles sauf par des cheminements piétons étroits souvent en escaliers, en partie démoli grâce à une maîtrise foncière engagée depuis plusieurs décennies. Nombre de maisons encore en place font l'objet de procédure d'insalubrité et de péril. Situé à flanc de colline dans la trame verte, proche de la centralité, bénéficiant d'une exposition plein sud, il offre l'opportunité d'une réflexion privilégiant une programmation de type « parc urbain ».

- **Enjeu 3 : renforcer l'attractivité des commerces et équipements du centre-ville**

Le développement de la vacance commerciale ainsi que des phénomènes de trafic contribuent à une paupérisation globale du centre-ville et à un renforcement d'une image négative sur le secteur.
Un programme FISAC (en attente de financement de la troisième tranche) a permis de créer une gouvernance "commerce". Cela a permis d'aboutir à un schéma directeur de rénovation des rues commerçantes (2010, étude PIVADIS : diagnostic appareil commercial, état des lieux des besoins et proposition d'orientations) et à un programme d'action dont la mise en œuvre est soutenue par la Région dans le cadre de la CFAC et du CDDRA (rénovation de vitrines, modernisation d'outils de travail, professionnalisation de commerçants et d'artisans). Un périmètre communal de sauvegarde du commerce et de l'artisanat a été mis en place, ainsi que la signature d'une charte de rénovation des rues commerçantes du centre ville dont certaines opérations ont été lancées par la Ville (rénovation rues Roquille, W. Rousseau).

Objectifs opérationnels :

- actualisation à venir du diagnostic PIVADIS sur le périmètre du PRIR ;
- mise en œuvre de la 3ème tranche du dossier FISAC (année 2016) : accompagnement fonctionnel des commerces (aide à l'investissement, au fonctionnement, à la communication, conseil...) s'appuyant sur un chargé de mission "économie/commerces" (travail de proximité, accompagnement et lien avec les commerçants, pilotage dossier FISAC) ;
- plusieurs secteurs prioritaires d'intervention ont été identifiés en matière de développement commercial, ils feront l'objet d'aménagements urbains dans le cadre du projet :
- les rues Jules Guesde et Jean Jaurès : cet axe historique commerçant de la ville souffre d'une image négative, d'un manque de lisibilité et de visibilité de l'offre commerciale entraînant

principalement une vacance grandissante pour le commerce ainsi fragilisé. Le réaménagement de ces rues et leur ouverture constituera un véritable levier pour le commerce ;

- la rue Richarme : cet axe historique commerçant est aujourd'hui délaissé et souffre de la présence de nombreuses friches commerciales. Cet abandon progressif a entraîné un cloisonnement de la rue ainsi que des problématiques d'insécurité (trafics, débits de boissons non autorisés...). Un des enjeux du projet sera de redonner une fonction à cette rue à travers la reprise des délaissés commerciaux ;
- le secteur Drivon : ce sous ensemble est structuré par deux rues principales. Il est le lien entre le centre-ville en fond de vallée et les coteaux d'urbanisation récente. Les équipements publics à rayonnement intercommunal présents sur ce secteur (Centre social H. Matisse, l'Imprimerie, le Conservatoire et le Cinéma) dont le fonctionnement et son évolution fait l'objet de réflexions seront pris en compte dans le cadre du projet urbain
- prise en compte de la problématique commerciale dans le cadre du projet d'OPAH-RU.

- Enjeux transversaux

Des enjeux transversaux ont été identifiés, ils devront permettre d'accompagner le projet de renouvellement urbain en prenant en compte un certain nombre d'attentes des habitants au quotidien :

- assurer la sécurité des biens et des personnes dans le cadre des instances et outils existant (CLSPD, vidéoprotection,...)
- développer des actions éducatives et préventives en direction des jeunes et des publics fragilisés ;
- favoriser l'accès et les usages au numérique pour le plus grand nombre à travers le déploiement de la fibre ;
- favoriser l'accès du plus grand nombre aux équipements présents sur le territoire : conservatoire de musique, cinéma, maison des associations, centre social.

CF annexe 3 : Présentation générale du projet en CE au 7 juillet 2016

Article 3. Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration

Les partenaires ont noté que :

Le développement économique constitue un enjeu primordial sur la métropole stéphanoise qui poursuit sa reconversion. Le dynamisme du tissu des PME et les différents labels ou distinctions obtenus ont permis de stabiliser un développement qui a conduit à une récente stabilisation démographique.

Le volume des démolitions de LLS est à considérer globalement dans les territoires en NPNRU et dans le reste de la communauté urbaine, et qu'il convient d'en mesurer les conséquences et de bien organiser le phasage de ces opérations.

La constitution de friches urbaines « gérée » peut être considérée comme une bonne solution sur certains territoires pour permettre une diversification résidentielle et fonctionnelle cohérente à terme à l'échelle de la métropole.

Le marché immobilier dans une zone détendue interroge d'une part sur le volume de reconstruction de l'offre en logements locatifs sociaux et sur leur localisation, tout particulièrement ceux pouvant être implantés au plus proche des zones d'emplois, et, d'autre part, sur la nécessaire articulation entre les programmes de logements neufs créés au titre la diversification sur les sites Anru et ceux réalisés sur d'autres périmètres, l'Opéartion d'Intérêt National en particulier.

Les interventions sur le parc privé en réhabilitations et restructurations lourdes sont ambitieuses en particulier sur les copropriétés les plus fragiles sur lesquelles des interventions sont déjà en cours ou programmées. Elles constituent toutefois un enjeu stratégique dans un contexte de limitation de la production d'offre résidentielle neuve.

Les partenaires avaient souhaité des approfondissements sur les points suivants :

La définition d'une stratégie de l'habitat et de peuplement, en particulier au travers du 3ème PLH, qui devra définir les grands équilibres territoriaux à porter et les niveaux de reconstitution de LLS territorialisés.

Le dimensionnement en phase protocole d'une équipe d'ingénierie de 6 ETP qui soit à terme plus intégrée en phase opérationnelle.

La possibilité de prendre en compte la requalification de l'ex-Comédie dans la convention opérationnelle à condition qu'elle permette la mise en œuvre d'une offre complémentaire et dédiées de services pour le quartier.

Le comité d'engagement n'a pas retenu :

Au titre des études, la reconversion de l'Hôtel Dieu à Saint-Chamond.

Au titre des autorisations anticipées de démarrage : la passerelle Couriot et l'école Molina à Saint-Etienne.

Concernant les projets d'intérêt régional :

Le délégué territorial de l'agence dans le département suit les recommandations du comité d'engagement relatives aux différentes études et valide les avis émis par le comité d'engagement.

Toutefois, concernant l'ingénierie, il souhaite conserver 1 ETP sur les quartiers de Cotonne-Montferré et Sud-Est et demande en contrepartie de ne pas retenir le poste identifié au BEMO à Saint-Étienne.

Les propositions du délégué territorial s'inscrivent dans la limite autorisée par l'enveloppe financière allouée aux projets d'intérêt régional de la métropole stéphanoise.

Demandes d'adaptation du protocole

Par courrier en date du 8 novembre 2016, le Président de la communauté urbaine de Saint-Étienne Métropole a souhaité des adaptations aux propositions inscrites dans le compte rendu du Comité d'engagement.

Par courrier en date du 22 décembre 2016, le directeur général de l'ANRU a validé les modifications suivantes :

- la scission du projet de démolition de l'immeuble rue Barra à Saint-Chamond en deux opérations avec une maîtrise d'ouvrage différenciée ;
- la prise en compte de trois opérations d'aménagement de Maison du projet à Tarentaize-Beaubrun (Saint-Etienne) et dans les centres-villes de Saint-Chamond et Rive de Gier en autorisation anticipée de démarrage et en remplacement des demandes de financement d'actions/études au titre du protocole.

En revanche, la demande concernant la réhabilitation du groupe scolaire Molina n'a pas été retenue au motif qu'elle ne répondait pas aux attendus du règlement général et aux attentes exprimées par les partenaires en Comité d'engagement.

Article 4. Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration

Etudes complémentaires, stratégie habitat

Opération à poursuivre : études OPAH-RU et études complémentaires vallée du Gier (en cours)

Etudes à engager :

- Une étude sur la reconstitution de l'offre des logements démolis et d'une offre de logements à bas coût accessible aux ménages les plus en difficulté et aux publics prioritaires est en cours avec l'agence d'urbanisme et les autres partenaires concernés : SEM, AMOS 42, les communes concernés, et l'Etat. Cette étude permettra de définir, à partir des projets de démolitions identifiés dans le parc social et privé des quartiers du protocole de préfiguration (et plus globalement sur l'ensemble du territoire de Saint Etienne Métropole), de la stratégie de relogement des bailleurs, les besoins théoriques de reconstitution de logements neufs. Les résultats de cette étude permettront d'identifier précisément les contreparties Action Logement à inscrire dans les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain, conformément à la convention Etat-Anru-UESL Action Logement portant sur le NPNRU.
  Ce travail sera réalisé en articulation étroite avec l'élaboration du troisième PLH dont le lancement a été validé en mai 2016.

Sur la ville de Saint-Etienne, il s'agit de réaliser :

- Des études préalables sur l'habitat privé (en maîtrise d'ouvrage Saint-Etienne Métropole), Opah-RU Tarentaize-Beaubrun et Opah-copropriété Cotonne ;
- Des études de programmation sur plusieurs équipements existants (Comédie, centres-sociaux, écoles) ou à créer (Montreynaud Saint-Saen/Kosma, Beaubrun, Cotonne), pôle efficacité énergétique (TBC) : état des lieux, usages, expertises techniques, scénarios d'occupation et de travaux à mener, prescriptions ;
- Des études urbaines : étude patrimoniale cité médiévale, abords de l'ex-Comédie, Saint Just/Pareille; étude partenariale parc social Saint-Saëns/Strauss/Jannecquin/Cité Tarentaize ;
- Des études économiques : missions d'AMO sur les commerces du centre ancien et l'animation du Territoire Entrepreneur de Montreynaud ;
- Des études pré-opérationnelles technico-financières ponctuelles (DUP 3 immeubles Beaubrun, centre commercial Cotonne,...) ;
- Une étude sur l'évolution des déplacements en lien avec l'implantation de la troisième ligne de tramway sur les territoires sensibles du secteur Nord-Est (Montreynaud et Soleil) ;
- Une étude préalable à la reconversion de l'îlot Loubet (ex CPAM).

Concernant le BEMO et à partir de ses ressources, la ville de Saint-Etienne réalisera en interne les études urbaines et missions nécessaires au Protocole :

- Schéma directeur Tarentaize-Beaubrun et études de composition d'îlots anciens (en complément de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU) ;
- Schéma directeur urbain et paysager de Montreynaud ;
- Programmes d'espaces publics de Montreynaud et préconisations constructives ;
- Schéma directeur de Renouvellement Urbain de la Cotonne-Montferré ;
- Programmes d'espaces publics de la Cotonne-Montferré ;
- Déclinaison de la Trame Verte et Bleue (Nature en Ville) sur les quartiers ANRU ;
- Espaces publics design ;
- Appui aux ateliers urbains du Conseil Citoyen.

Sur la ville de Saint-Chamond :

- AMO commerce Saint-Chamond Centre ;

- Une étude d'usage et de redéfinition de l'offre portant sur les écoles Lamartine, du Chatelard et du Garat ; avec des propositions de scénarios de réorganisation du patrimoine scolaire avec une recherche de performance énergétique et de rationalisation dans la gestion de ce patrimoine ;
- Une étude urbaine secteur Boucherie/Entrée Ouest sous maitrise d'ouvrage ville.

Sur la Ville de Rive-de-Gier:

- une étude de recomposition urbaine îlot Notre Dame

Article 5. Opération(s) faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, certaines opérations peuvent faire l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage, accordée par le directeur général ou le comité d'engagement de l'Anru (ou, par délégation, par le délégué territorial de l'Anru conformément aux conditions indiquées dans la note d'instruction du 31 juillet 2015). Cette autorisation ne préjuge pas d'un financement ultérieur par l'Agence, dans le cadre de la future convention pluriannuelle de renouvellement urbain, des opérations concernées.

Le cas échéant, si l'opération bénéficiait ultérieurement d'un financement de l'Agence, la date de prise en compte des dépenses pourra être la date d'autorisation anticipée de démarrage de l'opération actée dans le présent protocole de préfiguration.

Les opérations de démolition de logements sociaux, d'ores et déjà souhaitées par le maître d'ouvrage, sont conforme aux enjeux recherchés par le porteur de projet et ses partenaires. Les enquêtes sociales pourraient démarrer dans le temps du protocole. Cette anticipation peut permettre une mise en oeuvre du projet de démolition dès la signature de la convention définitive.

Les opérations complémentaires seront engagées par les maîtres d'ouvrages concernés en terme de maîtrise d'œuvre sur la période de la convention. Le financement de l'ingénierie n'est pas sollicité dans le présent protocole mais le sera dans le cadre de la future convention, malgré un démarrage anticipé courant 2016, pour des travaux dès l'année 2017.

Article 5.1 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole mais dont le lancement opérationnel (cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration

Nature de l'opération	PRIN/PRIR	QPV de rattachement	QPV d'intervention	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel - bases sub ANRU (HT/postes chargés)	Ville	%	SEM	%	Bailleurs	%	ANRU	%	Année de démarrage	Semestre de démarrage	Durée en semestre
Démolition HLM Jannequin	PRIN	QPV042013	Montreynaud	Métropole Habitat	1 092 750					327 825	30%	764 925	70%	2016	2	6
Regroupement groupes scolaires	PRIN	QPV042013	Montreynaud	Ville de Saint-Étienne	1 666 000	1 082 900	65%					583 100	35%	2017	1	3
Ilots Beaubrun	PRIN	QPV042012	Tarentaize Beaubrun Couriot,	Ville de Saint-Étienne	1 000 000	500 000	50%					500 000	50%	2016	2	5
Maison des projets de TBC installation	PRIN	QPV042012	Tarentaize Beaubrun	Ville de Saint-Étienne	58 334	37 917	65%					20 417	35%	2106	2	1
Aménagement Rondet-Tarentaize	PRIN	QPV042012	Tarentaize Beaubrun	Ville de Saint-Étienne	711 000	177 750	25%	177 750	25%			355 500	50%	2016	2	4
Démolition HLM - Rue de la Vierge	PRIR	QPV042011	Cotonne-Montferré	Alliade Habitat	2 770 000					831 000	30%	1 939 000	70%	2016	2	6
Démolition HLM Lanza Del Vasto	PRIR	QPV042011	Cotonne-Montferré	Alliade Habitat	875 420					262 626	30%	612 794	70%	2016	2	6
Regroupement groupes scolaires	PRIR	QPV042011	Cotonne-Montferré	Ville de Saint-Étienne	2 500 000	1 625 000	65%					875 000	35%	2016	2	3
Maison des projets St Chamond	PRIR	QPV042009	Centre-ville	Ville de Saint-Chamond	70 000	52 500	75%					17 500	25%	2016	2	2

Démolition HLM - Rue Barra	PRIR	QPV042009	Centre-ville	Gier Pilat Habitat	1 063 185					318 956	30%	744 230	70%	2016	**2**	**2**
Démolition HLM - HBM	PRIR	QPV042009	Centre-ville	Gier Pilat Habitat	3 989 613					1 196 884	30%	2 792 729	70%	2016	**2**	**6**
1ère tranche aménagement îlot Barra	PRIR	QPV042009	Centre-ville	Ville de Saint-Chamond	572 486					429 365	50%	143 122	25%	2016	**2**	**2**
Démolition commissariat	PRIR	QPV042009	Centre-ville	Ville de Saint-Chamond	100 000	75 000	75%					25 000	25%	2016	**2**	**1**
Maison des projets Rive de Gier	PRIR	QPV042008	Centre-ville	Ville de Rive de Gier	70 000	35 000	50%					35 000	50%	2016	**2**	**2**
TOTAL opérations anticipées					**16 538 788**	**3 586 067**	**22%**	**177 750**	**1%**	**3 366 655**	**20%**	**9 408 316**	**57%**			

Les participations financières des différents partenaires seront définies lors de la phase d'élaboration des conventions. Les taux de l'ANRU pour les opérations portées par les collectivités locales, résultent du scoring établi par l'Agence et sont cohérents avec les courriers adressés par le Directeur de l'Agence à chaque porteur de projet.

Article 5.2 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole dont le démarrage des actions préparatoires et directement liées aux travaux à mener (études préalables et pré opérationnelles, actions de concertation, préparatifs au relogement des ménages le cas échéant) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration

Les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée de démarrage pour les prestations d'ingénierie accompagnant la préparation de la mise en œuvre des opérations d'investissement non financées dans le présent protocole (études pré opérationnelles, expertises préalables, actions préparatoires au relogement des ménages telles que l'accompagnement social, actions de concertation préalable aux travaux – à l'exclusion des honoraires de maîtrise d'œuvre liés aux travaux), sans que cette autorisation préjuge d'un financement des opérations concernées par l'Agence.

La date d'autorisation anticipée de démarrage pour ces prestations d'ingénierie correspond à la date du Comité d'engagement en date du 7 juillet 2016

Article 6. Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain

A l'échelle du Contrat de Ville d'agglomération, l'ensemble des conseils citoyens sont en place conformément aux engagements du Contrat de ville.

La ville de Saint-Etienne a mis en place dans le cadre du PRU 2005-2015 une maison des projets sur Montreynaud. Une maison des projets et de l'information associative fonctionne également sur Sud-Est depuis 2009 et sur Cotonne-Montferré depuis juin 2015. Une quatrième sera mise en place sur Tarentaize Beaubrun.

Pour Saint-Chamond, la commune a identifié un local pour la future maison du projet.

A l'échelle de la commune de Rive-de-Gier, la ville a mis en place deux conseils citoyens sur les deux quartiers QPV, à savoir le quartier du Grand Pont et le centre-ville.

Une deuxième maison du projet sera créée sur le centre-ville sur le même modèle que celle du quartier du Grand Pont. Celle-ci existe depuis la signature de la convention PRU et a montré toute sa nécessité pour être au plus proche des citoyens pour la rénovation urbaine du quartier.

Pour permettre aux conseils citoyens de prendre leur place dans la dynamique des projets de quartier, la ville de Saint Etienne avec l'appui de l'Etat a fait appel depuis le début d'année 2016 à une mission d'accompagnement des conseils citoyens réalisée par un prestataire qualifié.

Une démarche similaire pour les villes des vallées a été lancée par Saint Etienne Métropole avec l'appui de l'Etat (CGET) en septembre 2016.

Article 7. Articulation avec la Convention Intercommunale d'Attribution (article 8 de la loi du 21 février 2014 et Loi Egalité Citoyenneté du 22 décembre 2016).

Cette convention, annexée au contrat de ville, doit notamment comporter :

- un engagement annuel par bailleur social, quantifié et territorialisé, d'attribution de logements en faveur :
  - du quartile des demandeurs aux ressources les plus faibles enregistrés dans le système national d'enregistrement sur le périmètre de l'EPCI ;
  - des ménages répondant aux critères de priorité définis par le code de la construction et de l'habitation (article L. 441-1) ;
  - des ménages bénéficiant d'une décision favorable de la commission de médiation DALO ;
  - des ménages relogés dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.
- les modalités de relogement et d'accompagnement social des ménages mentionnés aux trois points précités ;
- les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation ;
- les conditions dans lesquelles les bailleurs sociaux et les réservataires de logements sociaux procèdent à la désignation des candidats aux commissions d'attribution des logements ;
- la création au niveau intercommunal d'une commission de coordination, présidée par le Président de l'EPCI et composée de l'Etat, des maires des communes membres de l'EPCI, des bailleurs sociaux, du Département, des titulaires de droits de réservation et des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées. Cette commission doit se doter d'un règlement intérieur. Le projet de loi indique que cette commission peut avoir pour mission d'examiner les dossiers de demandeurs de logement social concernés par la CIA. D'autre part, sans se substituer aux décisions des commissions d'attribution de logement des organismes HLM, la commission de coordination émet des avis quant à l'opportunité d'attribuer un logement dans le parc social situé sur le territoire concerné.

Pour mémoire, les modalités relatives aux relogements mises en place dans le cadre du PRU de Saint-Etienne sur la période 2005-2015 ont conduit les acteurs locaux à mettre en place les dispositifs suivants :

- charte du relogement ;
- convention de mobilisation du parc public et gestion des logements réservés ;
- convention inter-bailleurs ;
- équipe sociale relogement dédiée (1 000 relogements du projet de renouvellement urbain accompagnés sur la période).

Le pilotage partenarial de l'élaboration la convention intercommunale d'attribution est réalisée dans le cadre du Groupe de Travail Pilier (GTP) Habitat /cadre de vie du Contrat de Ville. Une chargée de mission GUSP/CIA du service solidarité conduit l'élaboration et l'animation du partenariat pour Saint-Etienne Métropole. La mission est conduite sous la direction technique du service habitat / accessibilité de Saint-Etienne Métropole.

L'élaboration de cette convention mobilise l'Etat (DDCS, DDT), les communes signataires du contrat de ville, l'agglomération, le Département, la CAF, les bailleurs sociaux et les organismes collecteurs. Ce groupe s'est mobilisé régulièrement depuis septembre 2015 et a permis notamment :

- le repérage des besoins d'observation et des données disponibles,
- la formalisation de premiers éléments de diagnostic et notamment l'analyse de la demande de logement social dans le cadre de la gestion du Système National d'Enregistrement de la demande depuis 2013/2014, ,
- un état des lieux sur l'articulation des processus de relogement opérationnels issus du renouvellement urbain et du PLALHPD,
- l'identification de premiers enjeux et des chantiers à conduire dans la perspective de la signature d'une CIA en septembre 2017

La Conférence intercommunale du logement a été créée par arrêté conjoint du Préfet de la Loire et du Président de Saint-Etienne Métropole du 26 mai 2016 et sa réunion d'installation a lieu le 2 février 2017.

Article 8. Gouvernance du contrat de ville et conduite de projet

8.1. Gouvernance

Le territoire entend renouveler la stratégie d'accompagnement qui était celle de l'ancien Contrat Urbain de Cohésion Sociale afin d'être plus efficace pour atteindre les objectifs de réduction des écarts et de développement social, urbain et économique.

Des objectifs opérationnels ont été identifiés afin de rendre plus dynamique la gouvernance du nouveau contrat :

- mettre en place des instances de pilotage stratégique et d'animation des volets urbain, social et économique, à l'échelle de l'agglomération et des communes ;
- actualiser régulièrement la connaissance de l'évolution sanitaire, sociale et économique à l'échelle des quartiers à partir de l'observatoire social des quartiers ;
- mobiliser les différents partenaires et acteurs pour activer leurs ressources de droit commun ;
- renforcer le suivi des objectifs et des actions, mesurer leurs résultats, notamment au travers d'une fonction d'évaluation ;
- mettre en cohérence le contrat de ville, les différents schémas directeurs et programmes opérationnels contractuels au bénéfice des quartiers prioritaires, Contrat Plan État/Région(CPER), Programmes Opérationnels Européens (PO) etc. ;
- soutenir des expérimentations et de nouvelles pratiques pour répondre à des besoins peu ou mal pris en compte (notamment la construction de réponses décloisonnées...) ;
- animer et former les réseaux d'acteurs;
- capitaliser et valoriser les expériences réussies, porteuses de dynamiques sociales et économiques au sein des territoires.

Ces objectifs sont traduits dans l'architecture de gouvernance présentée ci-après :

- une gouvernance à l'échelle de la communauté urbaine ;
- une rencontre annuelle des acteurs du contrat de ville ;
- une implication forte de l'échelon communal ;
- une place accordée à la participation des habitants ;
- des modalités d'observation et d'évaluation prédéfinies.

8.1.2 La Gouvernance à l'échelle intercommunale

Saint-Etienne Métropole et l'Etat assurent le copilotage et l'animation technique du contrat.

A/ Le pilotage du contrat est exercé par deux instances :

Un comité de pilotage d'agglomération

Son rôle : co-présidé par le Préfet ou son représentant et par le Président ou le vice-Président de Saint-Étienne Métropole à la Politique de la ville, son rôle est de piloter, valider, suivre et évaluer le contrat de ville ainsi que ses différentes conventions d'application (thématiques et territoriales).

Un comité de direction d'agglomération

Son rôle : co-animé par l'État et Saint-Étienne Métropole, il a pour mission de préparer les décisions du comité de pilotage et d'en assurer le suivi et le bilan.
Il veille à la bonne organisation du contrat et son exécution :

- l'organisation de l'animation générale et des piliers du contrat de ville ;
- l'actualisation régulière de la connaissance de l'évolution sanitaire, sociale et économique des quartiers à partir de l'observatoire social des quartiers (OSQ) ;
- la mobilisation des différents partenaires et des villes pour activer leurs ressources de droit commun et leurs engagements spécifiques au titre du contrat de ville ;
- l'organisation du suivi des actions pour atteindre les objectifs ; la formulation d'un avis sur la programmation du contrat en veillant à la bonne exécution des orientations fixées par la Comité de

Pilotage ;
- la mesure des résultats : un avis annuel sur le plan d'actions et sa programmation, la transmission de l'avis au COPIL ;
- l'organisation de l'évaluation en fonction des priorités définies par le Comité de Pilotage.
- En fonction des résultats des actions et des évaluations, de l'évolution des besoins prioritaires, il proposera au comité de pilotage des réaménagements aux objectifs opérationnels initiaux du contrat sur proposition de l'animation technique.

B/ L'animation technique du contrat

L'animation du contrat de ville, à toutes ses échelles et a fortiori à celle de l'agglomération, vise à faire du contrat un outil d'animation au service du projet de cohésion territoriale. Elle est assurée par :

A l'échelle intercommunale :

Un groupe projet :

Son rôle :
co-animé par Saint-Etienne Métropole et les services de l'Etat, celui-ci a pour mission de :
- mettre en place les outils d'animation et de gestion du contrat de ville ;
- assurer le relais auprès des partenaires pour mobiliser leurs compétences et leurs moyens ;
- suivre l'avancement opérationnel du contrat et ses actions (sur les volets social, urbain et économique), centraliser et synthétiser les travaux des différents groupes et instances techniques (suivi/bilans des actions, repérage de problématiques et propositions d'actions, etc.) ;
- communiquer au CODIR les états d'avancement opérationnel du contrat (échelles territoriales et thématiques).

Des instances techniques rattachées à chaque pilier :

Le dispositif d'animation par pilier, Groupe de Travail Pilier (GTP), vise la bonne réalisation des objectifs. Les travaux menés par chaque groupe de travail Pilier se croiseront pour alimenter le projet global du contrat. Dans un souci d'efficience, ce dispositif d'animation s'articule avec les espaces de coordination dits « *de droit commun* » existants sur le territoire ; il associe les acteurs du territoire concernés par chaque thématique. Les GTP sont co-animés par les services référents de l'agglomération et par les services déconcentrés de l'Etat. Ils sont partenariaux et réunissent des représentants des services communaux et des partenaires institutionnels ; ils peuvent associer des acteurs de terrain concernés. Leur composition est variable. Ils se réunissent au minimum deux fois an.

Rôle des GTP :
- assurer la lisibilité du pilotage du pilier au regard des objectifs du contrat, assurer une fonction ressource et favoriser le partage des informations et des besoins ;
- favoriser l'interconnaissance entre acteurs et institutions pour mieux agir, soutenir l'émergence de projets thématiques transversaux ;
- mobiliser les politiques publiques concernées ;
- assurer l'instruction des dossiers transversaux de demande subvention (campagnes de programmations annuelles) ;
- élaborer le bilan annuel thématique, enrichir et partager les données de l'observation ;
- valoriser les projets et promouvoir les échanges d'expériences ;
- par ailleurs, des sous groupes de travail sont être mis en place, dans la cadre de l'animation de chacun des piliers, en tant que de besoin. Ils sont constitués pour mettre en œuvre et suivre différents dispositifs et mesures du contrat.

Une implication forte de l'échelon communal

Chaque commune veille à mettre en place un processus de pilotage et d'animation technique du contrat de ville à l'échelon communal dans le cadre de la convention d'application communale. Celle-ci précise les articulations entre la convention d'application communale et les différents dispositifs thématiques d'animation locale présents sur son territoire (par exemple le Contrat éducatif local, le CLSPD...). Chacune des conventions d'application communale précise les modalités d'association des conseils de citoyens à la démarche, l'animation technique qui mise en place ainsi que l'organisation opérationnelle définie localement.

Les partenaires du projet de renouvellement urbain sont associés à deux échelles différentes :

- d'une part dans le cadre des instances techniques et politiques de pilotage locales des différents projets ;
- d'autre part, à l'échelle agglomération dans le cadre du Groupe de Travail du Pilier « Habitat cadre de vie » du Contrat de Ville.

Un « groupe de coordination » spécifique du projet de renouvellement urbain a été mis en place pour l'élaboration du protocole. Cette instance technique animée par Saint-Etienne Métropole et la DDT de la Loire est chargée du suivi et de la mise en œuvre du protocole de préfiguration ANRU.
Un « comité de pilotage » spécifique coprésidé par le Préfet ou son représentant et par le Président ou les Vice-Présidents concernés de Saint-Étienne Métropole sera mis en place, il associera les Maires de Saint-Etienne, Saint-Chamond et de Rive-de-Gier ou leurs représentants. Son rôle sera de valider les résultats des différentes études conduites dans le cadre du protocole de préfiguration, ainsi que les projets qui seront présentés en phase de conventionnement.

8.2. Conduite de projet

Le schéma d'organisation de la conduite des projets de renouvellement urbain du protocole s'inscrit dans une coordination à un double niveau :

- d'une part, à l'échelle intercommunale avec une fonction de coordination générale et d'appui thématique s'appuyant sur la politique locale de l'habitat et de renouvellement urbain d'agglomération (RU centres-anciens, convention intercommunale d'attribution, réhabilitation énergétique HLM, GUSP) ;
- d'autre part, à l'échelle communale avec une fonction opérationnelle pour favoriser une bonne articulation avec les projets urbains communaux et le volet social du contrat de ville, facteurs de réussite des différents projets.

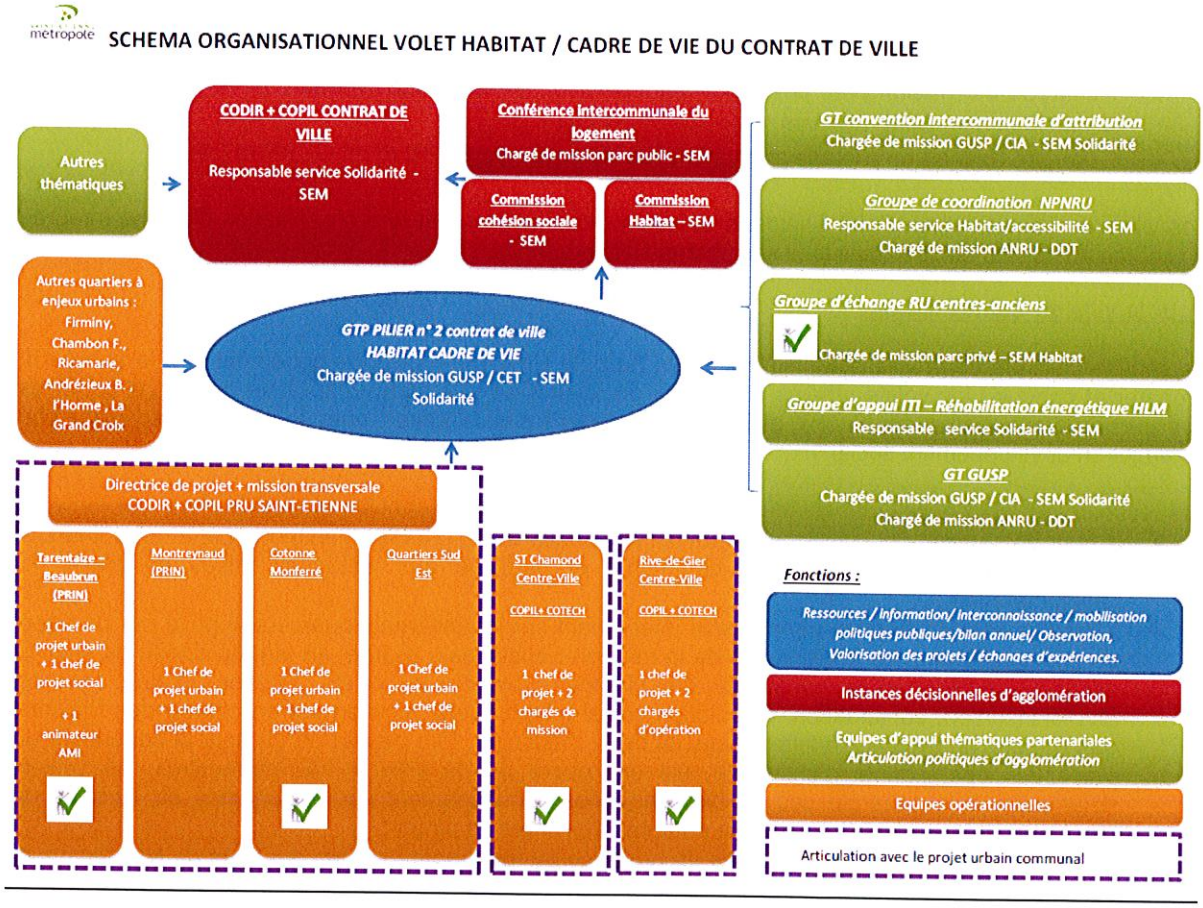

Concernant la communication et la concertation sur les projets de renouvellement urbain. Elle sera conduite à l'échelle des communes au plus près de l'avancée de la concertation avec les habitants et des travaux.

En tant que pilote du contrat de ville et que cofinanceur de certaines opérations SEM sera partenaire des actions de communication avec une recherche de cohérence d'agglomération.

Saint-Etienne Métropole et les villes privilégieront davantage la communication de proximité avec les habitants et les acteurs qui participent à la vie des quartiers et leur développement. Elles seront plus particulièrement attentives au soutien des dynamiques de réseau local.

Les maisons des projets comme les conseils citoyens en seront des espaces privilégiés, il en est de même pour les forces vives que ce soit celles du champ éducatif et social ou du champ économique.

La thématique du renouvellement urbain sera prise en compte et partagée à l'échelle de l'agglomération dans le cadre des actions de communication qui seront mises en place pour valoriser la dynamique globale du contrat de ville et sera également évoquée lors des temps forts annuels « *rencontre des acteurs* » pour lequel des engagements ont été pris par tous les signataires du contrat de ville.

Pour la Communauté Urbaine de Saint-Etienne métropole

A l'échelle de Saint-Etienne Métropole un pôle d'intervention est constitué pour l'élaboration et la mise en œuvre du volet habitat/cadre de vie du contrat de ville dont le protocole de préfiguration constitue un volet opérationnel thématique. Le pole est constitué d'agents des services habitat/accessibilité et solidarité sous la Direction des responsables des services Solidarité et Habitat/accessibilité.

Cette configuration permet une articulation forte entre les projets de renouvellement urbain, les autres volets du contrat de ville et la politique locale de l'habitat. Les services sont rattachés à la Direction de l'Aménagement du Territoire qui a également en charge l'élaboration du PDU.

Les ressources mobilisées (hors fonctions support : communication, suivi administratif et financier) sur les quartiers concernés en phase de protocole sont les suivantes :

- 1 chargée de mission parc privé (pilotage opérationnel des dispositifs parc privé sur Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Etienne) ;
- 1 chargée de mission pilotage et coordination du protocole ANRU (dont GUSP et CIA).

Les villes de Saint-Etienne, Saint-Chamond et Rive-de-Gier présentent une organisation d'équipe intégrée, en charge du contrat de ville dans tous ses champs d'intervention.

Pour la ville de Saint-Etienne

Le service politique de la ville est intégré au sein du pôle Urbanisme et Développement, il a la charge de préparer et conduire les volets urbains et sociaux du contrat de ville 2015-2020. Une démarche projet est opérationnelle sur chacun des 6 QPV, avec la mise en place d'un binôme « chef de projet urbain » et « chef de projet en développement social ».

Les ressources mobilisées sur les quartiers concernés par le protocole sont composés de :

- 1 chef de service, qui coordonne le travail à l'échelle des 6 quartiers, anime le partenariat financier et opérationnel autour du PRU communal et participe aux instances mises en place par l'agglomération ;
- 1 responsable de mission transversale intervenant sur les différents quartiers appuyé par un agent de développement. Le responsable de la mission transversale assure, en tant qu'adjoint du chef de service, le pilotage et la coordination des binômes-projet sur les volets : gestion urbaine, sécurité, emploi-insertion, concertation, articulation social-urbain. Cette mission est en charge des Maisons des Projets, au travers d'adultes-relais, et de la médiation. Elle permet de garantir la cohérence du processus opérationnel d'ensemble mis en œuvre par la ville et ses partenaires, en veillant notamment à la synergie des actions engagées simultanément sur les champs de l'urbain, de l'économique et du social, et apporte un appui aux chefs de projet ;
- 4 chefs de projets urbains et 4 chefs de projet social intervenant sur les quartiers de Montreynaud, de Tarentaize-Beaubrun de Cotonne Montferré et de Sud-Est, (non financés par le protocole).

L'organisation mise en place réunit dans une même équipe l'ensemble des volets : accompagnement et animation sociale, développement économique et commercial, aménagements urbains, proximité, dans une stratégie d'ensemble. Les délégués du préfet et les représentants de l'ANRU y sont associés pour les sites qui les concernent.

Par ailleurs, cette équipe s'appuie sur des ressources dédiées aux quartiers PRU :

- un chargé de communication - concertation ;
- une directrice de projet AMI-Ville Durable ;
- un architecte urbaniste du BEMO (Bureau d'Etudes de Maîtrise d'ouvrage) affecté à mi-temps sur les quartiers PRU.

Enfin, un agent est en charge à mi-temps du suivi administratif (conventions, marchés) et financier du PRU et 3 assistantes sont affectées à l'équipe.

Pour la ville de Saint-Chamond

L'équipe en charge de la conduite opérationnelle du projet de renouvellement urbain et du contrat de ville est rattachée à la Direction de l'urbanisme. Le PRIR est piloté dans le cadre d'une démarche projet transversale avec la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire. Les ressources mobilisées (hors fonctions support : communication, suivi administratif et financier) sur les quartiers concernés par le protocole sont composés de :

- 1 chef de projet ;
- 1 chargé de mission développement social ;
- 1 chargé de mission commerce.

L'équipe s'appuie également sur un coordonnateur de la concertation et sur 2 adultes relais.

Pour la ville de Rive-de-Gier

L'équipe en charge de la conduite opérationnelle du projet de renouvellement urbain et du contrat de ville est rattachée au Directeur du pôle des services techniques. Le PRIR est également piloté dans le cadre d'une démarche projet transversale avec la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire. Les ressources mobilisées (hors fonctions support : communication, suivi administratif et financier) sur les quartiers concernés en phase de protocole sont les suivantes :

- 1 chef de projet « renouvellement urbain » ;
- 1 chargée d'opérations « contrat de ville et relations institutionnelles » ;
- 1 chargé d'opérations structures urbaines, activités et commerces.

Seront financés, dans le cadre du protocole de préfiguration (soit un équivalent de 6 ETP) :

- **2 chargés de mission pour la communauté urbaine (1 ETP) ;**
- **2 chefs de projets pour les projets d'intérêt national de Montreynaud et Tarentaize (2 ETP) ,1 chef de projet chargé également des quartiers de priorité régionale de La Cotonne et Sud-Est (1ETP) ;**
- **1 chef de projet pour chaque projet d'intérêt régional de Saint-Chamond et Rive-de-Gier (2 ETP).**

8.3. Association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés

A l'échelle de l'agglomération, les organismes HLM sont associés aux instances du contrat de ville par le biais d'AMOS 42, l'association des bailleurs sociaux de la Loire (COPIL, Groupe de Travail Habitat /cadre de vie du Contrat de Ville...).

A l'échelle des différents projets :

- les différents bailleurs sociaux et investisseurs potentiels sont associés par le biais des instances locales ;

- concernant les interventions sur les copropriétés, la mobilisation des copropriétaires passe par une présence aux instances de gouvernance des copropriétés (Forum, La Cotonne) ;
- dans le cadre des dispositifs d'intervention sur le parc privé sur Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Tarentaize-Beaubrun des programmes d'actions vont permettre de définir des cibles d'investisseurs avec des systèmes d'aides adaptés. Des plans de communication adaptés seront mis en place en direction des publics cible.

Les chambres consulaires (CCI et CCA) sont signataires du Contrat de Ville et membres des instances de gouvernance. Par ailleurs l'UPA, la CGPME, FACE et le CREPI sont impliqués au travers de portage d'actions dans le cadre du volet emploi-insertion du contrat de ville (GEIQ BTP, accès aux stages en entreprise pour les lycéens pro issus des quartiers...).

Article 9. Opérations financées au titre du programme de travail

Les opérations financées par l'Anru dans le cadre du présent protocole, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en **annexe 7**. Leur financement par l'Anru est réalisé conformément aux modalités prévues dans le titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU et dans le règlement financier de l'Anru relatif au NPNRU. Ce tableau financier des opérations physiques indique pour ces opérations l'assiette de financement telle que définie par le RGA relatif au NPNRU, le taux de financement sur assiette, le montant du concours financier de l'Anru, le calendrier opérationnel et l'ensemble des cofinancements mobilisés.

Ces opérations peuvent démarrer (ordres de service études, prise de poste, ...) à compter de la date du comité d'engagement de l'Anru en date du 7 juillet 2016.

.

9.1. Modalités de financement par l'Anru de la conduite du projet de renouvellement urbain

Nature de l'opération	PRIN/PRIR	QPV de rattachement	QPV d'intervention	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel - bases sub ANRU (HT/postes chargés)	Ville	%	SEM	%	ANRU	%	Démarrage		Durée en semestre
												Année	Semestre	
Chef de projet Communauté Urbaine SEM	PRIN	QP042013	Tous sites protocole	Saint-Étienne Métropole	95 000			47 500	50%	47 500	50%	2016	2	4
Directeur de projet Montreynaud Tarentaize Beaubrun	PRIN	QP042013	Montreynaud / Tarentaize Beaubrun	Ville de Saint-Étienne	230 000	115 000	50%			115 000	50%	2016	2	4
Chef de projet Cotonne Montferré Sud Est	PRIR	QP042018	Cotonne-Montferré/ Sud-Est	Ville de Saint-Étienne	95 000	47 500	50%			47 500	50%	2016	2	4
Chef de projet Rive de Gier	PRIR	QP042008	Centre-ville	Ville de Rive de Gier	95 000	47 500	50%			47 500	50%	2016	2	4
Chef de projet Saint Chamond	PRIR	QP042009	Centre-ville	Ville de Saint-Chamond	95 000	47 500	50%			47 500	50%	2016	2	4
Total ingénierie					**610 000**	**257 500**		**47 500**		**305 000**	**50%**			

9.2 Modalités de financement par l'Anru des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet prévus dans le programme de travail

Article 9.2.1 Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nature de l'opération	PRIN/ PRIR	QPV de rattachement	QPV d'intervention	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel - bases sub ANRU (HT/postes chargés)	Ville	%	SEM	%	Autres	%	CDC	%	ANRU	%	Démarrage		
																Année	Sem	Durée
Communication – Concertation PRU	PRIN	QP042013	Montreynaud	Ville de Saint-Étienne	41 668	20 834	50%							20 834	50%	2016	2	2
Etude stratégique : Reconstitution de l'offre liée au relogement	PRIN	QP042013	Tous sites protocole	Saint-Étienne Métropole	30 000	7 500	25%	3 750	13%	3 750	13%			15 000	50%	2016	2	1
Etude stratégique : Etude déplacements quartiers Nord-Est (Montreynaud et Soleil)	PRIN	QP042013	Montreynaud	Saint-Étienne Métropole	15 000	3 750	25%	3 750	25%					7 500	50%	2016	2	1
Etude de programmation : Pôle efficacité énergétique	PRIN		Tarentaize Beaubrun	Saint-Étienne Métropole	50 000	10 000	20%	5 000	10%	10 000	20%			25 000	50%	2016	2	1
Etude urbaine : étude partenariale parc social St Saëns /Strauss/ Jannequin/cité Tarentaize	PRIN	QP042013	Montreynaud /Tarentaize Beaubrun	Ville de Saint-Étienne	67 000	16 750	25%			16 750	25%	13 400	20%	20 100	30%	2016	2	2

Etude urbaine : étude patrimoniale cité médiévale + St Just/Pareille + abords ex Comédie	PRIN	QP042012	Tarentaize Beaubrun	Ville de Saint-Étienne	83 336	28 126	34%			13 542	16%			41 668	50%	2016	**2**	**2**
Etude de programmation : équipements St Saëns/Kosma, Beaubrun et Cotonne	PRIN	QP042013	Montreynaud/ Tarentaize Beaubrun/Cotonne	Ville de Saint-Étienne	41 668	20 834	50%							20 834	50%	2016	**2**	**2**
Programmation urbaine : DUP 3 immeubles TBC (fin OTHA)	PRIN	QP042012	Tarentaize Beaubrun	Ville de Saint-Étienne	18 334	9 167	50%					3 667	20%	5 500	30%	2016	**2**	**2**
Communication – concertation PRU	PRIR	QP042009	Centre-ville	Vile de Saint-Chamond	41 668	20 834	50%							20 834	50%	2016	**2**	**2**
Communication – concertation PRU	PRIR	QP042008	Centre-ville	Ville de Rive de Gier	20 000	10 000	50%							10 000	50%	2016	**2**	**2**
Etude urbaine îlot Notre-Dame	PRIR	QP042008	Centre-ville	Ville de Rive de Gier	30 000	15 000	50%							15 000	50%	2016	**2**	**1**
Etude urbaine secteur Boucherie/ entrée Ouest	PRIR	QP042009	Centre-ville	Ville de Saint-Chamond	50 000	25 000	50%							25 000	50%	2016	**2**	**1**
Etude de programmation: restructuration du patrimoine scolaire (école Lamartine, du Chatelard et du Garat)	PRIR	QP042009	Centre-ville	Ville de Saint-Chamond	41 668	20 834	50%							20 834	50%	2016	**2**	**2**
Etude économique : AMO restructuration du linéaire commercial	PRIR	QP042009	Centre-ville	Ville de Saint-Chamond	20 000	10 000	50%							10 000	50%	2016	**2**	**2**
Total études					**550 342**	**218 629**	**40%**	**12 500**	**2%**	**44 042**	**8%**	**17 067**	**3%**	**258 104**	**47%**			

Les conclusions de ces études et expertises du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'Anru et à ses partenaires en vue de la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain

Article 9.2.2 L'accompagnement des ménages

Sans objet

9.3. Modalités de financement par l'Anah des études et des expertises du programme de travail

Les opérations financées par l'Anah, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en **annexe 7**.

Les conclusions de ces études du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'Anru et à ses partenaires en vue de la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Nature de l'opération	PRIN/PRIR	QPV de rattachement	QPV d'intervention	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel - bases sub ANRU (HT/postes chargés)	SEM	%	CDC	%	ANAH	%	Année de démarrage	Semestre de démarrage	Durée en semestre
Étude d'OPAH-RU (TBC – CDRoc - Soleil)	PRIN	QP042012	Tarentaize Beaubrun	Saint-Étienne Métropole	83 384	16 677	20%	25 015	30%	41 692	50%	2016	**1**	**2**
Etude préopérationelle/ Préparatoire OPAH copropriété.	PRIR	QP042018	Cotonne-Montferré	Saint-Étienne Métropole	41 667	8 284	20%	12 500	30%	20 883	50%	2016	**2**	**1**
Total					**125 051**	**24 961**	**20%**	**37 515**	**30%**	**62 575**	**50%**			

9.4. Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail

Les opérations financées par la Caisse des Dépôts, ci-après présentées, sont mentionnées en **annexe 7.** Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres d'ouvrage concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Nature de l'opération	PRIN/ PRIR	QPV de rattachement	QPV d'intervention	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel - bases sub ANRU (HT/postes chargés)	Ville	%	SEM	%	Autres	%	CDC	%	ANAH	%	ANRU	%	Démarrage		Durée
																		Année	**Semestre**	
Etude urbaine : étude partenariale parc social St Saëns /Strauss/ Jannequin/cité Tarentaize	PRIN	QP042013	Montreynaud /Tarentaize Beaubrun	Ville de Saint-Étienne	67 000	16 750	25%			16 750	25%	13 400	20%			20 100	30%	2016	**2**	**2**
Etude économique : animation économique territoriale et AMO commerces Beaubrun et Cotonne	PRIN	QP042013	Montreynaud/Tarentaize-Beaubrun/Cotonne	Ville de Saint-Étienne	72 500	36 250	50%					36 250	50%					2016	**2**	**3**
Programmation urbaine : DUP 3 immeubles TBC (fin OTHA)	PRIN	QP042012	Tarentaize Beaubrun	Ville de Saint-Étienne	18 334	9 167	50%					3 667	20%			5 500	30%	2016	**2**	**2**
Programmation urbaine : reconversion de l'ilot Loubet	PRIN	QP042012	Tarentaize Beaubrun	EPASE	100 000					50 000	50%	50 000	50%					2016	**2**	**1**

Étude d'OPAH-RU (TBC – CDRoc - Soleil)	PRIN	QP042012	Tarentaize Beaubrun	Saint-Étienne Métropole	83 384			16 677	20 %			25 015	30%	41 692	50%			2016	**1**	**2**
Etude préopérationelle/ Préparatoire OPAH copropriété.	PRIR	QP042018	Cotonne-Montferré	Saint-Étienne Métropole	41 667			8 284	20 %			12 500	30%	20 883	50%			2016	**2**	**1**
Total études PRIR					**382 885**	**62 167**	**16%**	**24 961**	**7%**	**66 750**	**17%**	**140 832**	**37%**	**62 575**	**16%**	**25 600**	**7%**			

9.5. Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires

Nature de l'opération	PRIN/PRIR	QPV de rattachement	QPV d'intervention	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel - bases sub ANRU (HT/postes chargés)	Ville	%	SEM	%	Autres	%	CDC	%	ANRU	%	Année de démarrage	Semestre de démarrage	Durée en semestre
Etude stratégique : Reconstitution de l'offre liée au relogement	PRIN	QP042013	Tous sites protocole	Saint-Étienne Métropole	30 000	7 500	25%	3 750	13%	3 750	13%			15 000	50%	2016	**2**	**1**
Etude de programmation : Pôle efficacité énergétique	PRIN	QP042012	Tarentaize Beaubrun	Saint-Étienne Métropole	50 000	10 000	20%	5 000	10%	10 000	20%			25 000	50%	2016	**2**	**1**
Etude urbaine : étude partenariale parc social St Saëns /Strauss/ Jannequin/cité Tarentaize	PRIN	QP042013	Montreynaud /Tarentaize Beaubrun	Ville de Saint-Étienne	67 000	16 750	25%			16 750	25%	13 400	20%	20 100	30%	2016	**2**	**2**
Etude urbaine : étude patrimoniale cité médiévale + St Just/Pareille + abords ex Comédie	PRIN	QP042012	Tarentaize Beaubrun	Ville de Saint-Étienne	83 336	28 126	34%			13 542	16%			41 668	50%	2016	**2**	**2**
Programmation urbaine : reconversion de l'ilot Loubet	PRIN	QP042012	Tarentaize Beaubrun	EPASE	100 000					50 000	50%	50 000	50%			2016	**2**	**1**
Total études					**330 336**	**62 376**	**19%**	**8 750**	**3%**	**94 042**	**28%**	**63 400**	**19%**	**101 768**	**31%**			

Article 10 (A titre exceptionnel) Opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration

Article 10.1 Opérations financées par l'Anru

Sans objet

Article 10.2 Opérations financées par l'Anah

Les dispositifs opérationnels financés par l'Anah sont détaillés dans le tableau de l'annexe 7. Ils figurent dans le tableau financier en annexe 7 uniquement si elles bénéficient également d'un financement de l'Anru.

Description des dispositifs opérationnels financés par l'Anah.

																	Démarrage		
Nature de l'opération	**QPV de rattachement**	**QPV d'intervention**	**Maître d'ouvrage**	**Montant prévisionnel - bases sub ANRU (HT/postes chargés)**	**SEM**	**%**	**Département**	**%**	**Région**	**%**	**Autres**	**%**	**CDC**	**%**	**ANAH**	**%**	**Année**	**Sem**	**Durée en sem**
Animation POPAC (Le Belvédère, Le Gai Soleil, La Cotonne)	QP042018	Agglomération - Tous quartiers	Saint-Étienne Métropole	100 000	65 000	65%									35 000	35%	2016	1	2
Animation Plan de Sauvegarde Le Forum	QP042013	Montreynaud	Saint-Étienne Métropole	50 000	25 000	50%									25 000	50%	2016	1	2
Travaux de réhabilitation Plan de Sauvegarde Le Forum	QPV042013	Montreynaud	SEM	3 600 000	620 000	17%	35 000	1%	250 000	7%	395 000	11%			2 300 000	64%	2016	2	4
Etude OPAH-RU	QPV042008	Rive-de-Gier	SEM	54 000	11 000	20%							16 000	30%	27 000	50%	2016	1	2

Animation OPAH-RU	QP042008	Rive de Gier Centre-ville	Saint-Étienne Métropole	50 000	25 000	50%									25 000	50%	2016	**2**	**10**
Travaux OPAH-RU	QPV042008	Rive-de-Gier	Propriétaires privés	400 000	15 000	4%					197 500	49%			187 500	35% à 50%	2016	**2**	**10**
Etude OPAH-RU	QP042009	Saint-Chamond	SEM	21 000	4 200	20%							6 300	30%	10 500	50%	2016	**1**	**1**
Animation OPAH-RU	QP042009	Saint-Chamond Centre-ville	Saint-Étienne Métropole	33 000	16 500	50%									16 500	50%	2016	**2**	**10**
Travaux OPAH-RU	QP042009	Saint-Chamond	Propriétaires privés	320 000	12 000	4%					170 500	53%			137 500	35% à 50%	2016	**2**	**10**
Total Travaux ANAH				4 628 000	793 700	17%	35 000	1%	250 000	5%	763 000	16%	22 300	0,5%	2 764 000	60%			

Article 11. Durée du protocole de préfiguration

Article 11.1 La durée d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations prévu au programme physique tel que détaillé aux articles 9 et 10 du présent protocole.

Ce calendrier opérationnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération, à savoir le 7 juillet 2016, et la date de fin opérationnelle de la dernière opération, à savoir le **30 janvier 2018**

La date de fin opérationnelle des opérations d'ingénierie visées à l'article 9 est fixée au **30 janvier 2018**

Le calendrier opérationnel indique le lancement de chaque opération conformément aux dispositions du Règlement Financier de l'Anru relatif au NPNRU.

Article 11.2 La durée administrative du protocole de préfiguration

Le présent protocole prend effet à partir du **23 février 2017,** (date de signature du protocole de préfiguration par l'Anru).

Le présent protocole s'achève le **30 janvier 2021**

La date d'achèvement du protocole de préfiguration (date de fin de validité administrative) correspond à la date estimée de fin opérationnelle[1] de la dernière opération + 3 ans.

Article 12. Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain - points de rendez-vous avec l'ANRU

A l'achèvement du programme de travail, le porteur de projet déposera auprès de l'Agence les dossiers présentant les programmes urbains détaillés et les projets résultant des études prévues au programme de travail, en vue d'une contractualisation avec l'Agence par des conventions communales pluriannuelles de renouvellement urbain .

Article 13. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration

13.1. Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement

Le financement par l'Anru de projets de renouvellement urbain dans le cadre d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain est conditionné par la mise à disposition de contreparties au profit d'Action Logement, conformément à la convention Etat-Anru-UESL Action Logement portant sur le NPNRU.
Les signataires du protocole s'engagent à respecter les termes de cette convention tripartite et à définir pendant la phase de protocole ces contreparties, notamment en termes de mise à disposition de foncier et de réservations de logements locatifs sociaux.

[1] Cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier de l'ANRU relatif au NPNRU

Les représentants d'Action Logement ont été associés aux travaux portant sur le protocole de préfiguration ANRU. Ils seront associés aux différents travaux sur la définition des différents projets pendant la durée du protocole.
L'étude évoquée à l'article n° 4 sur la reconstitution de l'offre de logements permettra de définir, à partir des projets de démolitions identifiés dans le parc social et privé des quartiers du protocole de préfiguration, de la stratégie de relogement des bailleurs, les besoins théoriques de reconstitution de logements neufs.

Les résultats de cette étude pourront permettre d'identifier précisément les contreparties Action Logement à inscrire dans les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain, conformément à la convention Etat-Anru-UESL Action Logement portant sur le NPNRU.

Action Logement sera également associée aux travaux sur la convention intercommunale prévue à l'article 8 de la loi du 21 février 2014.

13.2. Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à respecter les orientations de la nouvelle charte nationale d'insertion de l'Anru adoptée par le conseil d'administration du 24 mars 2015.

Les clauses d'insertion mises en œuvre dans les projets ANRU stéphanois ont été généralisées sur l'ensemble des marchés de la ville et de l'agglomération qui a créé un poste de chargée de mission au sein de la maison de l'emploi. Ces dispositifs, toujours en vigueur, seront poursuivis dans le cadre du NPNRU :

- charte insertion ;
- modalités d'aide aux MO pour la rédaction des marchés, et aux entreprises pour le recrutement des candidats, dispositifs de formation mobilisés…

En effet, depuis 2012, la MDEF, porteur d'un poste de facilitateur, contribue au développement et à la mise en œuvre sur le territoire Loire sud des clauses sociales.
Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de renouvellement urbain de 1ère génération, le facilitateur a :

- assuré une assistance auprès de l'ensemble des maîtres d'ouvrage dans la mise en oeuvre des clauses sociales sur chaque opération faisant l'objet d'une commande publique ;
- mobilisé les partenaires emploi / insertion du dispositif d'accompagnement des clauses sociales via l'animation d'une cellule opérationnelle.

Au titre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) et du programme Européen « Investissement Territorial Intégré » (ITI), ce dispositif fait l'objet d'une convention de partenariat local entre l'ETAT, Saint-Etienne Métropole et les différents maitres d'ouvrage présents sur les 39 quartiers prioritaires retenus au titre du Contrat de Ville. Cette convention a pour objet de :

- fixer les règles de collaboration entre les différents signataires ;
- sur la base de la charte nationale d'insertion 2014/2024.

13.3. Le financement des opérations contractualisées dans le protocole

13.3.1. Le financement des opérations par l'Anru

Le tableau financier type de l'annexe 7 est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, opération par opération, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du NPNRU.

Les montants des concours financiers de l'Agence résultent de l'application des dispositions du titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU.

Au titre du présent protocole de préfiguration, l'engagement de l'Agence s'entend pour un montant global maximal non actualisable de 563 104 €, réparti selon la programmation prévisionnelle du tableau financier de **l'annexe 7**. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

Les subventions de l'Anru sont attribuées sous réserve des dispositions du règlement général et du règlement financier en vigueur à la date de l'engagement financier de l'opération et du respect des engagements contractuels inscrits dans le présent protocole de préfiguration.

13.3.2. Le financement des opérations par l'Anah

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par ses règlements.

Au titre du présent protocole, l'engagement de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 62 575€ au titre des études, répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau de **l'annexe 9**. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

13.3.3. Le financement des opérations par la Caisse des Dépôts et Consignations

Les aides accordées par la Caisse des Dépôts, mentionnées dans le tableau **en annexe 10**, et ses modalités d'intervention, seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

13.3.4. Le financement des opérations par d'autres partenaires

Plusieurs maîtres d'ouvrages sont impliqués dans le projet de renouvellement urbain en phase protocole de préfiguration: Métropole Habitat Saint Etienne, Alliade Habitat, Gier Pilat Habitat, l'agence d'urbanisme EPURES. Chaque partenaires interviendra selon une clé de financement spécifique en fonction des opérations (cf. partie 9.5).

13.4. Contrôle et audits

Sur demande de l'Agence, les maîtres d'ouvrage signataires faciliteront, à tout moment, le contrôle par l'Agence de l'utilisation des subventions reçues, de la réalisation et de l'évaluation des engagements et objectifs du présent protocole de préfiguration, notamment par l'accès à toute pièce justificative, tout document et information dont elle jugerait la production nécessaire.

Le cas échéant, les maîtres d'ouvrage faciliteront également le contrôle sur place, réalisé dans ce cadre et pour les besoins exclusifs des vérifications et évaluations précitées. En ce cas, les contrôles sont exercés par des agents habilités par le directeur général de l'Anru. Le signataire du protocole de préfiguration est averti au préalable et peut se faire assister d'un conseil. Le directeur général de l'Anru peut, en tant que de besoin, faire appel à des agents habilités à effectuer le contrôle de l'administration (Inspection Générale, etc.).

13.5. Conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application du présent protocole de préfiguration font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée par le directeur général de l'Anru, en lien avec le délégué territorial. Celui-ci prend éventuellement l'avis du comité d'engagement de l'Agence, statue directement ou saisit, si nécessaire, son conseil d'administration.

Il peut décider :

- le rappel solennel au porteur de projet et aux maîtres d'ouvrage de leurs engagements contractuels ;
- la mise en œuvre de mesures compensatoires ;
- la suspension des paiements pour un ou plusieurs maîtres d'ouvrage ;
- la réduction des concours financiers attribués par l'Agence prévus dans le protocole de préfiguration, même si ceux-ci portent sur un objet différent de celui ayant donné au constat, qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des aides attribuées par l'Agence ;
- le réexamen du protocole de préfiguration appelant éventuellement la signature d'un avenant ;
- la suspension, voire la résiliation du protocole de préfiguration.

Dans tous les cas, la décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires du protocole.

13.6 Clause de renégociation du protocole

Le présent protocole de préfiguration pourra donner lieu à renégociation dans le cas où seraient constatés des changements substantiels de l'environnement juridique et financier dans lequel s'inscrit l'action de l'Agence.

Par ailleurs, conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU, des évolutions relatives aux dispositions du présent protocole peuvent nécessiter la réalisation d'un avenant dont l'instruction s'effectuera dans les mêmes conditions que l'élaboration du protocole de préfiguration.

Dans le cadre fixé par l'Anru, les évolutions mineures n'impactant pas l'économie générale du projet et les modifications techniques, ne nécessitent pas la réalisation d'un avenant. Des ajustements de la programmation financière peuvent être apportés dans ce cadre, conformément à l'article 122 du règlement financier relatif au NPNRU.

13.7 Traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application du présent protocole seront portés devant la juridiction compétente du siège social de l'Anru.

Pour ce qui concerne les actions financées par l'Anah, les litiges survenant dans l'application du présent protocole sont régis par le règlement général de l'Anah.

13.8 Conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence

Les signataires du présent protocole de préfiguration confirment avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence précisées dans son règlement général et son règlement financier relatifs au NPNRU.

Article 14. Dispositions diverses

Article 14.1 La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'Anru

La mise en œuvre des programmes et des projets conduisent l'Anru à initier des actions d'étude, d'édition, de communication, d'animation, de formation, d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, de capitalisation...Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer à ces actions pouvant concerner leur territoire, notamment en transmettant à l'Anru toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre à leurs agents en charge de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de participer aux réunions auxquelles ils sont conviés par l'Anru, notamment dans le cadre de réseaux d'acteurs du renouvellement urbain. Ils s'engagent également à faciliter l'accès de leurs agents aux formations initiées par l'Anru ou par ses partenaires.
Les frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) que ces rendez-vous occasionnent ainsi que les frais d'inscription à des formations entrent dans les frais de gestion attachés aux postes qui peuvent être subventionnés par l'Anru conformément au RGA relatif au NPNRU.
Par ailleurs, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage faciliteront l'organisation de temps d'échange dans le cadre des réseaux d'acteurs animés par l'Anru (mise à disposition de salles de réunion, organisation de visites, ...).

En cas de mobilisation par l'Anru de missions d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à y participer et à s'assurer de l'application des résultats de ces missions.

Article 14.2 La signalétique des chantiers

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et d'Action Logement sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre du présent protocole, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

Date 2 3 FEV. 2017

SIGNATURE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION

En présence de :
Monsieur Patrick KANNER
Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine Nicolas GRIVEL Directeur Général	**Saint-Etienne Métropole** Gaël PERDRIAU Président
L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat Blanche GUILLEMOT Directrice Générale	**L'Etat** Evence RICHARD Préfet de la Loire
Saint-Etienne Gilles ARTIGUES 1ier Adjoint	**Saint-Chamond** Hervé REYNAUD Maire
Rive-de-Gier Jean-Claude CHARVIN Maire	**Caisse des Dépôts et Consignations** Philippe JUSSERAND Directeur Délégué

Etablissement Public D'Aménagement Saint-Etienne Pascal HORNUNG Directeur Général	**Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes** Laurent WAUQUIEZ Président

GIER PILAT HABITAT Jean VALLATI Directeur Général	**ALLIADE HABITAT** Patrice TILLET Directeur Général

LOIRE HABITAT Laurent GAGNAIRE Directeur Général	**SCIC HLM LE TOIT FOREZIEN** Philippe VIALLA Directeur Général

CITÉ NOUVELLE Noël PETRONE Directeur Général	**METROPOLE HABITAT** Marie-Laure VUITTENEZ Directrice Générale

Association des Maitres d'Ouvrage Sociaux de la Loire Norbert SIROT Président

Communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole
Protocole de préfiguration

Ingénierie
Communication Concertation
Etudes
Opérations ANAH en cours ou à venir

* Cédits Région acquis

Nature de l'opération	PRIN/PRIR	QPV de rattachement	QPV d'intervention	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel - bases sub ANRU (HT/postes chargés)	Ville	%	SEM	%	Département	%	Région	%	Autres	%	CDC	%	ANAH	%	ANRU	%	Année de démarrage	Semestre de démarrage	Durée en semestre	Commentaires
Chef de projet Communauté Urbaine Saint Etienne Métropole	PRIN	QP042013	Tous sites protocole	Saint-Étienne Métropole	95 000			47 500	50%											47 500	50%	2016	2	4	
Directeur de projet Montreynaud Tarentaize Beaubrun	PRIN	QP042013	Montreynaud /Tarentaize Beaubrun	Ville de Saint-Étienne	230 000	115 000	50%													115 000	50%	2016	2	4	
Total ingénierie PRIN					**325 000**	**115 000**	**35%**	**47 500**	**15%**											**162 500**	**50%**				
Communication – Concertation PRU	PRIN	QP042013	Montreynaud	Ville de Saint-Étienne	41 668	20 834	50%													20 834	50%	2016	2	2	
Etude stratégique : Reconstitution de l'offre liée au relogement	PRIN	QP042013	Tous sites protocole	Saint-Étienne Métropole	30 000	7 500	25%	3 750	13%					3 750	13%					15 000	50%	2016	2	1	
Etude stratégique : Etude déplacements quartiers Nord-Est (Montreynaud et Soleil)	PRIN	QP042013	Montreynaud	Saint-Étienne Métropole	15 000	3 750	25%	3 750	25%											7 500	50%	2016	2	1	
Etude de programmation : Pôle efficacité énergétique	PRIN	QP042012	Tarentaize Beaubrun	Saint-Étienne Métropole	50 000	10 000	20%	5 000	10%					10 000	20%					25 000	50%	2016	2	1	
Etude urbaine : étude partenariale parc social St Saëns /Strauss/ Jannequin/cité Tarentaize	PRIN	QP042013	Montreynaud /Tarentaize Beaubrun	Ville de Saint-Étienne	67 000	16 750	25%							16 750	25%	13 400	20%			20 100	30%	2016	2	2	
Etude urbaine : étude patrimoniale cité médiévale + St Just/Pareille + abords ex Comédie	PRIN	QP042012	Tarentaize Beaubrun	Ville de Saint-Étienne	83 336	28 126	34%							13 542	16%					41 668	50%	2016	2	2	
Etude de programmation : équipements St Saëns/Kosma, Beaubrun et Cotonne	PRIN	QP042013	Montreynaud/Tarentaize Beaubrun/Cotonne	Ville de Saint-Étienne	41 668	20 834	50%													20 834	50%	2016	2	2	
Etude économique : animation économique territoriale et AMO commerces Beaubrun et Cotonne	PRIN	QP042013	Montreynaud/Tarentaize-Beaubrun/Cotonne	Ville de Saint-Étienne	72 500	36 250	50%									36 250	50%					2016	2	3	
Programmation urbaine : DUP 3 immeubles TBC (fin OTHA)	PRIN	QP042012	Tarentaize Beaubrun	Ville de Saint-Étienne	18 334	9 167	50%									3 667	20%			5 500	30%	2016	2	2	
Programmation urbaine : reconversion de l'îlot Loubet	PRIN	QP042012	Tarentaize Beaubrun	EPASE	100 000									50 000	50%	50 000	50%					2016	2	1	
Étude d'OPAH-RU (TBC – CDRoc - Soleil)	PRIN	QP042012	Tarentaize Beaubrun	Saint-Étienne Métropole	83 384			16 677	20%							25 015	30%	41 692	50%			2016	1	2	
Total études PRIN					**602 890**	**153 211**	**25%**	**29 177**	**5%**					**94 042**	**16%**	**128 332**	**21%**	**41 692**	**7%**	**156 436**	**26%**				
Total PRIN					**927 890**	**268 211**	**29%**	**76 677**	**8%**					**94 042**	**10%**	**128 332**	**14%**	**41 692**	**4%**	**318 936**	**34%**				
Chef de projet Cotonne Montferré Sud Est	PRIR	QP042018	Cotonne-Montferré/ Sud-Est	Ville de Saint-Étienne	95 000	47 500	50%													47 500	50%	2016	2	4	
Chef de projet Rive de Gier	PRIR	QP042008	Centre-ville	Ville de Rive de Gier	95 000	47 500	50%													47 500	50%	2016	2	4	
Chef de projet Saint Chamond	PRIR	QP042009	Centre-ville	Ville de Saint-Chamond	95 000	47 500	50%													47 500	50%	2016	2	4	
Total ingénierie PRIR					**285 000**	**142 500**	**50%**													**142 500**	**50%**				
Communication – concertation PRU	PRIR	QP042009	Centre-ville	Ville de Saint-Chamond	41 668	20 834	50%													20 834	50%	2016	2	2	
Communication– concertation PRU	PRIR	QP042008	Centre-ville	Ville de Rive de Gier	20 000	10 000	50%													10 000	50%	2016	2	2	
Etude urbaine îlot Notre-Dame	PRIR	QP042008	Centre-ville	Ville de Rive de Gier	30 000	15 000	50%													15 000	50%	2016	2	1	
Etude urbaine secteur Boucherie/ entrée Ouest	PRIR	QP042009	Centre-ville	Ville de Saint-Chamond	50 000	25 000	50%													25 000	50%	2016	2	1	
Etude de programmation: restructuration du patrimoine scolaire (école Lamartine, du Chatelard et du Garat)	PRIR	QP042009	Centre-ville	Ville de Saint-Chamond	41 668	20 834	50%													20 834	50%	2016	2	2	
Etude économique : AMO restructuration du linéaire commercial	PRIR	QP042009	Centre-ville	Ville de Saint-Chamond	20 000	10 000	50%													10 000	50%	2016	2	2	
Etude préopérationelle/ Préparatoire OPAH copropriété.	PRIR	QP042018	Cotonne-Montferré	Saint-Étienne Métropole	41 667			8 284	20%							12 500	30%	20 883	50%			2016	2	1	
Total études PRIR					**245 003**	**101 668**	**41%**	**8 284**	**3%**							**12 500**	**5%**	**20 883**	**9%**	**101 668**	**41%**				
Total PRIR					**530 003**	**244 168**	**46%**	**8 284**	**2%**							**12 500**	**2%**	**20 883**	**4%**	**244 168**	**46%**				
TOTAL PRIN et PRIR					**1 457 893**	**512 379**	**35%**	**84 961**	**6%**					**94 042**	**6%**	**140 832**	**10%**	**62 575**	**4%**	**563 104**	**39%**				

Communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole
Protocole de préfiguration

Pour information : opérations avec démarage anticipé

Nature de l'opération	PRIN/PRIR	QPV de rattachement	QPV d'intervention	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel - bases sub ANRU (HT/postes chargés)	Ville	%	SEM	%	Département	%	Région	%	Bailleurs	%	CDC	%	ANAH	%	ANRU	%	Année de démarrage	Semestre de démarrage	Durée en semestre	Commentaires
Démolition HLM Jannequin	PRIN	QPV042013	Montreynaud	Métropole Habitat	1 092 750									327 825	30%					764 925	70%	2016	2	6	
Regroupement groupes scolaires	PRIN	QPV042013	Montreynaud	Ville de Saint-Étienne	1 666 000	1 082 900	65%													583 100	35%	2017	1	3	
Ilots Beaubrun	PRIN	QPV042012	Tarentaize Beaubrun Couriot,	Ville de Saint-Étienne	1 000 000	500 000	50%													500 000	50%	2016	2	5	
Maison des projets de TBC installation	PRIN	QPV042012	Tarentaize Beaubrun	Ville de Saint-Étienne	58 334	37 917	65%													20 417	35%	2106	2	1	
Aménagement Rondet-Tarentaize	PRIN	QPV042012	Tarentaize Beaubrun	Ville de Saint-Étienne	711 000	177 750	25%	177 750	25%											355 500	50%	2016	2	4	
Démolition HLM - Rue de la Vierge	PRIR	QPV042011	Cotonne-Montferré	Alliade Habitat	2 770 000									831 000	30%					1 939 000	70%	2016	2	6	
Démolition HLM Lanza Del Vasto	PRIR	QPV042011	Cotonne-Montferré	Alliade Habitat	875 420									262 626	30%					612 794	70%	2016	2	6	
Regroupement groupes scolaires	PRIR	QPV042011	Cotonne-Montferré	Ville de Saint-Étienne	2 500 000	1 625 000	65%													875 000	35%	2016	2	3	
Maison des projets Saint Chamond	PRIR	QPV042009	Centre-ville	Ville de Saint-Chamond	70 000	52 500	75%													17 500	25%	2016	2	2	
Démolition HLM - Rue Barra	PRIR	QPV042009	Centre-ville	Gier Pilat Habitat	1 063 185									318 956	30%					744 230	70%	2016	2	2	
Démolition HLM - HBM	PRIR	QPV042009	Centre-ville	Gier Pilat Habitat	3 989 613									1 196 884	30%					2 792 729	70%	2016	2	6	
1ère tranche aménagement ilot Barra	PRIR	QPV042009	Centre-ville	Ville de Saint-Chamond	572 486									429 365	50%					143 122	25%	2016	2	2	
Démolition commissariat	PRIR	QPV042009	Centre-ville	Ville de Saint-Chamond	100 000	75 000	75%													25 000	25%	2016	2	1	
Maison des projets Rive de Gier	PRIR	QPV042008	Centre-ville	Ville de Rive de Gier	70 000	35 000	50%													35 000	50%	2016	2	2	
TOTAL opérations anticipées					**16 538 788**	**3 586 067**	**22%**	**177 750**	**1%**					**3 366 655**	**20%**					**9 408 316**	**57%**				

Pour information : montants de travaux et subventions ANAH

Nature de l'opération	PRIN/PRIR	QPV de rattachement	QPV d'intervention	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel - bases sub ANRU (HT/postes chargés)	Ville	%	SEM	%	Département	%	Région	%	Autres	%	CDC	%	ANAH	%	ANRU	%	Année de démarrage	Semestre de démarrage	Durée en semestre	Commentaires
Animation POPAC (Le Belvédère, Le Gal Soleil, La Cotonne)	PRIR	QP042018	Agglomération - Tous quartiers	Saint-Étienne Métropole	100 000			65 000	65%									35 000	35%			2016	1	2	BP 3 ans (animation 11 copropriétés : 445 000 € TTC
Animation Plan de Sauvegarde Le Forum	PRIN	QP042013	Montreynaud	Saint-Étienne Métropole	50 000			25 000	50%									25 000	50%			2016	1	2	BP 5 ans (animation) : 355 000 € TTC
Travaux de réhabilitation Plan de Sauvegarde Le Forum	PRIN	QPV042013	Montreynaud	SEM	3 600 000			620 000	17%	35 000	1%	250 000	7%	395 000	11%			2 300 000	64%			2016	2	4	Coût total des travaux HT jusqu'en 2018 : 3,6 M€ (4,3 M€ TTC)
Etude OPAH-RU	PRIR	QPV042008	Rive-de-Gier	SEM	54 000			11 000	20%							16 000	30%	27 000	50%			2016	1	2	phase 4 étude BP total étude : 158 832 € TTC
Animation OPAH-RU	PRIR	QP042008	Rive de Gier Centre-ville	Saint-Étienne Métropole	50 000			25 000	50%									25 000	50%			2016	2	10	coût global : 600 000 €
Travaux OPAH-RU	PRIR	QPV042008	Rive-de-Gier	Propriétaires privés	400 000			15 000	4%					197 500	49%			187 500	35% à 50%			2016	2	10	15 logements en 2016
Etude OPAH-RU	PRIR	QP042009	Saint-Chamond	SEM	21 000			4 200	20%							6 300	30%	10 500	50%			2016	1	1	phase 4 étude BP total étude : 89 424 € TTC
Animation OPAH-RU	PRIR	QP042009	Saint-Chamond Centre-ville	Saint-Étienne Métropole	33 000			16 500	50%									16 500	50%			2016	2	10	cout global : 400 000 €
Travaux OPAH-RU	PRIR	QP042009	Saint-Chamond	Propriétaires privés	320 000			12 000	4%					170 500	53%			137 500	35% à 50%			2016	2	10	12 logements en 2016
Total Travaux ANAH					**4 628 000**			**793 700**	**17%**	**35 000**	**1%**	**250 000**	**5%**	**763 000**	**16%**	**22 300**	**0%**	**2 764 000**	**60%**						
TOTAL Projet					**22 624 681**	**4 098 446**	**18%**	**1 056 411**	**5%**	**35 000**	**0,2%**	**250 000**	**1%**	**4 223 697**	**19%**	**163 132**	**1%**	**2 826 575**	**12%**	**9 971 420**	**44%**				

ANNEXES

1 - Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville.

2 - Plan(s) du ou des quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Anru.

3 - Présentation générale du projet en Comité d'engagement au 7 juillet 2016 (cf. power point).

4 - Description de la gouvernance et de la conduite de projet (organigramme...)

5 - Synthèse des diagnostics et études déjà réalisés

5-1 Saint-Etienne Métropole :
- Présentation synthétique du PLH, Bilan à mi-parcours du PLH ;
- Bilan ANRU 1 et volet urbain du CUCS ;
- Synthèse des études d'OPAH-RU vallée du Gier intégrant les diagnostics et orientations urbaines pour les quartiers concernés ;
- Contrat de Ville (intégrant la partie évaluation notamment sur le volet urbain/cadre de vie avec des indicateurs).

5-2 Saint-Etienne, Saint-Chamond et Rive-de-Gier :
- Projet urbain de la ville de Saint-Etienne à l'horizon 2020 ;
- Les Quartiers ANRU dans la dynamique de l'agglomération 2030 (Saint-Etienne) ;
- Note de synthèse projet « TBC e-Déclic – Quartier Energique » (AMI Ville Durable – Saint-Etienne) ;
- Etudes préalables à la reconversion de l'ilot Loubet (EPASE – Saint-Etienne) ;
- Etudes du site Comédie
- Projet 3ème ligne de TRAMWAY (Saint-Etienne) ;
- Parc éco-science Couriot (Saint-Etienne) ;
- Réhabilitation groupe scolaire Molina (Montreynaud)
- Parc de la colline de Montreynaud (stratégie de reconquête) ;
- Bilan du PRU et orientations pour le NPNRU (Ville de Saint-Etienne) ;
- Etude pour un projet urbain (Ville de Saint-Chamond) ;
- Eco-quartier, Novaciéries (Saint Chamond) ;
- Projet Hôtel Dieu à Saint-Chamond.
- Note (Rive-de-Gier) Site Duralex (Entrée Est) à Rive-de-Gier ;

6 - Présentation et plan de localisation des opérations en cours de réalisation : sans objet

7 - Tableau financier relatif au protocole de préfiguration intégrant

8 -Planning de réalisation des actions du programme de travail,

9 - Tableau des financements de l'Anah

10- Tableau des financements de la CDC

11 – Convention PIA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANRU
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

SAINT-ETIENNE métropole
communauté urbaine

Annexe - Fiches descriptives des opérations

PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE L'AGGLOMERATION STEPHANOISE COFINANCÉ PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU

Ville de Saint-Étienne

SAINT-CHAMOND

RIVE DE GIER

AMOS 42

GROUPE Caisse des Dépôts

Date 23 février 2017

ANNEXE

AU PROTOCOLE DE PREFIGURATION

(Fiches Descriptives des Opérations)

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine Nicolas GRIVEL Directeur Général	**Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole** Gaël PERDRIAU Président

L'Etat Evence RICHARD Préfet de la Loire	**Caisse des Dépôts et de Consignation** Philippe JUSSERAND Directeur Délégué

Ville Saint-Etienne Gilles ARTIGUES 1ier Adjoint	**Ville Saint-Chamond** Hervé REYNAUD Maire

Ville Rive-de-Gier Jean-Claude CHARVIN Maire	**Association des Maitres d'Ouvrage Sociaux de la Loire** Norbert SIROT Président

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) 42 CU SAINT ETIENNE METROPOLE	**Intitulé de l'opération** Chef de projet Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)** 334-6062013-14-0001-001

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération 42218 Saint-Étienne 6042013 Montreynaud	**QPV concerné(s)** Montreynaud
Commune(s) concernée(s) Rive de Gier, Saint-Chamond et Saint-Etienne	**Commentaires particuliers, le cas échéant** QPV Concernés : Saint-Etienne : quartiers Montreynaud, Tarentaize,Beaubrun Cotonne/Montferré et Sud Est. Saint-Chamond Centre-Ville et Rive de Gier Centre-Ville

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Mise en place à Saint-Etienne Métropole d'un dispositif de pilotage du projet de renouvellement urbain en "phase protocole".
Dans un premier temps, et dans le cadre de la conduite des études du protocole, constituer un pôle d'intervention à l'échelle de Saint Etienne Métropole, pour l'élaboration et la mise en œuvre du volet habitat/cadre de vie du contrat de ville dont le protocole de préfiguration constitue un volet opérationnel thématique.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

Le pole est constitué d'agents des services habitat/accessibilité et solidarité sous la Direction des responsables des services Solidarité et Habitat/accessibilité.
Cette configuration permet une articulation forte entre les projets de renouvellement urbain, les autres volets du contrat de ville et la politique locale de l'habitat
Les services sont rattachés à la Direction de l'Aménagement du Territoire qui a également en charge l'élaboration du PDU.
Les ressources mobilisées (hors fonctions support : communication, suivi administratif et financier ...) sur les quartiers concernés en phase de protocole sont les suivantes :
- 1 chargée de mission parc privé (pilotage opérationnel des dispositifs parc privé sur Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Etienne) ;
- 1 chargée de mission pilotage et coordination du protocole ANRU (dont GUSP et CIA).

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	07/07/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	4 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :
Taux de subvention :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
6	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	- €	0,00%	- €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
6	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0.50	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	95 000,00 €	50,00%	47 500,00 €
0.00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0.00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	95 000,00	montant TTC :	95 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	47 500,00		
Commentaires particuliers, le cas échéant		Assiette subventionnable forfaitisée		

Le bénéficiaire, représenté par : M. ARTIGUES Gilles Vice-Président
atteste la sincérité des informations ci-dessus.
Fait à le 02 FEV. 2017

Signature

Le Vice-Président en charge
de l'insertion, de l'emploi
et de la politique de la ville
Gilles ARTIGUES

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) 42 CU SAINT ETIENNE METROPOLE	**Intitulé de l'opération** Etude stratégique : reconstitution de l'offre liée au relogement
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)** 334-6062013-14-0001-002

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération 42218 Saint-Étienne 6042013 Montreynaud	**QPV concerné(s)** Montreynaud
Commune(s) concernée(s) Territoire Communauté Urbaine St Etienne Métropole	**Commentaires particuliers, le cas échéant**

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

De nombreuses démolitions du parc social sont envisagées dans les quatiers NPNRU ainsi que dans des quartiers QPV, ou plus généralement sur le territoire métropolitain. De plus, dans les quartiers anciens, une part importante de logements pourraient être restructurés.
Il est donc essentiel d'avoir une vision partagée entre les différents partenaires sur le volume des relogements, tous sites confondus, afin de veiller à la qualité des offres qui seront faites aux ménages dans le parc existant, et éventuellement de définir une part de LLS à reconstruire.
Les objectifs de l'études sont les suivants :
- Recenser les opérations de démolition (public et privé) envisagées,
- Identifier le volume de relogements nécessaires,
- Identifier l'offre dans le parc existant et les besoins en reconstruction du parc social

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

Cette étude confiée a l'Agence d'Urbanisme EPURES dans le cadre du Plan Partenarial avec Saint Etienne Métropole est organisée à partir d'échanges avec les bailleurs.
Elle fait l'objet d'un groupe technique partenarial rassemblant les bailleurs, Amos42, Saint Etienne Métropole, l'Etat (DDT DDCS) et les communes concernées.
Elle est conduite en lien avec les travaux du PLH3 sur la définition des objectifs de production de logements sociaux et très sociaux.

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	07/07/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	1 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :
Taux de subvention : 50%
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru
PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
6	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	30 000,00 €	50,00%	15 000,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
6	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	30 000,00	montant TTC :	36 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :	Communes	montant :	7 500,00
	nom du co-financeur :	Bailleur	montant :	3 750,00
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	3 750,00		
Commentaires particuliers, le cas échéant		Fonds propres : ajouter 6 000 € de TVA (20%) à la charge du MO / CU St Etienne Métropole		

Le bénéficiaire, représenté par : M. ARTIGUES Gilles Vice-Président
atteste la sincérité des informations ci-dessus.
Fait à le 02 FEV. 2017

Signature

Le Vice-Président en charge
de l'insertion, de l'emploi
et de la politique de la ville
Gilles ARTIGUES

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) 42 CU SAINT ETIENNE METROPOLE	Intitulé de l'opération Etude stratégique : étude déplacements quartiers Nord-Est (Montreynaud et Soleil)
N° donné à l'opération par le porteur de projet	N° identifiant ANRU (IDTOP) 534-6042013-14-0001-002

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération 42218 Saint-Étienne 6042013 Montreynaud	QPV concerné(s) Montreynaud
Commune(s) concernée(s) Saint-Etienne	Commentaires particuliers, le cas échéant

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

L'amélioration de la desserte des quartiers en renouvellement urbain est un incontournable du NPNRU.
La création d'une 3ème ligne de Tram permet d'améliorer sensiblement la desserte du quartier du Soleil pour partie situé en QPV.
Par contre il a été demandé lors du comité d'engaement de l'ANRU, de vérifier que la desserte du quartier de Montreynaud serait également améliorée.
L'étude réalisée par les services de la communauté urbaine avec l'appui de l'agence d'urbanisme consiste à évaluer l'évolution des conditions d'accessibilité de ces deux quartiers, impactés par la troisième ligne de tram, et de proposer des pistes d'évolution des réseaux (TC, Vélo...).

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

Etude pilotée par la Direction transport Mobilité de SEM et confiée à EPURES dans le cadre du programme partenarial 2016.
Analyse des conséquences de l'arrivée du Tramway dans les 2 quartiers et propositions pour améliorer la desserte des quartiers, en particulier celui de Montreynaud.
- TC: Analyse des temps de parcours vers le centre ville et les principales zones d'emploi
- Marche à pied : Identification d'itinéraires de rabattement vers les arrêts de tram.
- Vélo : Relecture du schéma de mobilité durable.
- Voirie : Analyse du schéma voirie, identifictaion des flux de transit et de desserte.

Calendrier contractuel

		Semestre	Année
Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	07/07/2016		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel		2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre		1 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :
Taux de subvention : 50%
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	15 000,00 €	50,00%	7 500,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0.00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0.00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0.00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	15 000,00	montant TTC :	18 000,00
Co-financements :	nom du co-financeur :	Ville Saint-Etienne	montant :	3 750,00
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	3 750,00		
Commentaires particuliers, le cas échéant		Fonds propres : ajouter 3 000 € de TVA (20%) à la charge du MO / CU St Etienne Métropole		

Le bénéficiaire, représenté par : M ARTIGUES Gilles Vice-Président
atteste la sincérité des informations ci-dessus.
Fait à le 02 FEV. 2017

Signature

Le Vice-Président en charge
de l'insertion, de l'emploi
et de la politique de la ville
Gilles ARTIGUES

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) 42 CU SAINT ETIENNE METROPOLE	Intitulé de l'opération Etude de programmation : Pôle efficacité énergétique
N° donné à l'opération par le porteur de projet	N° identifiant ANRU (IDTOP) 334-6042012-14-0001-001

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération 42218 Saint-Étienne 6042012 Tarentaize Beaubrun	QPV concerné(s) Tarentaize Beaubrun
Commune(s) concernée(s) Saint-Etienne	Commentaires particuliers, le cas échéant

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :
Améliorer l'attractivite du quartier en lien avec la transition énergetique. Concevoir un concept original et experimental a partir des besoins des acteurs du quartier.
Temps 1 : Réalisation d' une étude d'opportunité de "création d'un pôle d'efficacité énergétique", identifier les acteurs potentiels, leur apport au projet , les obstacles éventuels.
Temps 2 : Réorientation du projet vers la construction d'un îlot d'habitat producteur d'énergies renouvelables couplé à une station de stockage d'énergie par pompage turbinage, géré grâce à des réseaux électriques intelligents, incluant également des espaces communs partagés (jardins, serre et bâtiment d'accueil permettant de faire visiter la station).

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :
Temps 1 (juillet / dec 2016) : Etude pilotée par la Direction du Développement Durable de SEM et réalisée (AMO) par le groupement solidaire SCET / Boutte consultants / Data Master. Elle comporte un volet cartographique des acteurs et benchmark, des ateliers stratégiques de travail et d'entretiens avec les parties prenantes, une synthèse et une formalisation de l'étude d'opportunité
Temps 2 (janvier / mai 2017): Groupe projet renforcé par ENEDIS sur le fonctionnement optimal des réseaux et des outils de production et de stockage d'ENR. Mission globale élargie à du benchmark sur ce type de projet, de la gestion admistrative et financière de l'investissement et de la construction, de la gestion admistrative et financière, animation et gouvernance pour la gestion collecvtive de l'espace commun, au portage financier et financement coopératif ..

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	07/07/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	1 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :
Taux de subvention :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	50 000,00 €	50,00%	25 000,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	50 000,00	montant TTC :	60 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :	Ville de Saint-Etienne	montant :	10 000,00
	nom du co-financeur :	Fédération Française du Bâtimer	montant :	10 000,00
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	5 000,00		
Commentaires particuliers, le cas échéant		Fonds propres : ajouter 10 000 € de TVA (20%) à la charge du MO / CU St Etienne Métropole		

Le bénéficiaire, représenté par : M ARTIGUES Gilles Vice-Président
atteste la sincérité des informations ci-dessus.
Fait à le 02 FEV. 2017

Signature

Le Vice-Président en charge
de l'insertion, de l'emploi
et de la politique de la ville
Gilles ARTIGUES

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Maître d'ouvrage (MO) 42 COMMUNE DE RIVE DE GIER **N° donné à l'opération par le porteur de projet**	**Intitulé de l'opération** Chef de projet Rive de Gier **N° identifiant ANRU (IDTOP)** 334-004800-16-0002-001

Quartier de rattachement de l'opération 42186 Rive-de-Gier 6042008 Centre Ville **Commune(s) concernée(s)** Rive de Gier	**QPV concerné(s)** Centre-ville Rive de Gier **Commentaires particuliers, le cas échéant**

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :
- Piloter la définition du projet de renouvellement urbain en lien avec les partenaires financiers, partenaires du territoire et les habitants
- Piloter la déclinaison des actions identifiées dans le Protocole de Préfiguration (étude Notre-Dame, communication, Maison des Projets)
- Participer aux instances et groupes de travail liés au NPNRU (groupes de coordination SEM, journées ANRU, etc...)

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :
Une équipe projet rattachée du directeur du Pôle « Aménagement et Cadre de Vie »
- 1 chef de projet « renouvellement urbain »,
- 1 chargée de mission « contrat de ville et relations institutionnelles »,
- 1 chargé de mission économie / commerces

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	07/07/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	4 semestre(s)	

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :
Taux de subvention
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru
PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	- €	0.00%	- €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0.00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0.00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES VENTES	- €	0.00	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0.00	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0.50	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	95 000.00 €	50.00	47 500.00 €
0.00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES RELOGES	- €	0.00	- €
0.00	COORDINATION INTERNE DES GRANDS PROJETS	- €	0.00	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération	montant HT	95 000.00	montant TTC	95 000.00
Cofinancements	nom du cofinanceur		montant	
	nom du cofinanceur		montant	
	nom du cofinanceur		montant	
	PIA VDS le cas échéant		montant	
Fonds propres	montant	47 500.00		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

Le bénéficiaire, représenté par Madame Emmanuelle Chavollais-Chaption
atteste la sincérité des informations ci-dessus.
Fait à Rive de Gier le 25 janvier 2017

Signature

Annexe n°1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - etudes et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Maître d'ouvrage (MO) 42 COMMUNE DE RIVE DE GIER **N° donné à l'opération par le porteur de projet**	**Intitulé de l'opération** Communication - Concertation PRU **N° identifiant ANRU (IDTOP)** [illegible]

Quartier de rattachement de l'opération 42186 Rive-de-Gier 6042008 Centre Ville **Commune(s) concernée(s)** Rive de Gier	**QPV concerné(s)** Centre-Ville **Commentaires particuliers, le cas échéant**

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

- Concerter et informer les habitants tout au long de la définition du projet de renouvellement urbain
- Renforcer l'attractivité territoriale en donnant de la lisibilité au PRIR et objectifs du renouvellement urbain

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- Travail en lien avec une agence de communication pour définir une charte graphique spécifique PRIR déclinable sur tous supports de communication (courrier, panneaux, Maison des Projets, etc.)
- Production et diffusion de supports de communication sur le territoire, notamment via la Maison des Projet, et sur les premières opérations urbaines mises en œuvre

Le cas échéant, date d'autorisation de démarrage anticipé	07/07/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	2 semestre(s)	

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention
Autre 50%

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	20 000,00 €	50,00%	10 000,00 €
0	PARTICIPATION ET CO-CONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES CROISSEMENTS PLU	- €	0,00	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération
Co-financements montant HT 20 000,00 montant TTC 24 000,00

nom du co-financeur		montant
nom du co-financeur		montant
nom du co-financeur		montant
PIA VDS le cas échéant		montant
Fonds propres	montant	10 000,00

Commentaires particuliers, le cas échéant

Fonds propres : ajouter 4 000 € de TVA (20%) à la charge du MO / Ville de Rive de Gier

Le bénéficiaire, représenté par Madame Emmanuelle Charollais-Chytion
atteste la sincérité des informations ci-dessus.
Fait à Rive de Gier le 25 janvier 2017

Signature

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Maitre d'ouvrage (MO) 42 COMMUNE DE RIVE DE GIER	**Intitulé de l'opération** Etude urbaine Ilot Notre Dame
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)** 334-606200 8-14-0006-003

Quartier de rattachement de l'opération 42186 Rive-de-Gier 6042008 Centre Ville	**QPV concerné(s)** Centre-Ville
Commune(s) concernée(s) Rive de Gier	**Commentaires particuliers, le cas échéant**

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :
Depuis lontemps l'ilot Notre Dame est identifié comme site de renouvellement urbain. La collectivité a déjà procédé a des acquisions d'immeubles anciens qui ont été démolis en vue de créer un coeur d'ilot requalifié.
L'étude d'OPAH-RU a confirmé l'intérêt d'intervenir sur le site en proposant de nouvelles acquisitions / démolitions / reconstruction
Situé au coeur du centre historique, il a été convenu en accord avec l'ABF d'approfondir les scénarii de renouvellement urbain : ouverture sur place Vallluy, aménagement d'espaces publics, mise en valeur de l'église, immeubles à réhabiliter / démolir, projet de reconstruction

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- Analyse et étude patrimoniale des immeubles concernés (façades, parties communes, menuiseries, etc.) en lien avec l'ABF.
- Relevés topographiques sur les espaces publics concernés.
- Programmation urbaine et architecturale pour la recomposition de l'ilot.

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	07/07/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	1 semestre(s)	

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :
Taux de subvention : 50%
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	30 000,00 €	50,00%	15 000,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :
Coût de l'opération
Co-financements : montant HT : 30 000,00 montant TTC : 36 000,00
nom du co-financeur : montant :
nom du co-financeur : montant :
nom du co-financeur : montant :
PIA VDS le cas échéant : montant :
Fonds propres : montant : 15 000,00
Commentaires particuliers, le cas échéant : Fonds propres : ajouter 6 000 € montant TVA 20% (à la charge du MO : Ville Rive de Gier)

Le bénéficiaire, représenté par : Emmanuelle Chorellus - Chaylan
atteste la sincérité des informations ci-dessus.
Fait à Rive de Gier le 8 février 2017
Signature

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) 42 COMMUNE DE SAINT ETIENNE	**Intitulé de l'opération** Directeurs de projet Montreynaud / Tarentaize Beaubrun
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)** 336-6062013-14-0003-501

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération 42218 Saint-Étienne 6042013 Montreynaud	**QPV concerné(s)** Montreynaud
Commune(s) concernée(s) Saint-Etienne	**Commentaires particuliers, le cas échéant** autre quartier PRIN Tarentaize/Beaubrun

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

La conduite de projet relative à cette opération correspond aux deux quartiers PRIN de Montreynaud et Tarentaize-Beaubrun. Celle-ci permet d'assurer la conduite de la dynamique partenariale sur la durée du protocole, le suivi des études, le lancement des opérations en démarrage anticipé et l'aboutissement du projet opérationnel

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

Cette conduite de projet est assurée par un chef de projet urbain par quartier affecté à 100% de son temps à ce territoire. Ces postes sont positionnés au sein d'un équipe politique de la ville associant chef de projet social, équipe transversale quartier dont médiateur social pour l'animation de la maison des projets, et assistante.

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	4 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :
Taux de subvention :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
2	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	- €	0,00%	- €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
2	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1,50	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	230 000,00 €	50,00%	115 000,00 €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	230 000,00	montant TTC	230 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	115 000,00		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.
Fait à Saint-Etienne le 09 FEV. 2017

Signature

Gilles ARTIGUES
Premier Adjoint

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) 42 COMMUNE DE SAINT ETIENNE	**Intitulé de l'opération** Chefs de projet Cotonne/Montferré - Sud Est
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)** 334 - 6068011 - 16 - 0008 - 008

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération 42218 Saint-Étienne 6042011 Cotonne Montferré	**QPV concerné(s)** Cotonne/Montferré
Commune(s) concernée(s) Saint-Etienne	**Commentaires particuliers, le cas échéant** autre quartier PRIR Sud Est

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

La conduite de projet relative à cette opération correspond aux deux quartiers PRIR de Cotonne et Sud Est. Celle-ci permet d'assurer la conduite de la dynamique partenariale sur la durée du protocole, le suivi des études, le lancement des opérations en démarrage anticipé et l'aboutissement du projet opérationnel.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

Cette conduite de projet est assurée par un chef de projet urbain par quartier, affecté à 70% de son temps à ce territoire, sa mission englobant celui d'urbaniste-référent d'un secteur plus large. Ces postes sont positionnés au sein d'une équipe au politique de la ville associant chef de projet social, équipe transversale quartier et assistante.

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	4 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :
Taux de subvention :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru
PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
2	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	- €	0.00%	- €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0.00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0.00%	- €
2	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0.00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0.00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1.50	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	95 000.00 €	50.00%	47 500.00 €
0.00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0.00%	- €
0.00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0.00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	95 000,00	montant TTC :	95 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	47 500,00		

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.
Fait à Saint-Etienne le 09 FEV. 2017

Signature

Gilles ARTIGUES
Premier Adjoint

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) 42 COMMUNE DE SAINT ETIENNE	**Intitulé de l'opération** Communication - Concertation PRU
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)** 334-00620013-14-0003-003

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération 42213 Saint-Etienne 6042013 Montreynaud	**QPV concerné(s)** Montreynaud
Commune(s) concernée(s) Saint-Etienne	**Commentaires particuliers, le cas échéant** quatre quartiers QPV : Montreynaud, Cotonne-Montferre, Tarentaize-Beaubrun et Sud Est

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Cette opération vise à conduire un ensemble d'actions matérielles et immatérielles pour accompagner le volet communication-concertation du projet de rénovation urbaine sur les quartiers ciblés par le protocole sur la Ville de Saint-Etienne, afin d'assurer la meilleur participation des habitants à la constitution du projet urbain, à son appropriation et au lancement des premières opérations.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

Son envisagées des missions d'accompagnement à la constitution et à l'animation des conseils citoyens, des actions « physiques » comme panneaux et signalétique, maquettes et dépliants, des actions « immatérielles » d'animation d'ateliers urbains, de démarches design pour la mise en place des maisons des projets

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	2 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention : 50%

Autre

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
4	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	41 668,00 €	50,00%	20 834,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
4	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération	montant HT :	41 668,00	montant TTC	50 001,60
Co-financements				
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres	montant	20 834,00		
Commentaires particuliers, le cas échéant		Fonds propres : ajouter 8 333,60 € de TVA (20%) à la charge du MO / Ville de Saint-Etienne		

Le bénéficiaire, représenté par Prénom et nom du signataire Gilles ARTIGUES
Premier Adjoint
atteste la sincérité des informations ci-dessus
Fait à Saint-Etienne le 6/2/2017

Signature

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - etudes et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) 42 COMMUNE DE SAINT ETIENNE	**Intitulé de l'opération** Etude urbaine : étude partenariale Parc Social St Saëns - Strauss - Janeguin - Cité Tarentaize
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)** 334 - 6062013 - 14 - 0003 - 004

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération 42218 Saint-Etienne 6042013 Montreynaud	**QPV concerné(s)** Montreynaud
Commune(s) concernée(s) Saint-Etienne	**Commentaires particuliers, le cas échéant** autre quartier concerné : Tarentaize Beaubrun

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Les secteurs de St Saëns à Montreynaud et de la Cité Tarentaize ont été moins traités par le premier PRU. Dans le NPNRU, il s'agit de réaliser un programme d'ampleur combinant démolitions, rénovations, réhabilitations lourdes, de logements, d'équipements, et un d'engager un retraitement général des espaces publics.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

Sur ces deux quartiers, une étude conjointe est donc prévue, permettant de poser un diagnostic urbain et social des résidences, équipements et espaces, de proposer des scénarios aux partenaires et d'aboutir à un projet global, décomposé en phases opérationnelles chiffrées. Des compétences urbaines, en matière d'habitat et de développement territorial seront associées.

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	2 semestres	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention : 30%

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
2	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	67 000.00 €	30.00%	20 100.00 €
0	PARTICIPATION ET DECONSTRUCTION	- €	0.00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0.00%	- €
2	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0.00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0.00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0.00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0.00%	- €
0.00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0.00%	- €
0.00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0.00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération	montant HT	67 000.00	montant TTC	80 400.00
Co-financements				
	nom du co-financeur	CDC	montant	13 400.00
	nom du co-financeur	Bailleur	montant	16 750.00
	nom du co-financeur		montant	
	PIA VDS le cas échéant		montant	
Fonds propres	montant	16 750.00		
Commentaires particuliers : le cas échéant		Fonds propres : ajouter 13 400 € montant TVA 20% (à la charge du MO : Ville Saint-Etienne)		

Le bénéficiaire, représenté par Gilles ARTIGUES, Premier Adjoint, atteste la sincérité des informations ci-dessus

Prénom et nom du signataire

Fait à Saint-Etienne le 6/11/2017

Signature

Version v1

Fiche descriptive de l'operation d'ingénierie - etudes et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) 42 COMMUNE DE SAINT ETIENNE	**Intitulé de l'operation** Etude urbaine - etude patrimoniale Cte Médiévale - St Just Pareille - abords ex-Comédie
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)** 836 - 004818 - 14 - 0003 - 005

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération 42218 Saint-Etienne 6042012 Tarentaize Beaubrun	**QPV concerné(s)** Tarentaize / Beaubrun
Commune(s) concernée(s) Saint-Etienne	**Commentaires particuliers, le cas échéant**

Objectifs et contenu de l'operation

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Une etude d'OPAH-RU est en cours (2016-2017) sur le périmètre du QPV Tarentaize-Beaubrun. Or, l'organisation urbaine des îlots, le caractère patrimonial des immeubles, notamment sur le Bourg Médiéval, voire des études techniques spécifiques (gestion des eaux pluviales, analyses de sols ou de structure, ...) sont nécessaires pour compléter ces intentions urbaines et d'habitat par des préconisations et aboutir un projet de rénovation urbaine des îlots anciens chiffré et techniquement réaliste.

Principales caractéristiques selon la nature de l'operation d'ingénierie :

Ainsi, il est envisagé de mener, dans cette opération, un ensemble de missions et d'études techniques pointues, qui seront confiées à des bureaux d'études et consultants spécialisés sur le bâti et le tissu anciens. La conclusion de chacune sera agregée pour constituer ou amender le programme d'intervention d'aménagement à conduire dans le cadre de la future convention.

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	2 semestre(s)	

Modalités de financement de l'operation

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention : 50%

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers cartiyée d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	83 336,00 €	50,00%	41 668,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	83 336,00	montant TTC	100 003,20
Co-financements				
	nom du co-financeur	Bailleur	montant	13 542,00
	nom du co-financeur		montant	
	nom du co-financeur		montant	
	PIA VDS le cas échéant		montant	
Fonds propres	montant :	23 126,00		
Commentaires particuliers, le cas échéant		Fonds propres : ajouter 16 667,20 € montant TVA 20% (à la charge du MO : Ville Saint-Etienne)		

Le bénéficiaire, représenté par Prénom et nom du signataire Gilles ARTHUIS Premier Adjoint

atteste la sincérité des informations ci-dessus

Fait à Saint-Etienne le 6/02/2017

Signature

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maitre d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) 42 COMMUNE DE SAINT ETIENNE	**Intitulé de l'opération** Etude de programmation : équipements St Saëns / Kosma, Beaubrun et Cotonne
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)** 336-6042013-14-0003-006

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération 42218 Saint-Étienne 6042013 Montreynaud	**QPV concerné(s)** Montreynaud
Commune(s) concernée(s) Saint-Etienne	**Commentaires particuliers, le cas échéant** autre quartier concerné : Tarentaize/Beaubrun/Cotonne

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

La question des équipements publics de quartier est essentielle pour bâtir un projet de rénovation urbaine de qualité. Or, sur trois quartiers, il demeure des questions importantes, sur plusieurs bâtiments municipaux qui hébergent des associations socio-éducatives essentielles. L'objectif de cet étude est donc de confronter les besoins du territoire a la réalité de l'hébergement actuel constaté, afin de le rendre plus cohérent et plus qualitatif, de donner un nouvel élan au projet social de ces quartiers.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

Une mission d'étude constituera cette opération, rassemblant des compétences en matière de programmiste (urbain et bâtimentaire) mais également en terme de développement social, afin de disposer d'une bonne compréhension des enjeux. Après une analyse fine des forces vives du territoire, de leurs projets, des caractéristiques techniques des bâtiments qui les héberge, sur des secteurs déterminès, le prestataire proposera des scénarios puis un plan d'action chiffré décrivant les intentions en matière de dynamique sociale créées par le renouveau de ces équipements.

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	2 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention : 50%

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
2	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	41 668,00 €	50,00%	20 834,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
2	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération : montant HT : 41 668,00 montant TTC : 50 001,60

Co-financements :

nom du co-financeur : montant :

nom du co-financeur : montant :

nom du co-financeur : montant :

PIA VDS le cas échéant : montant :

Fonds propres : montant : 20 834,00

Commentaires particuliers, le cas échéant : Fonds propres : ajouter 8 333,60 € montant TVA 20% (à la charge du MO : Ville Saint-Etienne)

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire Gilles ARTIGUES - Premier Adjoint

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à St Etienne le 09 FEV. 2017

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) 42 COMMUNE DE SAINT ETIENNE	**Intitulé de l'opération** Programmation urbaine : DUP 3 immeubles Tarentaize/Beaubrun/Cotonne (Fin OTHA)
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)** 334-604201 2-14-0003-007

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération 42218 Saint-Étienne 6042012 Tarentaize Beaubrun	**QPV concerné(s)** Tarentaize / Beaubrun
Commune(s) concernée(s) Saint-Etienne	**Commentaires particuliers, le cas échéant**

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Plusieurs immeubles sont d'ores et déjà identifiés, sur le secteur de Beaubrun, comme souffrant de désordres techniques voire sociaux importants. Certains ont également un très fort taux de vacance voire sont d'ores et déjà innocupés. Il s'agit de pouvoir rapidement mettre en place un accompagnement de ces petites copropriétés et étudier un programme de rénovation complet permettant la restructuration immobilière de ces bâtiments dès le démarrage de la convention ANRU.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

La mission confiée comporte le suivi des procédures relatives à la salubrité publique et préparation de la stratégie à venir pour 3 copropriétés, ainsi que la définition stratégique et préparation technique d'un nouveau dossier de DUP d'ORI, sur 5 à 6 immeubles.

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	2 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention : 30%

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	18 334.00 €	30.00%	5 500.00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0.00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0.00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0.00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0.00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0.00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0.00%	- €
0.00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0.00%	- €
0.00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0.00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération : montant HT : 18 334.00 montant TTC : 22 000.80

Co-financements :

nom du co-financeur : CDC montant : 3 667,00

nom du co-financeur : montant :

nom du co-financeur : montant :

PIA VDS le cas échéant : montant :

Fonds propres : montant : 9 167,00

Commentaires particuliers, le cas échéant : Fonds propres : ajouter 3 666,80 € montant TVA 20% (à la charge du MO : Ville Saint-Etienne)

Le bénéficiaire, représenté par : Gille ARTIGUES – Premier Adjoint

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Saint-Etienne le 06/02/2017

Signature

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) 42 COMMUNE DE SAINT CHAMOND	**Intitulé de l'opération** Chef de projet Saint-Chamond
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)** 336-6042009-14-0004-001

Lieu, zone de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération 42207 Saint-Chamond 6042009 Centre Ville	**QPV concerné(s)** Centre-ville
Commune(s) concernée(s) Saint-Chamond	**Commentaires particuliers, le cas échéant**

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :
Piloter la définition du projet de renouvellement urbain en lien avec les partenaires financiers, du territoire, le conseil citoyen et les habitants
Piloter la déclinaison des actions identifiées dans le cadre du protocole de préfiguration
Participer aux instances et groupes de travail liés au NPNRU (groupes de coordinations,journées ANRU, réseaux de professionnels etc.)

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :
une équipe projet sous la responsabilité du chef de projet, lui-même rattaché au directeur du Pôle Ingénierie et Développement
1 chef de projet "renouvellement urbain"
1 chargé de mission "commerce"
1 chargé de mission développement sociale (en charge de du contrat de ville, de l'unité démocrate de proximité et du DRE)
composition de l'unité démocrate de proximité : 1 adulte relais et 1 agent, ils sont, notamment, en charges des conseils citoyens

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	07/07/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	4 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :
Taux de subvention : 50%
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	- €	0,00%	- €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,50	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	95 000,00 €	50,00%	47 500,00 €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	95 000,00	montant TTC :	95 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	47 500,00		
Commentaires particuliers, le cas échéant		Assiette subventionnable forfaitisée		

Le bénéficiaire, représenté par :
atteste la sincérité des informations ci-dessus.
Fait à le 25 JAN. 2017

Signature

Le maire,
Pour le maire et par délégation,
L'adjoint délégué

Jean-Luc DEGRAIX

MAIRIE DE ST-CHAMOND (Loire)

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage :

Maître d'ouvrage (MO) 42 COMMUNE DE SAINT CHAMOND	**Intitulé de l'opération** Communication - Concertation PRU
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)** 334-6042009-14-0004-002

Localisation de l'opération :

Quartier de rattachement de l'opération 42207 Saint-Chamond 6042009 Centre Ville	**QPV concerné(s)** Centre-Ville
Commune(s) concernée(s) Saint-Chamond	**Commentaires particuliers, le cas échéant**

Objectifs et contenu de l'opération :

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Travailler sur les outils permettant d'assurer la concertation, l'association du conseil citoyen et des habitants, au projet de renouvellement urbain.
Renforcer la participation des habitants et renforcer l'attractivité du territoire en donnant de la visibilité et de la lisibilité au projet de renouvellement urbain.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

Travail en lien avec une agence de communication pour définir, sur la base de la charte graphique de la Ville, la conception d'un logo, d'un slogan spécifique, qui seront declinés sur des outils et supports de communication (dont la maison des projets)
Production et diffusion de supports de communication sur le territoire, notamment via la Maison des projets.

Calendrier prévisionnel :

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	07/07/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	2 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération :

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :
Taux de subvention : 50%
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru
PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	41 668,00 €	50,00%	20 834,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	41 668,00	montant TTC :	50 001,60
Co-financements :				
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres :	montant :	20 834,00		
Commentaires particuliers, le cas échéant		Fonds propres : ajouter 8 333,60 € de TVA (20%) à la charge du MO / Ville de Saint-Chamond		

Le bénéficiaire, représenté par
atteste la sincérité des informations ci-dessus.
Fait à le 25 JAN. 2017

Signature

Le maire,
Pour le maire et par délégation,
L'adjoint délégué,

Jean-Luc DEGRAIX

MAIRIE DE ST-CHAMOND (Loire)

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) 42 COMMUNE DE SAINT CHAMOND	**Intitulé de l'opération** Etude urbaine secteur Boucherie - entrée Ouest
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)** 336-6042009-14-0004-003

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération 42207 Saint-Chamond 6042009 Centre Ville	**QPV concerné(s)** Centre-Ville
Commune(s) concernée(s) Saint-Chamond	**Commentaires particuliers, le cas échéant**

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

L'objectif de cette étude est d'aboutir à un plan guide des opérations (ainsi que leurs couts estimatif) à conduire sur ce secteur en s'appuyant sur un certain nombre d'études et d'éléments déjà disponibles.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

L'étude se déroule en trois phase :
-approfondissement du diagnostic, analyse de la structure urbaine et de son évolution possible (à l'échelle des ilots Lavieu, HBM et Boucherie, et à une échelle urbaine plus large avec l'insertion de ces espaces dans le projet d'ensemble)
-scénarios de renouvellement urbain
-approfondissement d'un scénario et élaboration du plan guide

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	07/07/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	1 semestre(s)	

Plan de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :
Taux de subvention : 50%
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru
PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	50 000,00 €	50.00%	25 000,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0.00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0.00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0.00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0.00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0.00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0.00%	- €
0.00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0.00%	- €
0.00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0.00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération :	montant HT :	50 000,00	montant TTC :	60 000,00
Co-financements :				
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	nom du co-financeur :		montant :	
	PIA VDS le cas échéant :		montant :	
Fonds propres	montant	25 000,00		
Commentaires particuliers, le cas échéant		Fonds propres : ajouter 10 000 € montant TVA 20% (à la charge du MO : Ville Saint-Chamond)		

Le bénéficiaire, représenté par :
atteste la sincérité des informations ci-dessus.
Fait à le 25 JAN. 2017

Signature

MAIRIE DE ST-CHAMOND (Loire)

Le maire,
Pour le maire et par délégation,
Le 1er Adjoint délégué,

Jean-Luc DEGRAIX

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) 42 COMMUNE DE SAINT CHAMOND	**Intitulé de l'opération** Etude de programmation : restructuration du patrimoine scolaire (école Lamartine, du Chatelard et du Garat)
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)** 334-6062009-16-0006-004

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération 42207 Saint-Chamond 6042009 Centre Ville	**QPV concerné(s)** Centre-Ville
Commune(s) concernée(s) Saint-Chamond	**Commentaires particuliers, le cas échéant**

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Afin de favoriser la mixité et l'attractivité du secteur, un travail de réflexion sur l'offre éducative et la réorganisation du patrimoine scolaire apparait comme un élément essentiel et complémentaire du projet.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

Travail avec un prestataire (groupement dans le cadre d'un marché de prestation intellectuelle) afin de faire un diagnostic sur l'offre éducative, la carte scolaire, le patrimoine, et ainsi déterminer une stratégie d'intervention relative à ces équipements (couts de fonctionnement, investissements à réaliser, potentiel d'évolution, potentiel foncier etc.)

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	07/07/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	1 semestre(s)	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :

Taux de subvention : 50%

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	41 668,00 €	50,00%	20 834,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération : montant HT : 41 668,00 montant TTC : 50 001,60

Co-financements :

nom du co-financeur : montant :

nom du co-financeur : montant :

nom du co-financeur : montant :

PIA VDS le cas échéant : montant :

Fonds propres : montant : 20 834,00

Commentaires particuliers, le cas échéant: Fonds propres : ajouter 8 333,60 € montant TVA 20% (à la charge du MO : Ville Saint-Chamond)

Le bénéficiaire, représenté par :
atteste la sincérité des informations ci-dessus.
Fait à le 25 JAN. 2017

Signature

MAIRIE DE ST-CHAMOND (Loire)

Le maire,
Pour le maire et par délégation,
L'adjoint délégué,

Jean-Luc DEGRAIX

Version V1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) 42 COMMUNE DE SAINT CHAMOND	**Intitulé de l'opération** Etude économique : AMO restructuration du linéaire économique
N° donné à l'opération par le porteur de projet	**N° identifiant ANRU (IDTOP)** 334 - 6042009 - 14 - 0004 - 005

Localisation de l'opération

Quartier de rattachement de l'opération 42207 Saint-Chamond 6042009 Centre Ville	**QPV concerné(s)** Centre-Ville
Commune(s) concernée(s) Saint-Chamond	**Commentaires particuliers, le cas échéant**

Objectifs et contenu de l'opération

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

Développer une stratégie pour restaurer, préserver et développer les commerces, proposer une offre innovante et lutter contre le mitage commercial dans le cœur de ville.

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

Travail avec une AMO afin de déterminer le plan merchandising du plein de cœur de ville (Rue de la République), les potentiels de développement (surfaces / activités), les outils d'animations et de renforcement de l'attractivité commerciale du secteur de projet. L'AMO assiste également la ville dans le ciblage stratégique des murs et fonds de commerces à acquerir afin de répondre aux objectifs de développement de l'activité commerciale.

Calendrier prévisionnel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	07/07/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel	2	2016
Durée prévisionnelle de l'opération en semestre	2 semestre(s)	

Modalités de financement ANRU : global en

Eléments arbitrés par le CE ou le DG de l'Anru :
Taux de subvention : 50%
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES

Nb quartiers par type d'action		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
1	ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	20 000,00 €	50,00%	10 000,00 €
0	PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	- €	0,00%	- €
0	HISTOIRE ET MEMOIRE	- €	0,00%	- €
1	ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	- €	0,00%	- €
0	MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	- €	0,00%	- €

MOYENS INTERNES

Nb d'ETP moyen par an		ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION *	MONTANT DE SUBVENTION
0,00	CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	- €	0,00%	- €
0,00	ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER	- €	0,00%	- €
0,00	COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	- €	0,00%	- €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération : montant HT : 20 000,00 montant TTC : 24 000,00

Co-financements :
nom du co-financeur : montant :
nom du co-financeur : montant :
nom du co-financeur : montant :
PIA VDS le cas échéant : montant :

Fonds propres : montant : 10 000,00
Commentaires particuliers, le cas échéant : Fonds propres : ajouter 4 000 € montant TVA 20% (à la charge du MO : Ville Saint-Chamond)

Le bénéficiaire, représenté par :
atteste la sincérité des informations ci-dessus.
Fait à le 25 JAN. 2017

Signature

MAIRIE DE ST-CHAMOND (Loire)

Le maire,
Pour le maire et par délégation,
L'adjoint délégué,

Jean-Luc DEGRAIX